

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

(TOME LXXIV 1943-1944)

PRIX DE LA SORBONNE
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)
MEDAILLE
Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes — Saint-Brieuc

1945

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

(TOME LXXIV 1943-1944)

PRIX DE LA SORBONNE
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)
MEDAILLE
Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes — Saint-Brieuc

1945

AVIS

COTISATIONS

Pour la France :

Sociétaire	50 fr. »
* Donateur	de 50 à 70 fr. »
** Fondateur	100 fr. »

Pour l'Étranger :

La cotisation minimum est de 60 fr.

Les membres de la Société sont priés de régler leur cotisation par chèque postal à l'adresse de : Société d'Émulation des Côtes-du-Nord : Chèque postal n° 2661, Rennes.
Les cotisations en retard seront perçues par la poste avec une majoration de 5 fr.

* *

Le Bureau de la Société adresse ses remerciements très sincères aux Membres donateurs et fondateurs qui veulent bien, en versant une cotisation plus élevée, augmenter les ressources de la Société et lui permettre ainsi d'accroître ses publications.

* *

Le Bureau recherche les 20 premiers tomes des mémoires publiés par la Société d'Émulation, et serait heureux que des propositions lui soient faites à cet égard.

La Société met en vente les volumes des mémoires qu'elle possède en multiples exemplaires. En particulier, l'*Histoire de Saint-Brieuc*, par Lamare, est cédée au prix de 40 fr. aux sociétaires. (S'adresser au Trésorier.)

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 14 h. 30 à 17 heures, sauf pendant les vacances scolaires.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD

Patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
et de M. le Ministre de l'Agriculture

Membres d'honneur en vertu d'un vote de la Société

(ARTICLE II DU RÈGLEMENT)

Anciens Présidents de la Société :

MM. GESLIN DE BOURGOGNE, fondateur, décédé le 12 octobre 1877 (1861-1877).
ERNOUL DE LA CHENILLÈRE (1877-1884) ;
LAMARE, décédé le 11 mai 1885 (1884-1885) ;
Le colonel DE SERÉ (1885-1887) ;
Le commandant Jules GESLIN DE BOURGOGNE (1888-1893) ;
VICOMTE DE LOURMEL (1893-1897) ;
VICOMTE CHARLES DE LA NOÛE (1897-1901) ;
L. OLLIVIER, avocat, ancien député (1901-1903) ;
CARPENTIER, architecte (1903-1912) ;
DEVERRE, directeur de la Banque de France (1912-1920) ;
J. MORVAN, architecte (1920-1924) ;
VICOMTE ALAIN RAISON DU CLÉZIOU (1924-1926).

MM. MIOREZ DE KERDANET, juge au Tribunal de 1^{re} instance de Saint-Brieuc, volontaire, lieutenant des mobiles du Finistère, tué au combat de l'Hay, sous Paris, le 30 novembre 1870 ;
L'abbé OMBROY-KERMOALQUIN, chanoine, mort au camp de Conlie, le 11 janvier 1871, victime de son dévouement ;
Mgr DAVIN, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, président d'honneur de la Société, décédé le 28 juillet 1882 ;
MM. le Général DE LA MOTTE-ROUË, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé le 29 janvier 1883 ;
MICAULT, Victor, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé le 18 août 1893 ;
FORNIER (Eugène), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, vice-président de la Société, décédé le 1^{er} mars 1895 ;
FRABOULET, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé en 1897 ;
MICAULT, Ernest, trésorier de la Société, décédé en 1907 ;
DU CHATELLIER (Paul), vice-président de la Société, décédé en 1911 ;
ANNE-DUFOUR, vice-président, décédé en 1916 ;
le Comte HARSOUËT, vice-président de la Société, décédé en 1925.

Présidents d'honneur en vertu des Statuts de la Société

(ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT)

M. le Préfet du département des Côtes-du-Nord ;
Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier ;
M. le Recteur de l'Académie de Rennes.

Président honoraire en vertu d'un vote de la Société

M. le Vicomte ALAIN RAISON DU CLÉZIOU.

DIRECTION ACTUELLE*Président d'Honneur :*

MM. E. CHRÉTIEN.

Président :

le chanoine POMMERET.

*Secrétaire général :*M^{re} H. FROTIER DE LA MESSELAÏE.*Bibliothécaire et Trésorier :*

L. VALGARNÉ.

Trésorier adjoint :

SOLMÉT.

CONSEIL DE LA DIRECTION*Vice-Présidents :*

SULLIAN COLLES.

René GOUFFON.

CORBES.

AUBERT.

Secrétaires :

BESNICH.

Le Dr.

MEBLET, Archiviste départemental.

LISTE DES MEMBRES

de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord
au 1^{er} Août 1945

Les Donateurs sont indiqués par *.
Les Fondateurs sont indiqués par **.
Les Souscripteurs perpétuels par S. P.

- MM. ACCART (Mme), 26, rue du 71^e Régiment d'Infanterie.
AMICEL (Abbé), recteur de Pordic.
ANDRÉ, Pierre (Abbé), secrétaire de l'Evêché à Chartres.
ANNE-DUPORTAL, rue du Rosaire, 1.
AUBERT (O.-L.), président de la Chambre de commerce, avenue du Palais.
AUFFRET, A. (chanoine), aumônier des Augustines Hospitalières, Tréguier.
AUFFRAY DE L'ESTANG (Louis), La Citais, Erquy.
AUFFRAY (Mme Louis), 5, boulevard Lamartine, Saint-Brieuc, ou à Pontivy.
BAGNEUX (comte Jean de), Le Château, Quintin.
BAHIER, docteur, à Gourin (Morbihan).
BARBE, inspecteur d'Académie, place Saint-Pierre à Saint-Brieuc.
S. P. BARBIER (Pierre), ex-capitaine de la Marine marchande, greffier en chef du Tribunal de Commerce de Romorantin (Loir-et-Cher), à Loguivy-de-la-Mer, ou : aux Meures, par Montigny-aux-Arnogues (Nièvre).
BAUDOT, docteur-médecin, Pontrieux.

La Direction prie instamment les Membres de la Société de lui signaler les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'orthographe de leur nom, leur adresse, qualité ou profession et de lui faire parvenir leurs réclamations au sujet des irrégularités qui pourraient se produire dans la réception des publications.

- BAZIN (William), château de Lysandré, en Plouha et 33, rue Verneuil, Paris.
- BÉCOT (Y.-L.), à Kerc'hleuz, en Guipavas (Finistère), et 10, rue de Fougères, à Rennes.
- BELIN, ancien commissaire-priseur, rue Saint-Pierre, 7.
- * BÉLIZAL (Louis Gouillon, Comte DE), château des Granges, en Hénon, par Moncontour.
- BELLAING (DE), Erwan, au Vally, Guingamp.
- BELLAMY (Mme), rue des Promenades, 11.
- BENARD (D^r R.), médecin des hôpitaux, 32, rue de Babylone, Paris-7^e.
- BERGOUIGNAN (D^r Paul), anc. interne des hôpitaux de Paris, 4, rue César-Franck, Paris-XV^e.
- BERTHELOT DU CHESNAY (R.), inspecteur principal honoraire de l'Exploitation commune des Réseaux P. O.-Midi, au château de Vaulorrain, en Trédaniel (C.-du-N.).
- BERTHELOT, directeur d'école publique, à Plouaret.
- BERTHO, Paul, notaire, à Paimpol.
- BERTRAND (abbé), recteur d'Allineuc.
- BESNIER, avocat, rue du Docteur-Rochard, 32.
- BESNIER (Alfred), professeur d'histoire au lycée de St-Brieuc, 1, rue des Promenades.
- BIGOT, chef de division à la Préfecture des Côtes-du-Nord.
- BIOCHE (Charles), professeur honoraire du Lycée Louis-Le-Grand, rue N.-D. des Champs, 56, Paris-VI^e, et rue Michel-Colomb, à Saint-Brieuc.
- BORRIO (Baron de), commandant en retraite, rue du Bourg-Vasé, 8 bis.
- ** BOISGELIN (Marquis de), château de Boisgelin, à Pléhédel.
- BOLLOCH (Emile), ingénieur civil des Mines, 9, rue Madeleine.
- D^r BOLLOCH à Morlaix.
- BOLLOT, docteur en médecine, à Morlaix.
- BONNAIRE (Etienné), 16, rue Jean-Ferraudi, Paris-VI^e.
- BOUAN DU CHEF DU BOS, D^r, au château de Lévinais, Plancoët (C.-du-N.).
- BOUCHÉ (H.), ancien avoué-licencié, notaire, à Rostranen.

- BOUGUEN, docteur en médecine, boulevard Lamartine, 30.
- BOULLON, receveur de l'Enregistrement, 10, rue Alsace-Lorraine. *
- BOUT (Mme), rue Hamon, 10.
- BRIAND (Y.), chez le D^r Briand, à Ferrières-en-Brie (Seine-et-Marne), et avenue Constant-Coquelin, 11, Paris-7^e.
- BRIAND-GUÉRIN (Pierre), clerk de notaire, Plancoët.
- BRIDIÉ, colonel commandant la 1^{re} Légion de la Garde Républicaine mobile, Fort de Montrouge, Arcueil (Seine).
- BROCHEN (Paul), notaire, rue des Bouchers, 7.
- BROUAZIN (Chanoine), directeur de l'école Saint-Charles.
- BUDIN (Jean), avocat à Paimpol, et 19, rue Bausset, Paris-15^e.
- BULLIER (Alfred), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, boulevard Laënnec.
- CAILLÉ, notaire, 17, rue des Bouchers.
- CALAN (Charles de la Lande, comte DE), avocat, 35, avenue Dauphine, Orléans.
- CALAN (Pierre de la Lande, comte DE), conseiller à la Cour des Comptes, 10, place du Petit-Mithouard, Paris-7^e.
- CHAIGNE (Albert), avoué, 18, rue Charles-Le Maout.
- CHARDEVEL, receveur des Finances, E. R., 24, rue du Printemps, Paris-XVII^e.
- CHARPENTIER, expert-comptable, 2, place Saint-Michel.
- CHASSIN DU GUERNY, docteur en droit, rue du Chapitre, 6, à Rennes. La Saudraye Pengilly (C.-du-N.), Président de la Société archéologique d'I.-et-V.
- § P. * CHATEAUMINOIS, directeur-adjoint du transit du Canal de Suez, à Ismaïla (Egypte), et à Binic, en juin, juillet.
- CHAUVY, 74, avenue d'Iéna, Paris-XVI^e, à Kéravel, par Plouha.
- CHÉRUEL (abbé), directeur du journal *la Voix de l'Ouest*, 31, avenue Janvier, Rennes.
- * CHRÉTIEN (Emile), professeur honoraire, rue Jules-Simon, 6.
- CHRÉTIEN (Jean), colonel.
- * CHRÉTIEN (Paul), général, ancien commandant du 30^e Corps d'armée, 29, rue Charles-Corbeau, à Evreux.
- CODET, docteur, rue des Bouchers, 13.

- CLENG (Léon), 5, rue Emile-BARRIER, Le Mans (Sarthe).
 COLLIN (Sullian), 20 bis, rue Quinquaine.
 CORBES (H.), président du Tribunal de Saint-Brieuc, 10, rue Emile-Souvestre, Saint-Brieuc.
 CORBEL (Mme Joseph), ancienne sucrerie à Châtelaudren.
 CORSEUL, commis des P. T. T., à Rohan (Morbihan).
 COUDRAY (Abbé), place Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
 COUÉDIC (du) colonel en retraite, rue du Palais, Saint-Brieuc.
 COUËSSIN (C^{te} DE), château de La Coste, Saint-Julien.
 * COUFFON (Desiré), docteur, 64, avenue Jeanne-d'Arc, à Angers.
 ** COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, avenue Mozart, Paris-XVI.
 COUP, Manoir de Kernier, à Plouvara.
 COURCOUX (docteur), médecin de l'Hôpital Boucicaut, boulevard Saint-Germain, 224, Paris-7.
 COURIER, 9, rue du 71^e, Saint-Brieuc.
 DAGORNE (chanoine), curé-doyen, à Plouha.
 DAGORNE, recteur, à Plouër.
 DANET, pharmacien, rue Saint-Guillaume, 24.
 DANIEL, inspecteur primaire, près de l'Eglise Sainte-Thérèse, à Gouédic, Saint-Brieuc.
 * DAVID, 44, rue du Docteur-Lombard, à Issy-les-Moulineaux.
 * DELALANDE (Jean), consul général de France à Jersey (Iles Anglo-Normandes).
 DELAPORTE, avoué, à Châteaulin (Finistère).
 DELUEN (Mme), boulevard Hérault, 28.
 D^r DELUEN, 28, boulevard Hérault, Saint-Brieuc.
 DESCHARD (André), 87 bis, avenue d'Orléans, Paris-14.
 DESCOUTURES, ingénieur urbaniste, 4, rue des Trois-Frères-Le Goff, Saint-Brieuc.
 DESURY, orfèvre, 28, rue Charbonnerie.
 DISCAND, capitaine en retraite, rue Alsace-Lorraine.
 DIZARDON (André), au château du Breuil, par Monts (Indre-et-Loire).
 DOHER (abbé), docteur de l'université, professeur à l'Institution Notre-Dame à Guingamp.

- * DONNAY (Jean), 175, boulevard Malesherbes à Paris.
 DONNAY (René), 40, quai Louis-Blériot, Paris-16.
 DOSNE, à Lézandren, en Plouha.
 DRUAIS, docteur, rue Saint-Guillaume, 27.
 DURON, professeur de Philosophie au Lycée de St-Brieuc, 2, boulevard Waldeck-Rousseau.
 DUVAL (Georges), Les Oudairies, La Roche-sur-Yon.
 ENAUD (Maurice), juge au Tribunal de Rennes.
 ETESSE (Charles), ingénieur du Service vicinal, rue Abbé-Josselin, 15.
 FAUCHER (Camille), ingénieur à la Société Mors, boulevard Péreire, 174, Paris-17.
 FAURE, architecte, rue Barstoux, 11.
 FAUVEL, professeur d'histoire au Lycée, 19, rue Duguay-Trouin.
 FERRON (Vicome DE), château de la Vairie, en Saint-Solen.
 FICHET (Docteur), médecin directeur du Sanatorium de Bodiflé, Plémet.
 FORTIN (Yves), 4, rue Madeleine.
 FOURNIER (Georges), Assistant à la Faculté des Sciences de Paris, Docteur ès-sciences, 7, rue Pierre-Nicole, Paris-5.
 FRANCHEVEAU, receveur des P. T. T. à Caudebec-en-Caux (S. I.).
 FRICOTELLE, industriel, 149, rue de Longchamps, Paris-VI, et au Caruhel, en Etalles.
 * FROTIER DE LA MESSÈLIÈRE (Vicome Henri), rue de Brest, 19.
 GALMICHE (Mme), 23, rue Jules-Fetty.
 GAMBLIN, avocat du barreau de Dunkerque, à Saint-Brieuc, 9, rue du Devoir.
 GAROCHE, pharmacien, 19, rue Jouallan.
 GARNIER-LACHÈZE, directeur des Services Agricoles, 13, avenue de la Paix à Strasbourg (Bas-Rhin).
 GAUDU (Georges), assureur, président au Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc, 10, rue Poulain-Corbion.
 GAUSSON (abbé), professeur à l'Ecole Saint-Charles.
 GAUTHIER, inspecteur primaire, Loudéac.

- GAUTIER (Elié), abbé, professeur à l'Ecole des Cordeliers, à Dinan.
- * GAUTIER, château de Goz-Froment, en Plouézec.
- GERNIGOU, directeur de la Succursale du Comptoir d'Escompte de Paris, 2, place de la Préfecture, Saint-Brieuc.
- GENETAY, contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, au Carmel, rue de la Corderie.
- §. P. GESLIN DE BOURGOGNE (Mlle), rue Quinquaine, 22.
- GIRARD, architecte des monuments historiques, 3, rue Saint-Vincent à Saint-Malo (L.-et-V.).
- GOARDOU (Yves), recteur de Tréduder.
- GOHEL, à Trémorél.
- GOUUVEN (Mazéus), cité Cadolan, à Guingamp.
- GOURIO (abbé J.), recteur de Saint-Jacut-de-la-Mer.
- GOUYON-BEAUFORT (Marquis de), Château de Beaufort, à Plerguer (L.-et-V.).
- GRÉGOIRE-DOIRON (Mme), 2, boulevard Waldeck-Rousseau.
- GUÉGAN F. (abbé), recteur de Loguivy-Plougras.
- GUÉRET (Emile), pharmacien-chimiste de 1^{re} Classe de la Faculté de Paris, 4, rue de la Fontaine, Paris-16^e.
- GUÉREN (Paul), doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie de Paris, 38, boulevard des Invalides, Paris-VII^e.
- GUÉZENEC (Octave), négociant, à Pontrioux.
- * GUILLET (Colonel), rue Léo-Delibes, 3 bis, Paris-XVI^e, et Beffou, Loguivy-Plougras.
- GUILLOU, Jacques, agent général d'assurances, Tréguier.
- HAINSELIN, à Estrée-sur-Noyé (Somme).
- HARGOUET (Vicomte Hervé du), manoir de Coëtstal, par Ste-Anne d'Auray (Morbihan).
- HAMON (Mme), professeur au collège Ernest Renan, 33, rue Gourien à Saint-Brieuc.
- HAMON, bibliothécaire de la ville de Grenoble, 11, rue Cornélie-Simon à Grenoble (Isère).
- HAMON (Emile), administrateur en chef des Colonies honoraire, 11, rue Brizeux.
- HAMON (Chanoine Louis), professeur au Collège des Cordeliers à Dinan.

- HAREL (Mme), 2, rue Brizeux.
- * HARMOIS, 44, rue Aristide-Briand.
- * HARSOUET (Mgr), évêque de Chartres.
- HARSOUET DE SAINT-GEORGE (Vte René), château de Kerenével, en Melgven (Finistère).
- HAVARD, président honoraire du Tribunal de Saint-Brieuc, rue Duguay-Trouin, 33.
- HÉBERT, ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, rue de la Corderie, 65.
- HÉDOU DE LA HÉRAUDIÈRE (Christian), architecte A. P., boulevard Gambetta, 34.
- HÉLARY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, Saint-Brieuc.
- HÉLO, Arsène, à Kerval, en Merdrignac.
- HERBERT, directeur d'Ecole honoraire, adjoint au maire, Les Cèdres, Le Val-André, par Pléneuf.
- HERVÉ, notaire à Plancoët.
- HOUARD, Hyacinthe, notaire à Etables.
- * HUERRE, lieutenant-colonel en retraite, Sainte-Marie, Quintin, et 7, rue de Pétrograd, Paris-8^e, S. P.
- HUON, professeur au Collège Saint-Charles, Saint-Brieuc.
- HUSSENOT, docteur, boulevard Lamartine, à Saint-Brieuc.
- IGOU (M. le Général), en retraite, à Binic.
- JAMET (chanoine), supérieur de l'Etablissement des Sourds-Muets de Saint-Brieuc, boulevard Carnot.
- JARNAQUEN (de La Villartay), à Mi-Côte, Saint-Ouen-des-Toits (Mayenne).
- JÉGO, docteur en médecine à Châtelaudren.
- JÉHANNON, officier de Paix, rue Fontaine, 12 bis, Asnières (Seine).
- JOUET, ingénieur agronome, avocat, rue des Promenades, 2.
- JOUET, villa « L'Ermitage d'Outre-Monde », à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).
- JOUON DES LONGCHAIS (Frédéric), rue de la Terrasse, 4, Paris-17^e.
- KERAUTEM (de), chef d'escadrons, E. R., château des Noës, à Etables.

KERRAUL (Louis DE), château de l'Isle-Havard, Matignon.
 KERGARIOU (Comtesse DE), 12, rue du 71^e.
 KERJÉGU (Mme DE), château de Bien-Assis, Erquy.
 KERLÉVÉO (abbé), professeur aux Facultés Catholiques de Lille, au Chemin-Vert à Paimpol.
 KÉROUARTZ (Marquis de), château des Salles, Guingamp.
 KERST (Mme), boulevard Hérault, 9.
 LALLAURET, négociant, boulevard Clémenceau, 13.
 LAMARE (Mme Henri), rue de la Gare, 6.
 LA MOTTE-COLAS (DE), Château de Launay, Matignon.
 LANGLAMET (Alphonse), rue Charbonnerie, 20.
 LA TOUR (C^e DE), 9, rue Saint-Yves, Rennes.
 LAUNAY (DE), au château, Lamballe.
 LAURENT (Mme Just), rue du Chapitre, 7.
 LA VILLÉON (C^e DE), Château de la Ville-Séran, Saint-Alban, Pléneuf.
 LAVOLLÉE, directeur de Cinéma, rue du Combat-des-Trente.
 LE BÉCHEC (Yves), instituteur, quai du Palais de Justice, à Lannion.
 LE BELLEC (Mgr), évêque de Vannes.
 LE BIHAN, ancien directeur des Chemins de fer des Côtes-du-Nord, Lorient (Côtes-du-Nord).
 LE BILLON, négociant, 28, rue du Docteur-Rochard.
 LE BRETON, Armand, architecte D. P. G., rue du Rosaire, 22.
 LE BRETON (docteur), rue d'Orléans, Saint-Brieuc.
 LEBRETON, Louis (docteur), à Bourbriac.
 LE BRETON, juge, résidant au Tribunal de Loudéac.
 LE BRANCHU (Mme), rue Villiers-de-l'Isle-Adam, 9.
 • LE BRAZ (Gabriel), professeur à la Faculté de Droit de Paris, Directeur à l'Ecole des Hautes Etudes (Sorbonne), 3, place du Panthéon, Paris-14^e.
 LE CHARPENTIER, négociant, boulevard Clémenceau, 36.
 LE CUN, 50, rue de la Trinité, à Guingamp.
 LE DIAGON, notaire à Châtelaudren.
 LE DOURON (chanoine), curé-doyen, à Callac.
 LE DORNER.

LE DU, directeur départemental honoraire des P. T. T., boulevard Thiers, 6.
 LE FAUCHEUR (François), percepteur.
 • LE GIGAN-MAHÉ DES PORTES (Mme), manoir de Saint-Quijéau, Carhaix (Finistère), ou rue Bel-Orient à Saint-Brieuc.
 • LEFÈVRE, industriel, rue du Champ-de-Mars, 28.
 LE FLOCH (abbé), vicaire à Guingamp.
 LE FORT (D^r René), professeur à la Faculté de Médecine de Lille, membre correspondant de l'Académie de Médecine, 53, rue Jacquemars Gielée, à Lille.
 LE FORT, architecte, boulevard de la Gare, à Guingamp.
 LE GAC DE LANSALUT, boulevard Charner, 54 bis, et à Boqueho.
 LE GALL (Julien), instituteur honoraire, rue du Rosaire, 26 et à Boqueho.
 LE GALL (Jean), à Perros-Guirec, rue Anatole-Le Braz.
 LE GARÇON, ingénieur au Génie Rural, 3, rue Cordière à Saint-Brieuc.
 LE GOASTER (Eugène), architecte expert, 22, rue Alsace-Lorraine.
 LE GOPPIC (Mme), rue Alphonse-Guérin, 6 Vannes (Morbihan).
 LE GRIS DUVAL, rue du 71^e Régiment d'Infanterie, 6.
 LE GUERN, docteur, place du 74^e Territorial, 8.
 LE HOÉROU-KÉRISEL (Mme), rue des Proménades, 14.
 LE JAMTEL (E.), vice-président de la Chambre de Commerce, 4, rue Saint-Nicolas à Guingamp.
 LE MAÎTRE (Ernest), maître de la marine en retraite, Le Manoir, à Pléhérel.
 LE MASSON (chanoine Auguste), ex-aumônier militaire titulaire, Lantieux.
 LE MARCHANT (abbé Pierre), recteur de Guenroc.
 LE MIÉH (Mme Alain), place Baratoux, 17, St-Brieuc.
 LEMÈRE (Mme), rue Chateaubriand, 15.
 LE MOINE (Abbé), recteur de Saint-Gelven (C.-d.-N.).
 LE MONNIER, pharmacien, 45, place du Centre à Guingamp.

- LE MOY, docteur ès-lettres, professeur honoraire au Lycée, 14, rue Bonne-Nouvelle, à Angers.
- LE PAGE, route neuve de Ploubezre, à Lannion.
- LE PÉCHOUX, instituteur en retraite, villa Kermaria, rue Coëtlogon.
- LE POMMELEC (Jacques), château du Romain, par Châteaudren.
- LE ROY (Florian), rédacteur à l'*Ouest-Journal*, 23, quai de de l'Île-et-Rance, Rennes.
- LE SAVOUROUX, au Saint-Esprit, en Plédéliac.
- LESNÉ, architecte, rue du Port, 21.
- LÉVÉDER (Maurice), licencié ès-lettres, rue des Degrés à Quintin (C.-du-N.).
- LEVOT-BÉCOT, 10, rue de Fougères, Rennes.
- LÉVESQUE (Henri), 13, rue Pinot-Duclos à Saint-Brieuc, ou à Pléneuf.
- LORÉE, pharmacien, rue des Promenades, 1.
- LOYAU (Marcel), industriel, 2, place Saint-Tugal, Laval.
- LOYER (chanoine), curé doyen de Saint-Nicolas-du-Pélem.
- LUCAS (abbé), recteur du Plessis-Balisson (C.-du-N.).
- LUCAS (D.), professeur, 66 bis, boulevard Carnot, Villa Bernard, à Hanoï (Indo-Chine).
- MAFART (Jean), conseiller du commerce extérieur de la France, 13, rue Baratoux.
- MAISONNEUVE (Henry), rue de Brest, 12.
- MANCHON (René), 32, avenue Carnot, à Cachan (Seine).
- MASQUELIER, professeur honoraire, rue Lamennais, 1.
- MATHONNET, rue Charles-Le-Maout, 4 bis.
- MAUDUIT (de), magistrat colonial, château du Bourblanc, en Plourivo, à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire.
- MAZÉAS (Goulven), cité Cadolan, à Guingamp.
- MAZÈRES (Mme), rue du 71^e Régiment d'Infanterie.
- MERCIER (Mme), 16, avenue Villars, Paris-7^e.
- MERLET, archiviste du département des Côtes-du-Nord, 20, rue des Rosaires.
- MESNARD (Abbé Maurice), rue Lamennais, 5.
- MESNIER, libraire, rue Saint-Gouéno.

- MÉVEL, conservateur des Hypothèques, boulevard Lamartine, 15.
- MINARD (Roger), architecte, à la Houle, Saint-Briac.
- MIQUEL, directeur des S. H. R., Ministère de l'Agriculture, Paris.
- MONNERAYE (Com^t de LA), rue Vicairie, 8.
- MORICE (René), juge de Paix, rue de la Gare, à Châteaudren.
- MORVAN (Mme Jules), rue Poulain-Corbion, 1.
- MORVAN (abbé), recteur de Calorguen.
- MOTTIN DE LA BALME (Comtesse), à Launay-Guen, par Plémet (C.-d.-N.).
- MOTTIN DE LA BALME (Mgr), curé-doyen de Bonifacio (Corse).
- MOULINS (de), château de la Roncière, Matignon.
- NANTOIS (Comte de LA GOUBLAYE DE), château de Nantois, en Pléneuf.
- NAUDET, lieutenant-colonel E. R., 15 bis, rue de Quintin, Saint-Brieuc, et à Lestelle-Bétharram (Basses-Pyrénées).
- NEUMAGER (Docteur Victor), 5, rue Saint-Nicolas, Guingamp.
- NEUMAGER, aux Etablissements Neumager, rue de Gouédic.
- NEVEU (Marcel), 19, rue Muret à Chartres (E.-et-L.).
- NÉVO, receveur municipal, 11, place Saint-Michel.
- OLLIVIER (Mme), château de Sainte-Marie, en Saint-Cornan, par Saint-Gilles-Pligeaux.
- ODOT (Pierre), docteur, boulevard Lamartine, 8.
- PASQUIOU, docteur, cité Cadolan, à Guingamp.
- PÉCHARD, professeur à la Sorbonne, 4, avenue Georges-V, Paris-8^e.
- PÉNÈS, intendant militaire de première classe E. R., ancien directeur de l'Intendance de l'Armée du Levant, à Toulan-Héry, Plestin-les-Grèves.
- PÉRIGOS, avocat, boulevard Lamartine, 10.
- PERSON (abbé), recteur du Bodéo.
- PERSONNIC (Théophile), pharmacien, place du Martray.
- PETIT (Jules), capitaine de vaisseau en retraite, rue Maréchal-Foch, 57.

- PETITJEAN (Louis), avoué-licencié, 25, rue des Promenades.
 PLANHOL (Baronne de), rue Notre-Dame, 12.
 PLESSIX (Th.), professeur honoraire du Lycée de Rennes, 12, rue des Merles.
 POIRIER, inspecteur de l'Enregistrement, Tertre Notre-Dame.
 * POMMERET (chanoine), docteur ès-lettres, professeur à l'école Saint-Charles.
 * PONTBRIAND (Olivier du BREIL DE), (Mme), villa Croix-du-Tertre, Cesson, Saint-Brieuc.
 PORTIER (André), expert en antiquités d'Extrême-Orient, rue Chauchat, 24, Paris-9^e.
 PRÉLAT (D^r Pierre), ophthalmologiste des hôpitaux de Paris, 154, boulevard Haussmann, Paris-VIII^e.
 PRESLES (Louis), ingénieur des Arts et Manufactures, boulevard Charner, 42.
 §. P. PRIEUR (Lucien), architecte en chef des Monuments historiques D. G., 15, rue de Billancourt, à Boulogne-sur-Seine.
 PRIGENT, docteur, rue de la Gare, 18.
 PRUD'HOMME (abbé), Directeur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance.
 * PRUD'HOMME (Armand), éditeur, rue Poulain-Corbion, 12.
 PUNGIER (abbé), recteur de Taden.
 QUENVEN (Chanoine), curé doyen à Plouaret.
 QUINIO (P.), industriel, rue de Gouédic, 83.
 QUINIOU, directeur des services municipaux à la mairie, Saint-Brieuc.
 RAPPFRAY, professeur au Lycée, 8, rue Emile-Souvestre.
 RAISON DU CLEUZIQU (Vicomte Alain), rue Vicairie, 12.
 RATEAU, négociant, président du Syndicat d'Initiative, rue de Rohan, 2.
 RENOARD, contrôleur des P. T. T., rue des Forges, 11.
 RENAULT, pharmacien, à Darnetal (Seine-Inférieure).
 RÉSAL (Mme), rue de Brest, 30.
 RICHARD, A. (chanoine), aumônier de la Divine Providence à Créhan.

- RIOU, docteur, boulevard de la Marne, à Guingamp.
 RIOU (Mlle Marthe), 5, avenue de la Gare, à Guingamp.
 ROBERT (abbé Louis), recteur de Saint-Martin-des-Prés, par Corlay.
 * ROBIEN (Marquis DE), château de Robien, par Quintin.
 ROBIEUX (D^r), à Jugon (C.-du-N.).
 ROPTIN (Abbé), recteur de La Vicomté-sur-Rance.
 ROSANBO (Marquis DE), château de Rosanbo, par Lanvellec (C.-du-N.).
 ROUAULT André, gare de Plounérin.
 ROYER, ingénieur des Arts et Manufactures, industriel, boulevard Gambetta, 10.
 RUDEVAL (Vicomtesse DE), à Keravel, Dinan.
 RUELLLO (Eugène), à Malestroit (Morbihan).
 SABOT, notaire à Plénée-Jugon.
 SAINT-GAL DE PONS (Mlle), aux Petites-Salles à Guingamp (C.-du-N.).
 SAINT-JOUAN (Le Saulnier DE), 10, rue Maréchal-Foch.
 * SAINT-JOUAN (Roger Le Saulnier DE), Ministre plénipotentiaire de France à Tallinn, et 39, rue Jouvenet, Paris-16^e.
 VÉFA DE MÉHÉRENG DE SAINT-PIERRE (Comtesse DE), rue des Capucins, 5.
 SAINT-PIERRE (Vicomte Antoine de Méhérenc DE), château de Beaumanoir, au Leslay, par Quintin.
 SALAUN, rue Brizeux à Saint-Brieuc.
 SAINT-MAUR (Mlle DE), à La Chesnaye, Guingamp (C.-du-N.).
 SALLOU (Paul), Ingénieur E. C. P., architecte-expert à Petfos-Guirec.
 SANSON, docteur, à Pléhérel.
 SAUVÉ (Robert), boulevard des Rochers, 17, à Vitré.
 SCHRIMPF (Charles), ingénieur, route de Guinrange, à Thionville (Moselle).
 SÉITÉ (Alain), notaire à Lanvollon.
 * SERRAND (Mgr), évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, rue d'Orléans, 10.
 SIMON (Paul), sous-directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris, à Rennes.

SOLIMENT, agent général de la Caisse d'Epargne, 18, rue de Rohan.
 SORNIARD (le chanoine), aumônier des Carmélites, rue de la Corderie.
 SORT (Abbé), instituteur, à Gausson.
 SOTON (C.-V.), ingénieur des Arts et Manufactures, président de l'Association des Propriétaires de Saint-Cast, 9 bis, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris 3^e, et Villa Manégor, à Saint-Cast-Isle.
 STECKEL (Mlle), institutrice à Lantic.
 TACHEAU, notaire, rue des Promenades, 15.
 TAILLARD (abbé), recteur, Le Haut-Corlay.
 THOULET, chirurgien dentiste, rue de la Gare, 37.
 TOSTIVINT (Pierre), percepteur honoraire, 21, rue Saint-Benoît.
 URVOY (Abbé), professeur à l'Ecole Saint-Charles.
 VALLÉE (Armand), rue des Promenades, 22.
 VAUGARNI, capitaine en retraite, rue des Capucins, 10.
 VEILLET-DUPRÊCHE (Jean), à Moncontour.
 VEILLON (Maurice), 24, rue du Vicil-Abreuvoir à Saint-Gezimain-en-Laye (S.-et-O.).
 VERGNE, docteur, médecin lieutenant-colon. E. R., à Binic.
 VILLARD (Mme René), Champ-des-Nues.
 VITART, ingénieur de 1^{re} classe d'agronomie coloniale à Balchanga, par Nartigal, Via Douala (Cameroun).
 VILLENEUVE (C^{te} Guy DE), la Salle-Verte, à Quintin.
 VULPIAN (Edme DE), château des Bois, à Lamballe.

Liste des Comices ayant adhéré à la Société

Comice de Saint-Brieuc.

Sociétés correspondantes

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Besançon.
 Académie des Sciences, Lettres et Arts, de Lyon.
 Académie de Mâcon, Société des Arts, Sciences, Belles Lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon (S.-et-L.).

Académie du Var, Toulon.
 Académie royale des Lettres, Histoire et Antiquités, Stockholm.
 Academy of science of saint Louis, Etats-Unis d'Amérique.
 Annales de Bretagne, Faculté des Lettres, Rennes.
 Archives départementales des Côtes-du-Nord.
 — — — du Finistère.
 Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
 — — — de la Loire-Inférieure.
 — — — du Morbihan.
 Archives de la Province de Québec (Canada), Hôtel du Gouvernement, à Québec.
 Association Bretonne, C^{te} de Laigue, Bahurel, Redon (Ille-et-Vilaine).
 Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc.
 Bibliothèque des Sociétés savantes.
 Bibliothèque nationale.
 Bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne.
 Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, à Quimper.
 Commission historique du Département du Nord, à Lille.
 Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
 Kongl. Universitets Biblioteket, Upsala, Suède.
 Musée Guimet, 30, avenue du Trocadéro, Paris.
 Museo Nacional de Montevideo.
 Numismatic and antiquarian Society, Montréal (Canada).
 Revue historique et archéologique du Maine, Le Mans.
 Sociedad Geologica del Peru, à Lima.
 Société Académique de Brest.
 Société Académique de Nantes.
 Société des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
 Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
 Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
 Société Archéologique de Bordeaux.
 Société Archéologique de Constantine.
 Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
 Société Archéologique du Finistère, Quimper.
 Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société Archéologique du Midi de la France, Toulouse.
Société Archéologique de Nantes.
Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,
Saintes.
Société Dunoise, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
Société Eduenne, Autun.
Société française d'Archéologie, Caen.
Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, Rennes.
Société Havraise d'Etudes diverses, 56, rue Anatole-France, Le
Havre.
Société d'Histoire naturelle, Toulouse.
Société d'Histoire et Archéologie de Chalon-sur-Saône, 5, place
de l'Obélisque, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Société Historique et Archéologique de l'Orne, Hôtel Libert,
18-20, rue du Cygne, Alençon.
Société Historique et Archéologique de Saint-Malo.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de
l'Eure, à Evreux.
Société nationale des Antiquaires de France, Paris.
Société neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel, Suisse.
Société polymathique du Morbihan, Vannes.
Société royale Malacologique de Belgique, Bruxelles.
Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, Rodez.
Société des Lettres et Arts de Pau.
Société Artistique et Industrielle de Cherbourg.
Société des Sciences et Beaux-Arts de Cholet.
Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, Nantes.
Université de Toulouse.
Smithsonian institution, United States National Museum,
Washington D. C.

MÉMOIRES

Contribution à l'étude des voies romaines des Côtes-du-Nord

LE CARREFOUR DE QUINTIN

Après les remarquables travaux de Bizeul, de Kerviler, de La Monneraye, de Gaultier du Mottay, d'Habasque, de Seymour de Ricci, de Trévédy et de notre érudit confrère le vicomte de la Messelière (1), il peut paraître osé de revenir sur les voies romaines des Côtes-du-Nord. Cependant, si l'ensemble de ce réseau routier paraît actuellement bien connu grâce à ces études, non seulement de nombreuses voies secondaires demeurent encore à prospecter, mais également plusieurs voies importantes, telle la route directe de Carhaix à Corseul, telle celle traversant la Bretagne de *Portus Nannetum* à *Vetus Civitas* par Guingamp (2).

D'autre part, les méthodes scientifiques d'investigation se perfectionnant chaque jour, la toponymie entre autres, quelques points douteux peuvent, semble-t-il, être dès aujourd'hui élucidés ; d'autres le seront vraisemblablement dans l'avenir, notamment lorsqu'aura pu être réalisée la photographie prise d'avion de tout le territoire.

Profitant d'un court séjour à Quintin, nous avons essayé de déterminer plus complètement cet important carrefour en dépouillant les plans cadastraux et matrices de Quintin, Le Fœil, Le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Lanfains et Saint-Brandan, et en examinant ensuite sur le terrain les voies romaines qui se croisent dans la ville ou passent dans ses environs immédiats.

Celles-ci sont au nombre de quatre principales :

I. — Voie de *Vorganium* (Carhaix) à *Alai* (St-Servan) ;

(1) Voir, in fine : Bibliographie romaine.

(2) Nous étudions ici la section de cette route comprise entre l'Hermitage-Lognes et La Vallée. Une autre voie conduisait de *Portus Nannetum* à *Car-Tandol* par Saint-Brieuc, voir Anecdot.

II et II bis — Voie de Portus Namnetum (Nantes) à Vetus Civitas (Coz-Yaudet) et à l'embouchure du Trieux ;

III. — Voie du Rillan à Castel-Pol (St-Pol-de-Léon) ;

IV. — Voie transversale reliant les routes du nord de la Bretagne entre Le Gouet et Locmalo.

En outre, plusieurs voies secondaires faisaient communiquer entre elles les précédentes et évitaient ainsi à l'usager de se rendre jusqu'aux principaux carrefours. Parmi celles-ci nous mentionnerons à cause de son importance la voie suivante :

V. — Voie reliant les routes III et IV de Kerjaco à la cote 276.

I. — Voie de Vorganium à Alet.

Nous la diviserons arbitrairement en quatre sections correspondant à des parcours sur le tracé desquels l'accord a été ou non réalisé entre les différents auteurs qui les ont étudiés.

1^{re} section : De Vorganium à Porz-an-Goff, en Canihuel

L'accord est unanime sur le tracé de la voie entre Vorganium (Carhaix) et Porz-an-Goff, en Canihuel, section qu'ont reconnue Bizeul, Gaultier du Mottay et Seymour de Ricci et que nous rappelons brièvement.

La voie, quittant Carhaix par Kervoazou, passait à Kermorvan et à La Croix-Neuve, au sud du village de La Boissière, servant de limite à Treffrin, et à Trébrivan d'avec le Moustoir. Elle traversait ensuite Kerdavid, Le Quenven (corruption de Hent ven = le chemin blanc), Pen-Jan-Quenven, Kergonan, Le Graff, puis passait au sud de Quenquis-Saliou et descendait au gué de Kerneval où son passage est reconnaissable. Un milliaire, connu sous le nom de Men-braz (pierré élevée) a été transporté comme borne à Maël-Carhaix à une époque inconnue, puis déplacé au XIX^e siècle. Situé à six lieues gauloises de Carhaix, soit 13.383 mètres, il devait se trouver primitivement aux environs du Graff.

La voie passait ensuite au sud de Quenquis-Leuron et de Kerlen, puis à Kermarec au sud de l'ouvrage de Crec'h-Moëlou, à Prat-Gestin, entre St-Colomban et le village de Kerharnou où elle est dite Hent-guen, et atteignait enfin la chapelle de N.-D. de Kerhir. Elle traversait ensuite le ruisseau du Fourdic au Pont-Hir où Bizeul découvrit en 1835 un milliaire qu'un cantonnier était en train de détruire. douzième milliaire de cette voie avec lam-

beau d'inscription en l'honneur de Septime Sévère. La voie protégée par un ouvrage situé dans le bois de Kergontraly près de la chapelle Saint-Roch franchissait le Blavet à 400 mètres au sud-ouest de La Picardie, passait ensuite à St-Hervé, protégée au sud par l'ouvrage de Garzolès, et rejoignait près de Lestorec la route actuelle de St-Nicolas à Canihuel, route qui s'est superposée à elle de Kerlan à Porz-an-Goff.

2^e section : De Porz-an-Goff au Rillan.

Différents tracés ont été proposés pour cette section :

a) Bizeul, à qui l'on avait signalé le passage de la route à Parisy (actuellement : le petit Paris), pensait, à juste titre, qu'il y avait là confusion avec l'ancienne route vicinale de Quintin à Rostrenen. Il indique que la voie de Carhaix à Alet a été reconnue par Fréminville à un quart de lieue du château de Corlay sur la route de Corlay à Guingamp ; puis, entre les villages de La Croix, Quillarou et Kergus par M. Le Cor, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, lorsqu'il traça la nouvelle route de Quintin à Rostrenen, tracé confirmé par Habasque, qui indique, de plus, que, de Kergus, la voie, dite *chemin Noë*, passait à La Coste, puis à Carestiemble, près de La Vallée, au Grenieuc, à La Noë, au nord de Castello et atteignait Le Rillan où les fouilles de M. Le Coniac indiquent un établissement romain important (Le Rillan = Aurelian ?). Une note de l'abbé Manet mentionne d'autre part, en 1802, la trouvaille d'un grand nombre de médailles romaines et d'ustensiles gallo-romains dans l'avenue de la métairie de la Coste « au bord du chemin romain » (3).

b) Gaultier du Mottay donne comme tracé de la voie romaine l'ancienne route de Quintin à Rostrenen par le sud-est de Kergoff, Parisy, Kergolio, l'est de Sainte-Geneviève, Kerbastard, Le Tertre-aux-coulombs, Kerfolben, Le Roscoat, La Ville-au-traitre, Kericoet, Saint-Thurian, Roquiniac, où l'on a retrouvé des vestiges gallo-romains, Le Rillan. Cet auteur précise qu'il a reconnu les débris de la voie sur la limite du Haut-Corlay et de Canihuel, à la lande de Kergolio ; mais le témoignage qu'il invoque de Fréminville se retourne contre lui, car le chevalier indique la coupe à un quart de lieue de Corlay et non à Parisy qui en est à plus de deux kilomètres.

c) Seymour de Ricci, qui a suivi la route de Porz-an-Goff au

(3) Abbé Manet : Histoire de la petite Bretagne. Saint-Malo, 1834, T. I, p. 148.

Rillan, indique : Le Pellinec, où se voit une enceinte ovale, Lannier, La Rivière, La Villeneuve, Squivit, Penvers, Le Tertre, La Ville Herbelot, Kergus, La Richardière, Carestiemble, Cardry, La Noë, Le Rillan, soit très sensiblement le tracé α , dont il ne diffère que de Squivit à Kergus.

C'est ce dernier tracé, connu toujours sous le nom de chemin des Romains dans la traversée du Haut-Corlay, qui doit être adopté, ainsi que le faisaient prévoir d'ailleurs les vestiges rencontrés tout le long de son parcours à Lannier, au sud de la Garenne-Marmignon et de la Ville-Herbelot, à Kervers, Kergus, La Richardière, La Coste et Carestiemble ; il correspond d'ailleurs parfaitement aux habitudes romaines.

Nous l'avons suivi aisément de La Richardière au Rillan, tant sur le plan cadastral que sur le terrain. Au nord-est de La Richardière, la voie franchissait le ruisseau de Garatoux à l'emplacement du pont actuel de ce nom, puis passait au Gué-Perron et au bas de l'avenue de La Coste. Non loin de là, un champ la bordant s'appelle *Le clos Saint-Nicolas*. Elle traversait ensuite Carestiemble à l'entrée duquel est mentionnée *la vieille aire*, passait entre Cardry et Saint-Eutrope au lieu dit *la rue* et coupait ensuite à Carho, non loin de la gare actuelle, la voie II reliant Portus-Namnetum à Coz-Yaudet au lieu dit *Le Carrouge*, au nom si caractéristique. De là, elle passait par Grenieuc, le nord de La Noë, puis entre Mauguerand et Castello-bas ; et, par l'Orme, gagnait Le Rillan, suivant ainsi sensiblement depuis Carho le tracé de la route actuelle Quintin-St-Brieuc.

Entre Castello-bas et l'Orme, au lieu dit également *Le Carrouge*, s'en détachait la voie se dirigeant sur Morlaix et Castell-Pol (voie III). De l'Orme, autrefois *Le Quéré*, partait une route secondaire, qui coupait d'abord près de Rosguien, au lieu dit également *Le Carrouge*, une transversale reliant les voies I et III (4), et se dirigeait ensuite par le pont Ruellan, au sud des Quartiers, vers Plaintel où existe comme l'on sait la chapelle Notre-Dame du Beau Chemin. Cette voie semblait gagner ensuite Saint-Carreuc et sans doute Hénon et Moncontour.

Les vestiges rencontrés par Gaultier du Mottay à Kergoff et Kergolio ne sont nullement contradictoires. Ils appartenaient en effet, comme nous le verrons, à une autre voie romaine reliant la voie de Corseul à Staliocanum Portus (Portzliogan) à celle de

(4) Cette transversale passait après *Le Carrouge* à Quenebro où une parcelle est dite *La Rue*, puis à La Fosse où une parcelle porte également le nom de *La Rue*, à Caron dont un champ à la lisière est s'appelle le *Pré du Pavé*, et coupait la voie II à La Hutte. Elle se prolongeait ensuite par Le Pas, Le Haut-Roma, Lannains, et rejoignait la voie I à la Richardière.

Vorganium à Juliomagus (Angers) entre le passage du Gouët de la première et Le Quenven près de Locmalo sur la seconde (voie IV). Quant à ceux rencontrés par le même archéologue auprès de Roquiniac, ils appartenaient à une troisième voie, celle du Rillan à Castel-Pol (voie III).

3^e section : Du Rillan à Trégon.

Tous les auteurs sont d'accord sur le tracé entre ces deux stations. Du Rillan, la voie se dirigeait sur Saint-Gilles où elle quittait la route actuelle de Quintin à St-Brieuc ; et, par l'Hôpital et les Jards, elle gagnait le camp vitrifié de Péran (5), puis suivait jusqu'à Yffiniac la route actuelle de St-Julien à Yffiniac connue toujours sous le nom de *chemin Noë*. Cette route sert de limite entre Plédran et Ploufragan et Tréguen. Après Péran, elle passait près de l'établissement templier du Créhac, puis par Sainte-Foy et Le Quééré, près de la chapelle Sainte-Marie, où l'on trouva un milliaire au début du XIX^e siècle, trente-et-unième de la route. Elle passait ensuite par Les Voyes (actuellement Evay) où elle coupait la route de Portus-Namnetum à Vetus Civitas par Merdrignac et Moncontour (6), et atteignait Yffiniac où les fouilles de M. César Rouxel ont démontré l'existence d'un important établissement romain (7). Cette section est déjà mentionnée par le Président de Robien qui l'avait parcourue (8).

D'Yffiniac, la voie se rendait directement aux Ponts-Neufs par Les Villes-Marolles (actuellement Marottes), le carrefour de La Justice et Le Trépas où elle est dite *chemin des romains* ou *chemin ferré* ; puis, obliquant alors au nord-est, elle se dirigeait en ligne droite sur Saint-Alban, en traversant à hauteur de Planguenoul le village du Chemin ferré et, un peu plus loin, celui de La Corderie.

A partir de Saint-Alban, d'où un embranchement se rendait à Erquy (9), la voie, connue alors sous le nom de *chemin chaussée*, gagnait la chapelle Saint-Jacques, puis le village du Chemin-Chaussée, après avoir laissé au sud le château de La Motte-Rouge.

(5) Voir Goulin de Bourgoigne : C. R. des fouilles exécutées au camp de Péran, avec plan, dans : Recueil des Antiquaires de France, T. VIII, p. 282-302.

(6) Voir Annexe.

(7) Compte rendu des fouilles de M. Roussel dans : Annuaire des Côtes-du-Nord, 1838, p. 108.

(8) Manuscrit à la Bibliothèque de Rennes.

(9) L'embranchement de Saint-Alban à Erquy, prolongeant la voie d'Yffiniac à Saint-Alban, passait par Le Bignon et le pont Jubel, servait de limite à Pléneuf et Saint-Alban, puis traversait Bel Hêtre (pour Bel Estre), Le Temple, dit Temple Rougeard, le parc de Biennas, Saint-Quereuc, La Couture, La Vieuville et Le Sépulchre.

Elle servait de limite aux communes de La Bouillie et de Hé-nansal, puis aux communes d'Hénaubihen et de La Bouillie. Elle coupait ensuite la route de Corsoul à Erquy près de La Rochaudière et passait à la chapelle Saint-Jean au sud du village de l'Hôpital, puis au moulin de St-Jean. Elle franchissait le Prémur à l'emplacement du pont actuel, que le président Habasque dit avoir remplacé un pont romain, puis montait au village du Temple près de la tour octogonale de Montbran décrite par Mont-faucon (10) ; et, après avoir traversé les hameaux de La Croix-Chemin et de La Chaussée, arrivait à Matignon (Matinidunum) près de la Butte-au-coq qui la domine. Par l'Hôpital, elle gagnait ensuite Le Guildo, où elle franchissait l'Arguenon, puis la grève de La Beaussais en Trégon (11).

4^e section : De Trégon à Aleth.

En l'absence de tout vestige, deux tracés ont été proposés. Le premier, indiqué par Bizcul, aboutissait au château de la Vicomté. Suivant cet auteur, la voie franchissait le Drouet près de Bel-Estre (Estre = Stratum), puis traversait Ploubalay, La Milliaire, Le Pont-Briand, La Ruais (sans doute Rue Ahes), le village des Chemins, et, enfin, celui du Haut-Chemin.

Le second, proposé par Gautier du Motlay, passait par Saint-Jean, La Ville-Bague, le pont Omnès et aboutissait au passage de Jouvette.

Les noms de Bel-Estre, Le Haut-Chemin, et surtout La Milliaire, sont, sans aucun doute, en faveur de l'itinéraire de Bizcul, dont tracé de Carhaix à Aleth doit être ainsi adopté de bout en bout, avec la petite correction indiquée par Seymour de Ricci dans la traversée du Haut-Corlay.

II. — Voie de Portus-Namnetum à Vetus Civitas par Guingamp.

Elle a été signalée pour la première fois par Kerviler qui en a esquissé le tracé (12). Suivant cet auteur, elle quittait au sud d'Allaire la grande voie de Juliomagus (Angers) à Darioritum (Vannes), franchissait l'Oust au Passage-des-Romains en Peillac, passait aux environs de St-Martin, Ruffiac, Missiriac, Ploërmel, gagnait la Trinité-Porhoët par Taupont, Mohon, Caussac et se

(10) Tome IV du Supplément de l'Antiquité expliquée, p. 133.

(11) Au Guildo, une voie secondaire paraissait la joindre au passage de Moréroux sur la Rance.

(12) Bulletin archéologique de l'Association bretonne, année 1871, p. 112.

poursuivait par La Ferrière, autre La Ferrière en l'Hermitage, Le Haut-Roma en Lanfains, La Ville-Haie en Le Feuil, Le Vieux-Châtel en Saint-Gildas, Le Cloître et La Rue-Cortes en Saint-Gildas, La Rue-Saint-Neven en Ploumagoar et Guingamp. De Guingamp, elle gagnait La Roche-Derrien et Coz-Yaudet par les itinéraires étudiés par Gaultier du Mottay.

Ce tracé a été reconnu dans le Morbihan par l'abbé Marot près du moulin à vent de Caussac et dans la lande de Limbuan en Mohon ; il a été adopté dans son ensemble par M. Marsille.

Il semble d'ailleurs pouvoir être précisé ainsi qu'il suit en quelques points par la toponymie, parcours qui reste, cela va sans dire, à vérifier sur le terrain.

D'Allaire, la voie passait près du village du Temple en Saint-Jacut, franchissait l'Arz au pont Robert, traversait l'Oust au Passage-des-Romains en Peillac et gagnait Les Fougerets. De là elle passait entre Ruffiac et Missiriac où elle est indiquée dans le Cartulaire de Bedon comme *via publica* et passant près de Rann Gratias, aujourd'hui Les Gras en Ruffiac.

A deux kilomètres au nord de cette ferme, elle traversait, près du moulin des arches au nom si caractéristique, le ruisseau qui actionne celui-ci, l'Éval du Cartulaire, puis, peu après son passage aux Vieilles-Rues, coupait la voie de Juliomagus à Vorganium au village des Rues-Guilloux.

Elle passait près du hameau de la Haute voie, puis à la lisière nord-est de Monterrein et atteignait la Ville-au-Vy où elle a été signalée par l'abbé Babgeau comme se dirigeant de ce village sur Ploërmel et les Chemins Saint-Malo (13).

De l'Étang au duc, par Taupont et la Ville-Juhel, elle gagnait Saint-Malo des trois fontaines, puis, comme indiqué par l'abbé Marot, passait à environ un kilomètre à l'est de Mohon, ensuite à Hinniac, et arrivait à La Trinité où se trouve le Carrouge Saint-Gicquel par le moulin à vent de Caussade et Le Chauchix.

Dans les Côtes-du-Nord, le tracé semble devoir être ainsi jalonné : Le Quartier, La Ville-Juhel où elle coupait la voie de Darioitum (Vannes) à Fanum-Martis (Corseul), La Ferrière, Le Billiac, où elle traversait la voie directe de Vorganium (Carbaix) à Condate (Rennes), La Poterie, Les Clôtures, La Motte, La Croix-Chanvril, au sud de Garde-en-Bourg, et Le Pas-Bedeuc. Elle passait ensuite près de l'enceinte de Bossignel en Gausson pour aboutir au lieu dit *Les Grands Chemins* à la lisière sud-est de la forêt de Lorges.

(13) Mémoires de l'Association Bretonne, troisième série, t. 28, p. XLVIII.

A partir de ce point, elle est bien conservée et traversait du sud-est au nord-ouest la forêt en passant à l'ouest des villages du Haut-Quetel et de La Guette puis derrière l'église de l'Hermitage, où elle était protégée par l'ouvrage de Duretal, et dans le parc du château de Lorges. Elle coupait la route actuelle de Saint-Brieuc à Auray à 500 mètres au sud-est de la croix Saint-Lambert, passait au village de La Hutte près du Pas, à Beaumelin, à Bellevue et rejoignait à Carboureux la route actuelle de Quintin à Saint-Brandan, dominée par la position de Malabry. Sur tout ce parcours l'aggr mesure environ dix mètres.

On la retrouve près du château d'eau de la gare de Quintin ; et, tout près de là, au Carrouge, elle coupait la voie de Vorganium (Carbaix) à Alet (voie D). Un peu plus loin, elle traversait en sifflet la route actuelle de Quintin à St-Brieuc et aboutissait au Vau-de-Gonêt où elle coupait, au pied du château de Quintin, la route du Rillan à Castel-Pol au lieu dit encore Le Carrouge. De là, sans doute à flanc de coteau, elle gagnait la sortie nord-ouest de Quintin où on la retrouve suivant la route actuelle de Cohiniac jusqu'à La Vallée.

A la sortie de Quintin, la première parcelle à droite du parcours porte le nom caractéristique de *Pré-de-la-Chaussée*, une autre, à l'est des Cheneliaux, celui de *Gât-au-lait* et près de celle-ci une troisième s'appelle *Le vieux-chemin*, nom porté également par une quatrième près La Ville-Berthelot.

Peu après La Vallée, la voie se scindait en deux : l'une se dirigeait vers l'embouchure du Trieux, parcours que nous indiquerons plus loin (II bis) ; l'autre gagnait Guingamp, suivant, semble-t-il, le tracé indiqué par Kerviler : La Ville-Haye, Le Vieux-Châtel, Le Cloître, le bois d'Avaugour, le Roudouannec, La Rue-Zant-Neven et Guingamp, tracé qui reste à reconnaître et à déterminer en détail.

A partir de Guingamp, la voie est parfaitement connue. Elle franchissait le Trieux au Roudouroc sous Saint-Léonard et se dirigeait de ce point sensiblement en ligne droite sur Runan et La Roche-Derrien en passant par Saint-Jean, La Rue-Gouezou, puis suivant les limites communes de Kermoroch et de Landebaëron et de Trégonneau, Squiffiec et Plouëc jusqu'à Kerissac. De là, elle gagnait La Roche par La Belle-Eglise, Runan-Coz, Lopic et Keravel.

Cette voie se prolongeait, semble-t-il, sur le Port-Blanc par Croaz-Hent, Le Coz-Ty et la chapelle de Bonnes Nouvelles pour aboutir au Castel-Coz.

II bis. — Voie de Quintin à l'embouchure du Trieux.

Après La Vallée, la voie, très bien conservée, se dirigeait sur Cohiniac en passant au village de Malher (maladeria), où se dresse une vieille borne qui paraît un milliaire anépigraphé, et coupait à l'ouest de La Ville-Goro la voie IV. De Cohiniac, elle gagnait la lisière ouest de Châtelaudren en passant par Boqueho, le chemin vert, La Rue-Faux, hameau près duquel elle coupait la grande voie du nord étudiée par Trévédy, puis La Rue-Bourgeois et enfin la gare actuelle de Châtelaudren.

De là, par Les Fontaines où se voient les ruines d'un prieuré de Beauport, elle passait à environ un kilomètre à l'ouest de La Ville-Chevalier, où elle est très visible, puis au Quistillic, à (Saint) Mélard et traversait le Leff au sud-ouest du village de La Trinité en Tressignaux. A partir de ce village, elle suivait le tracé de la route actuelle de Plélo à Lanvollon jusqu'à sa rencontre avec le chemin de fer départemental et se dirigeait alors du sud au nord pour traverser Lanvollon.

De Lanvollon, elle se prolongeait par Penlan, La Boissière, La Grandville, Pont-ar-Ranet à l'est de Lannebert, La Rue, Guillard, Pen-ar-Hastel (Langarzeau) et arrivait à Pléhédél. De là, elle se dirigeait à peu près en ligne droite sur Ar-Kastel, poste commandant l'entrée du Trieux, en passant par les points suivants : Quistillic, La Rue, Notre-Dame-de-Kerfot près du château de Correc, Les Maisons-du-Grand-Chemin, Paimpol, Les Salles, Guiler et Loguivy.

III. — Voie du Rillan à Castel-Pol.

Cette voie a été signalée pour la première fois par Gaultier du Mottay qui l'a parcourue en partie avec Geslin de Bourgogne (14). Du Carrouge, entre l'Orme et Castello-bas, où elle quittait la grande voie d'Allet à Vorganium, elle passait près de Roquinia et descendait ensuite pour traverser le ruisseau du Pas à 500 mètres environ au sud de son confluent avec le Gouët. La descente à travers le bois de Grenieue est encore parfaitement visible ainsi que la chaussée qui lui fait suite.

De là, par Les Marelles, Le Quartier et le faubourg de La Madeleine, elle arrivait au Vau-de-Gouët ; et, aussitôt après la

(14) Gaultier du Mottay : Recherches sur les voies romaines des Côtes-du-Nord, loc. cit., p. 172.

traversée du Gouët à gué, coupait au Carrouge la voie de Portus-Namnetum (Nantes) à Coz-Yaudet (voie II). Elle traversait ensuite en ligne droite la ville actuelle de Quintin, en suivant le tracé des rues de Vaudegouet, Notre-Dame, Grande-Rue et Saint-Thurian, puis suivait sensiblement la route actuelle de Quintin à Saint-Connan par Kerjaco, La Noé-Renon où l'on trouve *Le Clos-du-Vieux-Chemin*, Le Hinguet où différentes parcelles portent le nom de *Pré-de-la-Rue* et *Clos-de-la-Rue*, Le Colledo où l'on a retrouvé les restes d'une villa gallo-romaine, La Ville-Juhel, où elle coupait la voie IV et Botter où une parcelle porte le nom de *La Rue-d'en-haut*.

Elle se dirigeait ensuite sensiblement en ligne droite est-ouest sur Saint-Norgan, protégée en Plésidy par l'ouvrage de Castel-Kerandroat et en Kérien par celui du Cosquer-Jehannou, et en passant par Kerauffredou et Guerguinou en Bourbriac où son passage a été relevé par Gaultier du Mottay et Geslin de Bourgogne. De Saint-Norgan, dont l'église est construite au centre d'une enceinte entourée de trois tranchées, la voie se dirigeait vers le nord-ouest et gagnait Bulat-Pestivien, puis coupait la route de Vorganium à Plougrescant près de Keranquéré (le village du carrefour) et suivait la limite des communes de Calanhel et de La Chapelle-Neuve jusqu'à Kerhuel (cote 285). Elle coupait la route de Vorganium à Trégastel près de Lestrezén ; et, par Le Château, Belfou et Coat-Illan, gagnait le sud de Guerlesquin où elle coupait vers Cleuz Aes (les fossés d'Ahez) la route du Vieux-Marché à Commana, Par le Mognerou, La Boissière, Le Pontglas, elle passait à 800 mètres au nord de Plougouven, entre les ouvrages du Questel et du Quistillic, et rejoignait à Keranogant la route actuelle de Plougouven à Morlaix qu'elle suivait sensiblement en passant près de Ar Vouden et à Coz-Quenquis.

IV. — Voie transversale reliant les routes du nord de la Bretagne entre le Gouët et Lomalo.

Cette voie quittait celle de Portus Namnetum à Vetus Civitas peu après le passage du Gouët (actuellement Le Sépulchre) et se dirigeait vers le sud par Trémuzon, l'Île Brient, la Salle de Bohou, le Carrouge, l'Étang Botrel, la Rue en bas, Sainte-Catherine et le Quartier. Peu après la Villeneuve, à partir de la Croix Bio, elle servait de limite commune à Cohiniac et Saint-Donan et Le Foël,

puis au Leslay et au Féclil, coupant successivement les voies II bis et II.

Elle passait ensuite à La Ville-Juhel où elle coupait la voie III, entre le Drenneuc et Kerjean, à Kerguistic à l'ouest du Vieux-Bourg, puis à Restoper et Parisy, et traversait le champ de course où elle a été confondue par Gaultier du Mottay avec la voie de Vorganium à Alet. Elle coupait cette dernière à la cote 207, au nord de La Villeblanche, passait par Le Brugou, la cote 201, l'ouest de Laniscat, et coupait la voie directe de Vorganium (Carhaix) à Condate (Rennes), près de l'ouvrage de Canach-Leron en Laniscat. Elle franchissait ensuite le Blavet à l'ouest de Bonrepos, et, par La Croix-Rouge, Perret, Saint-Félan, Le Ros et Croezcoët, atteignait près de Quenven, au nord de Locmalo, la voie directe de Vorganium (Carhaix) à Juliomagus (Angers).

Au voisinage de Quintin, son identification est aisée. Elle est parfaitement conservée le long de la limite du Féclil et du Leslay, près de l'avenue de Beaumanoir, ainsi qu'à La Ville-Juhel. Le cadastre du Vieux-Bourg indique d'ailleurs dans ce dernier hameau les noms caractéristiques suivants le long de son tracé : *Le Petit Clos de la Rue* (B. 68), *Le Grand Clos de la Rue* (B. 69), *Le Clos de la Rue* (B. 70), *La Pointe du Clos de la Rue* (B. 123) ; puis, au sud-ouest de La Ville-Juhel, *La Lotte du Grand Chemin* (B. 311 à 313) et, à Kerjean, *Le Clos de la Vieille-Chambre* (chambre de cambo-courbe) (B. 396), *Le Clos de la Rue* (B. 432), *La Rue-Bocher* (B. 434).

V. — Voie de Kerjaco à la cote 276

Cette route, qui reliait les voies III et IV, quittait la première à Kerjaco et passait à Kericcoët d'où un embranchement se rendait au Vieux-Bourg par le sud de Malabry, le Roscoat où est mentionné *Le Bois du Grand Chemin* (C. 521) et *La Croix-Rouge*.

Elle se dirigeait ensuite sur Kerfolben, passait dans la dépression où le Gouët prend sa source entre Troubardour et Le Tertre aux coulombs, au lieu dit *Coz-Chaussée*, et, par Kerchouan, gagnait les cotes 260 et 276 où elle rejoignait la voie IV.

L'abbé Audo, qui l'a étudiée en détail, a le premier indiqué (15) que c'était certainement là, malgré ses apparences, une ancienne

voie romaine, ainsi que l'indiquent les noms de *Vieux Chemin*, *Chemin-Ferré* et *Coz-Chaussée* sous lesquels elle est connue au Vieux-Bourg.

Probablement préexistait-elle même à l'occupation romaine, ces environs du Vieux-Bourg ayant eu une très grande importance dès l'époque gauloise ainsi que le montrent les très nombreux vestiges qui y ont été découverts.

C'est en effet au Tertre-aux-Coulombs, à trois kilomètres au sud du Vieux-Bourg, que prennent leurs sources, au nord, le Gouët et, au sud, l'Oust, cours d'eau qui servaient de limites aux trois peuplades armoricaines des Curiosolites, des Osismes et des Venètes. Tant de cette éminence que de celle voisine de Lanfains, le regard embrasse un horizon extrêmement étendu, et il n'est donc pas étonnant que dès l'époque gauloise, puis à l'époque romaine, des postes d'observation et des garnisons de protection aient été établis en ces points à proximité des voies que nous venons d'étudier. Dans un espace de quelques kilomètres, l'abbé Audo, archéologue averti qui connaissait à fond cette région sur laquelle il exerçait son ministère, y mentionne de nombreuses enceintes circulaires. Tout d'abord, au Vieux-Bourg même, celle de *Coz-Castel*, puis, à Kerfolben, celle de *Motten-Chastel* ; une troisième au nord du Tertre-aux-Coulombs, au pied de la colline et près de la route ; une quatrième au sud de cette même colline, à mi-pente et à 300 mètres au nord de La Ville-Jouan ; enfin une cinquième au sommet de la butte de Kerchouan, enceinte traversée par la route que nous venons de décrire.

Sur la colline de Lanfains, existait au Haut-Roma un ouvrage circulaire commandant le passage du Pas et connu sous le nom de *Clos-Rond-Roma* ; et, à son pied, au village de Romé, une autre enceinte également circulaire. Entre les deux, le nom du village des Menicux évoque également d'anciennes fortifications.

L'abbé Audo a en outre signalé sur le flanc nord du Tertre-aux-Coulombs de nombreuses petites fosses avec épaulements s'étendant sur plusieurs centaines de mètres ; et Gaultier du Mottay, qui en a fouillé quelques-unes, précise qu'elles étaient constituées par une couche d'argile jaune de dix centimètres d'épaisseur reposant sur le sol naturel et surmontée d'un lit de cendres noires, lui-même recouvert d'une seconde couche d'argile semblable à la première. Le tout était enveloppé de terre empruntée au sol environnant de façon à former une butte plus ou moins allongée ayant une hauteur de soixante centimètres à un mètre et une longueur de un à plusieurs mètres ; on y a retrouvé aucun mobilier ni aucun vestige humain. Ces derniers renseignements

(15) Abbé M. L. Audo : *Le Vieux-Bourg Quintin*, dans : *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1862, p. 61-71.

sont extrêmement précieux ; car, à l'heure actuelle, le versant nord du Tertre a été défriché, et nous y avons recherché en vain la moindre tombelle. Nous avons seulement retrouvé, au sud-ouest de La Boissière, quelques petits tumuli épars paraissant répondre à la description de l'abbé Audo et de Gaultier du Mottay. Or l'on sait que les *Agrimensores* indiquent que parfois, pour marquer les frontières, l'on élevait de petits monticules dans lesquels l'on plaçait précisément du charbon, de la cendre et de l'encens (16). Il n'y a donc aucun doute, à notre avis, que les nombreux tumuli signalés au Tertre-aux-Coulombs par l'abbé Audo et Gaultier du Mottay n'aient répondu à ce souci et jalonné la frontière commune des Coriosolites, des Osismes et des Vètes que rappelle d'ailleurs le nom de Lanfains (17).

(16) Voir A. Grenier : *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, Paris, 1931, première partie, p. 171 : « *monticellos plantavimus de terra quos botoninos appellavimus et intra ipsos carbones et cinis et testa tusa cooperavimus* ».

(17) Voir à ce sujet : R. Couffon : *Limites des Cités gallo-romaines et Fondation des évêchés dans la péninsule armoricaine* : *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, T. LXXIII, 1943.

ANNEXE

Voie de Portus-Namnetum à Vetus Civitas par Saint-Brieuc

Une seconde voie conduisait également de Portus-Namnetum (Nantes) à Vetus Civitas par un itinéraire différent de la voie II, mais qui lui était parallèle sur la plus grande partie de son parcours, à 15 kilomètres à l'est environ.

Cette voie a été explorée par le comte de Gouyon depuis le passage de la Vilaine à Beslé jusqu'à Mauron, par Tempier et Trévédy entre Evay (Les Voies) où elle coupe la voie de Vorganium à Alet (voie I) et le pont des Boissières à l'ouest de Saint-Brieuc, enfin par Gaultier du Mottay, du pont des Boissières à Coz-Yaudet ; nous en rappelons brièvement le tracé.

Elle se détachait de la voie de Portus-Namnetum à Blain pour gagner par la forêt du Gavre Beslé où elle traversait la Vilaine et passait ensuite aux points suivants : La Couailleraie, Les moulins neufs, La fontaine du Puits-Croyant, La Cruche, le nord du château du Brossay, Le bois Raoul, Le Bas-Coyvel, coupait la route de Condat (Rennes) à Durtet (Rieux) près du Grand-Clos et gagnait Arguignac, Pommerit, Les Vilozènes, Les rues Alain, la chapelle Saint-Marc, La rue d'aval, Le Temple, Le Mur où elle

coupait la voie romaine de Juliomagus (Angers) à Vorganium (Carhaix), La Tromelaye où existait une chapelle détruite. Elle traversait ensuite la route actuelle de Redon à Guer à 200 mètres au sud du village du Perray, gagnait Choiseul, Peillac, Le Valescamp, la chapelle St-Jean, Le Boissix, coupait le camp de Coëtquidan et arrivait à Beignon.

De Beignon, la voie gagnait Treslan, franchissait l'Aff au Gué aux Moines et traversait la forêt de Paimpont du S. S. O. au N. N. O. par le Hinogue, Huche-Loups, le carrefour de Ponthus, l'est de la fontaine de Baranton et Raveneuc. Elle passait ensuite à Trévay, d'où partait sans doute un embranchement sur Gaël, et, par Mauny et La Folie, arrivait à Mauron.

Après Mauron, elle passait à Monterblot, Le Coudray-Mathuau, Les Fossés, Le pont Ruelland, La Ville-Coquin, Cocaille, Bolan, La Vallée, Illifaut, Les rues Amouroux, Le Carrouge, où elle coupait la voie de Vorganium (Carhaix) à Condat (Rennes), Les rues Penhouët, Le Perron, La chapelle, Merdrignac, Les rues Bressel, Les Forges, Le Gué-Perrou, Le Breil-Peignard, La Hutte-à-l'Anguille, La Tournée, La Hautaie, Les Quatre-Chemins (à l'ouest du Bignon), Tombalon, Bon-Abri, Bel-Air, Le Gué-Chaussée, Notre-Dame-du-Haut, Beauregard, Moncontour, Bellevue, La Chapelle-Saint-Germain, La Pierre-Plate, La Haute-Rue, La Croisée, Quessoy, Les Portes, L'Hôpital, La rue Cochart, Bel-Air, Evay où elle coupait la voie de Vorganium à Alet (voie I), Le Beau-Chemin, Trégucoux, La Ville-Oger, Brésillet, St-Brieuc (gare des marchandises), La Croix-au-Chat, Le Bocage, La Haute-Folie, le pont des Boissières, La Combe, Peignard, Le Sépulchre, Trémeloir (Le Martray), Le Point-du-Jour, La Noé, Trégomeur, Saint-Bry, Le Grand-Chemin (ouest de Tréguidel), la chapelle Saint-Antoine, Tressignaux, Lanvollon.

De Lanvollon à Pontrieux, la voie a été reconnue par Gaultier du Mottay lorsqu'en 1867 on refit la route actuelle entre ces deux localités. Cet érudit la jalonna ainsi : Lanvollon, Le Veuzit (La Boissière), St-Modez, Liscorno, le moulin des Iles où elle franchissait le Lef, Trévéc, La Madeleine, Pabu-Biban, entre Kerjean et Kermulon, Le Clotire, La Corderie et Pontrieux.

Elle gagnait La Roche par Le Guern, Plotzal, Saint-Paul, Pommerit-Jaudy et Le Resl (18).

(18) Les localités ou lieux dits mentionnés sur cette voie, comme d'ailleurs celles énumérées le long des cinq autres, sont conformes à la toponymie, bien connue des voies romaines. Les quelques noms suivants paraissent cependant à signaler : *Le Martray* (ou *Mezzer* en breton) probablement certainement, ainsi que l'a indi-

qué déjà Largillière, de mercatorium et non de martyrrium. On en trouve au moins un dans chaque paroisse à proximité des voies romaines.

Malher. — Ce nom provient de maladeria et indique un établissement hospitalier.

La Ville-Juhel, le pont Juhel, etc. — Il semble, bien que ce soit là peut-être une coïncidence, que le nom de Juhel (Judicel) soit lié, comme Alès, aux voies romaines de Bretagne.

Nous signalerons enfin *Castel Pie* (château de la pie), que nous n'avons pas rencontré le long des voies précédentes, mais que l'on trouve exclusivement le long des voies romaines dans le Trécor et le Goëlo. Ce nom est peut-être lié à la vieille légende bretonne de l'oiseau mort trouvé sur la route, symbolisant l'innanité des choses humaines.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- AUDO, Abbé M. L. : Le Vieux-Bourg Quintin, dans : Annuaire des Côtes-du-Nord, 1862, p. p. 1-72. — Du même auteur : Essai sur le pagus ou pays de Quintin : Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, T. X, p. p. 503-517.
- BANÉAT Paul : Etudes sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine, Rennes, 1928.
- BIZEUL : Aperçu général sur l'étude des voies romaines, Association bretonne, Congrès de Rennes, 1844. — Du même auteur : Des voies romaines sortant de Carhaix, id, Congrès de Nantes, 1845. — Du même auteur : Voie romaine de Carhaix à Corseul : Bulletin de l'Association bretonne, T. III, 1851, p. p. 3-67.
- FROTIER DE LA MESSÈRIÈRE (V^{tes}) : De l'âge probable des châteaux de terre des Côtes-du-Nord et Carte des voies romaines et lieux fortifiés de ce département, dans : Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, T. XLV (1933), p. p. 51-81. — Du même auteur : Les fortifications de pierre des Côtes-du-Nord et Carte des voies romaines et lieux fortifiés de ce département, dans : Mémoires de l'Association bretonne, année 1934.
- GAULTIER DU MOTTAY J. : Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 1869.
- GOUYON (C^{te} de) : Une très ancienne voie traversant la Bretagne, Association bretonne, 4^e série, T. XLVIII, 1937.
- HABASQUE : Notions historiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 1832-36, 3 vol. in-8^o.
- KERVILER René : Etude critique sur la géographie de la presqu'île

armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine : Association bretonne, 1873, p. p. 29-136.

MARSILLE LOUIS : Les voies romaines du département du Morbihan, Vannes, 1930.

MOWAT Robert : La station de Vorigium : Extrait de la Revue Archéologique, Paris, 1874.

SEYMOUR DE RICCI : Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale, dans : Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, T. XXXV (1897), p. p. 233-284.

TRÉVÉDY : La voie romaine d'Yffiniac à Morlaix, Saint-Brieuc, 1897 (tiré à part de l'Association bretonne, 3^e série, T. XV). — Du même auteur : Voie romaine d'Yffiniac à Vannes : Association bretonne, 3^e série, T. XXVI.

Un précurseur morlaisien du Kreisker

De tous les clochers à jour dont s'enorgueillit la Bretagne, le plus élancé est celui de Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon (Pl. 1). La pointe de sa flèche s'élève en effet à 79 mètres au-dessus du sol, aussi Vauban déclarait-il que c'était le morceau le plus hardi qu'il eut rencontré, et une enquête de 1698 qualifiait-elle cet édifice « la plus belle tour, clocher et pyramide du royaume » (1).

Son architecte est inconnu, et sa construction même a été diversement datée par les archéologues bretons les plus compétents.

La ville de Saint-Pol ayant été prise le 3 mai 1375 par les Anglais, ceux-ci brûlèrent l'église du Kreisker, qui fut, suivant Cyrille Le Penneç, « rebastie magnifiquement en la forme qu'elle a à présent par le très excellent prince Jean IV^e du nom, duc de Bretagne » (2). Cet auteur ajoutant que « ceste église est excellentement construite et ornée de la plus exquise pyramide de France », tous les archéologues, dont le chanoine Abgrall, bon juge cependant en la matière (3), ont, à la fin du XIX^e siècle, adopté cette assertion et daté du dernier quart du XIV^e siècle le fameux clocher, dont la décoration de quatrefeuilles paraît d'ailleurs, à première vue, s'accorder parfaitement avec cette époque.

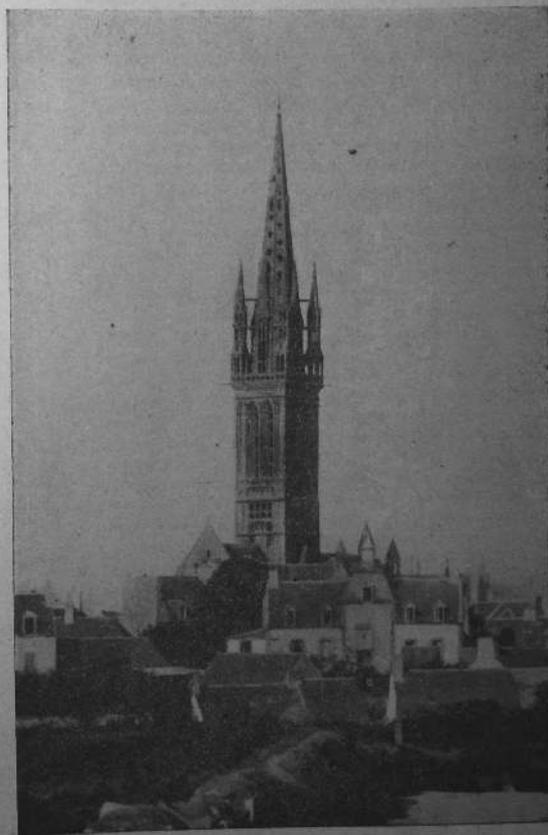
Cependant, dans la belle monographie qu'il a publiée de N.-D. du Kreisker, Lécureux, à la suite d'un examen minutieux, a démontré que si le chœur et une partie de la nef appartenaient bien au dernier quart du XIV^e siècle, la tour, les murs des bas côtés et les porches latéraux avaient été reconstruits dès le XV^e siècle (4), point de vue partagé par M. Waquet qui a très

(1) Clément Poyron : Les églises et chapelles du diocèse de Quimper : Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, T. XLIV, p. 201.

(2) Cyrille Le Penneç : Histoire des églises et chapelles de Notre-Dame basses en l'évêché de Léon, Morlaix, Nicolas de Braxet, 1647. D'après Quéraid (Supercheres littéraires dévoilées), Cyrille Le Penneç, curé de Saint-Pol, ne serait qu'un pseudonyme de Mirou de Kerdanet ; toutefois, Le Guennec a trouvé un exemplaire ancien de ce livre dans la bibliothèque de Kerdanet et un second exemplaire a été signalé par l'abbé G. Pondaven.

(3) Abbé Abgrall : Livre d'or des églises de Bretagne, fascicule concernant Saint-Pol-de-Léon, avril 1897. Il faut faire cependant exception pour Pol de Courcy, qui, au Congrès de l'Association Bretonne tenu à Quimper en 1847, avait déjà distingué deux campagnes de construction des XIII^e et XV^e siècles, mais attribuait le clocher à la première.

(4) Lucien Th. Lécureux : Saint-Pol-de-Léon, Paris, Laurens, s. d. (Collection des petites monographies des grands édifices de la France).



Pl. 1. — SAINT-POL DE LÉON — Le Kreisker

justement daté la célèbre tour de la première moitié de ce dernier siècle (5).

Il semble que l'on puisse même préciser encore quelque peu cette seconde campagne. Les comptes de la Maison de Bretagne, dressés par Jean Droniou entre le 14 avril 1413 et le 1^{er} novembre 1426, mentionnent en effet, en 1425, le don fait par le duc Jean V d'une somme de 100 livres pour la cathédrale de St-Pol, de 50 livres pour le Kreisker et de 50 livres pour l'église des carmes de cette ville ; puis, le compte de 1431 le don à Jean Validire de 12.000 livres pour l'aider à réédifier sa cathédrale (6) ; enfin, le 4 septembre 1433, les habitants s'imposaient une contribution volontaire pour aider aux travaux de cette dernière. C'est vers cette date, et en même temps que le chœur de la cathédrale, que furent entreprises la modification du Kreisker et la construction du clocher, comme viennent le confirmer, à la clef de voûte de la partie basse de celui-ci, formant le carré du transept, les armes de l'évêque Jean Prigent, élu évêque de Léon le 13 juillet 1436 et transféré à St-Brieuc le 27 février 1439, armes qui décorèrent également la clef de voûte du transept de la cathédrale (7).

Ainsi donc, il convient de dater le clocher de N.-D. du Kreisker du second quart du xv^e siècle. Deux siècles plus tard, le 23 novembre 1638, sa flèche fut frappée par la foudre, qui en abattit la pointe et l'ébranla fortement, mais elle fut restaurée l'année suivante. Enfin, dans l'incendie des navigateurs, Napoléon ordonna la restauration du Kreisker par décret daté du camp de Friedland le 15 juin 1807.

Bien que la partie basse de la tour, percée d'ouverture rectangulaires, soit nettement influencée par les parties de l'édifice, il anglais, comme d'ailleurs certaines autres parties de l'édifice, que n'est pas douteux cependant, ainsi que l'a indiqué Lecœur, que ce clocher appartient dans son ensemble à l'école normande et dérive de celui de St-Pierre de Caen (8). Mais, et ce qui est

(5) H. Waquet : *L'Art breton*, Grenoble, Arthaud, s. d. (1933), p. 68.

(6) Bibl. Nat. : f. fr. 8297, fol. 63 ; et : f. fr. 11547, fol. 11.

(7) D'azur à la face d'or accompagnée de trois roses de même, armes de l'évêque de Léon, qui furent transférées à N.-D. de la Cour en Lantic. Certains auteurs ont attribué ces armes à son successeur, Guillaume Le Ferron, qui portait : d'azur à la face d'or accompagnée de trois croix de même, armes qui décoraient la clef de voûte du rond-point de la cathédrale de Saint-Pol. Si l'on compare ces dernières à celles du carré du transept, l'on voit cependant une différence très nette, les croix ayant des attaches bien marquées que ne possèdent évidemment pas les roses.

(8) Il y a lieu de noter, en passant, l'influence également manifeste du style perpendiculaire anglais non seulement sur les remplages des galles normandes, mais également sur les piliers supportant les linéaux des maisons du xv^e siècle de cette ville. L'on trouve à Morlaix une autre influence signalée par M. Bourde de la Roquerie, espagnole celle-ci, dans les maisons dites « à l'espagnole », c'est-à-dire ayant une cour intérieure couverte par un toit comme les patios couverts d'Espagne.

œuvre unique en Bretagne » et son architecte fut-il, « par son audace, un novateur », comme le prétend l'érudite archéologue (9) ? C'est ce que nous ne croyons pas pour notre part, ainsi que nous allons tenter de le démontrer.

Dans une curieuse description anonyme de Morlaix, insérée parmi les notes de Dubuisson-Aubenay prises au cours du voyage qu'il effectua en Bretagne en 1636 (10), il est en effet indiqué que la tour de Notre-Dame du Mur était « l'une des plus hardies architectures de France ». Intrigué par cette dernière mention, et bien qu'un peu sceptique sur la valeur d'un qualificatif appliqué également à la même époque par Albert Le Grand à la tour de St-Mathieu de Morlaix (11), il nous parut d'autant plus intéressant de rechercher des documents graphiques sur cette œuvre aujourd'hui disparue qu'un autre écrivain indiquait que cette tour « était semblable à celle de Saint-Pol, mais plus grande et mieux ornée (12) ».

Le croquis sommaire, qui accompagne la description anonyme de Morlaix, situe bien Notre-Dame du Mur et représente sa tour dominant nettement la ville, mais ne donne sur cette dernière, aucun élément utile du point de vue architectural.

L'intéressante vue perspective de Morlaix, exécutée vers 1740 et conservée à la bibliothèque municipale de Rennes dans le manuscrit du président de Robien, ne nous fait connaître également que peu de détails sur le clocher de N.-D. du Mur. Elle montre cependant que la tour était couronnée par une balustrade et que la flèche, contrebutée par quatre pinacles, portait sur chaque face deux hautes fenêtres. Elle permet également de voir les grands rapports existants entre cette église et Notre-Dame du Kreisker.

Par contre, un tableau conservé dans la chapelle moderne du Mur, provenant de l'église ancienne et paraissant remonter au XVI^e siècle, si l'on en juge par le costume de la donatrice, donne plus de détails. C'est un *ex-voto* peint pour commémorer le sauvetage, par l'intercession de Notre-Dame du Mur, d'un enfant



Pl. II. — MORLAIX — Ex voto à Notre-Dame-du-Mur

(9) Lévesque, loc. cit., pp. 89 et 76-77.

(10) Bibl. Nat. : Nouv. acq. fr. 3375 (61, 35 et suiv. ancien, 18) rouge et noir.

(11) Albert Le Grand : Catalogue des Evêques de Tréguier, dans : Vie des Saints de la Bretagne Armorique, édition dite des trois chanoines, Quimper, Salin, 1902, p. 276^a.

(12) Conferensson util, brochure en langue bretonne, in-16^e, publiée par Ledan, vers 1630, à Morlaix. L'auteur, qui donne la description de N.-D. du Mur, a vu devant cette église. Il indique que « trois frères avaient passé marché pour la construction de la tour », mais n'en donne malheureusement pas les noms. Cette brochure appartenait à M. Gourzil, nous a été aimablement signalée par M. Alfred Le Bars.

entraîné dans les eaux du déversoir d'un moulin du Queffleut, non loin de l'église. Ce tableau est malheureusement aujourd'hui extrêmement sombre et a été assez malencontreusement restauré à plusieurs reprises, notamment par Victor Surl en 1913, sans toutefois que la peinture primitive du clocher ait été trop atteinte par ces restaurations (Pl. II).

La perspective de la tour est tellement gauche que quelques auteurs ont pu écrire qu'elle est octogonale, mais un examen attentif confirme qu'elle est bien carrée et présente tous les caractères de l'école normande. A la naissance de la flèche court une balustrade à jour décorée de quatrefeuilles, tandis qu'au-dessous, ainsi qu'au Kreisker, la tour est ornée d'une frise aveugle, également de quatrefeuilles. Au-dessous de cette frise, la tour est percée sur chacune de ses faces de deux grandes fenêtres et sa base décorée d'arcatures aveugles, comme la tour de St-Pierre de Caen, et non d'ouvertures rectangulaires à jour comme celle du Kreisker. Enfin, les pinacles contreboutant la flèche semblent légèrement en porte à faux comme dans la grande église lénarède.

Si le tableau de la chapelle du Mur est le seul document un peu détaillé subsistant à notre connaissance sur le clocher de l'ancienne église, document fort important ainsi que nous venons de le voir, il laisse, par contre, fort à désirer, il faut bien le reconnaître, du point de vue artistique. Mais, il a très nettement inspiré un tableau, sur lequel nous n'avons pu malheureusement avoir aucun document précis, dont la Société scientifique de Morlaix possède une photographie acquise d'un antiquaire (13). Celle-ci ne révélant ni date ni nom d'auteur, et le tableau paraissant de la fin du XIX^e siècle ou même du début du XX^e siècle, il semble évidemment prudent de ne lui attribuer aucune valeur documentaire. Toutefois, il est une restitution consciencieuse de l'ancien édifice par un artiste habile, probablement Surl, d'après l'ex-voto ; et, à ce titre, présente un intérêt indiscutable.

Certains éléments de ce tableau figurent d'ailleurs sur la restitution de Morlaix au XVI^e siècle décorant la salle des mariages de l'hôtel de ville, peinture due à Surl et datée de 1904 ; mais cette dernière représente le clocher de N.-D. du Mur identique à celui du Kreisker, ce qui n'est pas entièrement conforme à la réalité, ainsi que nous venons de le voir. Si, en effet, leurs

(13) Cette photographie, qu'avait bien voulu nous signaler M. Paul Le Marchant de Trégnou, nous a été également fort obligeamment communiquée par M. Alfred Le Bars. Le tableau était sans doute celui adressé par Surl à la Société archéologique du Finistère et mentionné au procès-verbal de la séance du 22 février 1913 (V. Bulletin de la S. A. F., T. LXX, p. X).

silhouettes, leurs flèches et le haut de leurs tours présentaient des similitudes, leurs bases différaient sensiblement ainsi que les proportions relatives des tours et des flèches (14).

Grâce à Albert Le Grand, si bien documenté sur les monuments religieux de sa ville, nous sommes, d'autre part, parfaitement renseignés sur les campagnes de construction du clocher de N.-D. du Mur (15).

Le bon dominicain nous apprend en effet que si l'église fut fondée le 15 août 1295 par le duc Jean Le Roux, la première pierre de son magnifique portail ne fut bénite que le 15 août 1366 par Even Begaignon, évêque de Tréguier, et que la tour n'était achevée que jusqu'à la guérite en 1372, ce qui permit, en cette dernière année, de poster sur sa plateforme des archers qui harcelèrent les anglais réfugiés dans le château. Après un arrêt des travaux, la flèche ne fut entreprise que vers 1426 (16) ; enfin la dédicace de l'église fut faite par l'évêque Christophe du Chastel le 25 avril 1468.

Le clocher avait alors 263 pieds, y compris la croix, c'est-à-dire une hauteur légèrement supérieure à celle du Kreisker.

En 1522, l'église ayant été brûlée lors de la surprise de la ville par les anglais, le clocher fut réparé dans les années suivantes, mais reçut de nouvelles blessures en 1594 pendant le siège du château. Du 27 au 31 août, les ligueurs, ayant riposté à coups de canon à la fusillade des mousquetaires royalistes postés dans la galerie, « foudroyèrent les tourelles et guérites et ébranlèrent l'équille » ; aussi les morlaisiens, craignant la ruine de leur tour, prièrent-ils le maréchal d'Aumont d'en retirer ses soldats, ce qui leur fut accordé. En 1618, dans la nuit du 11 juin, jour de St-Barnabé, il y eut à Morlaix, rapporte toujours Albert Le Grand, « une si horrible tourmente d'éclairs, de tonnerres et de foudres, qu'on pensait la fin du monde estre venue ; et le foudre, tombant sur la tour de Notre-Dame Le Meur, abatit quelques brasses de l'équille » ; elle fut restaurée peu après. Enfin, après la vente de l'église à un sieur Mahé en 1805 et la

(14) D'après Bigot, la hauteur de la tour du Kreisker est de 48 m. 50 et celle de sa flèche de 33 m. 50, soit une hauteur totale de 79 m. 30 (Bigot : Mémoires sur les clochers du Finistère, dans : Bulletin de la S. A. F., T. XXI, 1894, p. 362 et p. 368). — Selon Lepout, la tour de N.-D. du Mur avait 120 toises, soit 66 m. 50, et sa flèche 133 toises (47 m. 20), y compris la croix, soit environ 41 m. 20 sans la croix, au total : 86 m. 70. — Rappelons que d'après le relevé conservé aux Archives des Monuments Historiques, la tour de Saint-Pierre de Caen a 38 m. 60 de hauteur et la flèche 37 mètres, soit, au total, 75 m. 30.

(15) Albert Le Grand, loc. cit. Voir les évêques de Geoffroy de Tournemine, Even Begaignon, Jean Le Brun, Christophe du Chastel, Guillaume du Balgouët.

(16) Chanoine Peyron : Églises et chapelles du diocèse de Quimper, dans : Bulletin de la Société archéologique du Finistère, T. XXII (1892), p. 218.

stupidité démolition de cet édifice quelques mois plus tard, la tour, qui avait été conservée mais n'était plus étayée, s'écroula le 28 mars 1806, écrasant dans sa chute plusieurs maisons du quartier et faisant cinq victimes.

Tel était ce clocher, célèbre dans toute la région, tant par son élévation que par ses quatre grosses cloches dont l'une était dite « Perce ouie » et les huit clochettes de son carillon modulant toutes les heures l'*Ave Maria Stella*. Commencé ainsi plus de cinquante ans avant le Kreisker, qu'il inspira certainement, il était l'un des chaînons reliant ce dernier édifice au clocher de St-Pierre de Caen en passant par ceux de St-Sauveur et de Carentan (17).

Il montrait en outre qu'il existait à Morlaix, au milieu du XIV^e siècle, un atelier dont on ne saurait trop louer, en même temps que la hardiesse de conception, une remarquable sûreté d'exécution. Ceci n'a rien d'ailleurs qui puisse nous surprendre, Morlaix ayant été pendant tout le Moyen âge le grand centre artistique du nord de la Bretagne. Ses églises, notamment, furent, comme l'on sait, l'objet d'importantes fondations, tant des comtes de Léon et des ducs de Bretagne que des riches bourgeois et confréries de la ville.

Bien qu'ayant aujourd'hui perdu plusieurs de ses monuments anciens, Morlaix possède encore du XIV^e siècle, ainsi que l'a très justement rappelé Lécureux, une partie de l'église des dominicains et les restes si élégants de N.-D. des Fontaines qui annoncent déjà la magnifique rose des Jacobins (18).

R. COUFFON

(17) Rappelons que le clocher de Saint-Pierre de Caen est antérieur à 1312, date du décès du trésorier Nicole Lamfrot, qui fit bâtir la tour, suivant son épitaphe. On sait que la flèche servit de modèle à de très nombreuses autres, notamment, en 1650, à celle de la tour nord de Notre-Dame de Saint-Lô, bâtie elle-même entre 1682 et 1685 par Guillaume et Michel Broilon, père et fils, lors de la construction de la flèche de la tour sud de cette même église.

(18) Lécureux : Morlaix, dans : Congrès archéologique de France, LXXXV^e session (1924). Quelques actes, qui ne paraissent pas avoir été connus de Lécureux, tout en confirmant les campagnes de constructions proposées par cet érudit, permettent de préciser quelques dates.

En 1345, par son testament, Hervé de Léon léguait aux dominicains des livres pour la réparation de leur église et de leurs bâtiments entièrement détruits par la guerre « pro reparacione ecclesie et domorum marum per guerram omnino destructarum » (Bibl. Nat. F. fr. 12405, fol. 793).

En 1394, l'évêque de Tréguier, Pierre Morell, avait obtenu du pape une bulle d'indulgence pour tous ceux qui contribuèrent à l'achèvement de la chapelle N.-D. des Fontaines. (Archives C.-du-N. Titres de l'évêché de Tréguier non classés. Une copie serait de couverture à un cahier de comptes des droits d'entrée au port de l'Abé Wraich : s. Mémoires de la Société archéologique du Finistère, année 1933, p. XXXIX.)

La Statuaire Ancienne

DANS LES COTES-DU-NORD

Après avoir étudié ici l'aspect général et caractéristique du département des Côtes-du-Nord, en 1926, ses voies antiques et ses fortifications, en 1933, sa géographie historique, en 1938, ses manoirs d'architecture bretonne, en 1941, nous attirerons votre attention sur la sculpture ancienne dans cette région bien mal connue du grand tourisme mais non moins appréciable par les objets d'art qu'elle renferme et leur grande variété que les départements voisins mieux mis en valeur parce que mieux étudiés à des époques plus anciennes.

La sculpture s'y présente sous différents aspects dès l'époque gallo-romaine. Les doyennes de nos statues sont celles du Rillan et l'Anguipède de Plouaret.

Au Rillan, village du territoire de Plaintel, sur la voie antique d'Aleth à Carhaix, se cache une statue grossière, décapitée ou acéphale, appelée *l'Hercule gaulois*, représentant un homme trapu, demi-nu, tenant dans sa main droite un pavé et de la main gauche une massue. Posé à l'entrée d'une cour de ferme tournant le dos à la route, il faut savoir où le chercher pour le voir. De l'autre côté du chemin, dans le mur d'une autre maison, existait aussi, en 1939, un buste très fruste, également d'origine gallo-romaine.

L'*Anguipède* de Plouaret est mieux en valeur sur son édicule de la place publique, près de l'église. Une sorte de sirène acéphale, à seins de femme, bras en nageoires et queue de poisson, est foulée aux pieds par un cheval monté dont la tête et la partie supérieure du cavalier ont disparu par brisure ; sculpture archaïque, sans doute, mais plus fine, cependant, que les statues du Rillan.

Des moulages de ces pièces rarissimes auraient leurs places indiquées au musée du chef-lieu du département pour en signaler l'existence au grand tourisme qui les ignore et s'arrêterait plus complaisamment dans un centre urbain pourvu de bons hôtels d'une région qu'il saurait riche en objets curieux.

De l'époque gallo-romaine au moyen âge la terre, la brique

et le bois furent les principaux matériaux employés ; la nécessité de vivre primant alors tout, l'art plastique de cette période n'a guère laissé de traces.

Nos édifices romans primitifs, comme les églises de Morieux et de St-Martin de Lamballe, sont sans sculptures, celles d'Yvignac et de Lanleff présentent plutôt des gravures sur pierre que des sculptures proprement dites.

L'église Saint-Sauveur de Dinan a de beaux détails romans dans sa façade et les lions qu'elle représente sont de caractère byzantin. Elle renferme aussi, dans une de ses chapelles absidales, deux curieux chapiteaux représentant *la tentation au Paradis terrestre* et *l'Annonciation* ; les architectures de ce dernier indiqueraient aussi l'époque romane.

Dans les monuments postérieurs, tant civils que religieux, abondent les sculptures de tous genres, flore ou faune de représentation réelle ou stylisée, êtres fantastiques et figures humaines.

La sculpture végétale y étale de plus en plus ses rinceaux à partir du xv^e siècle, étoffant les élégantes nervures dont la Renaissance aimera enrichir les lignes de ses fioritures sans en détruire l'harmonie.

Mais la sculpture proprement dite intéresse davantage la statuaire quand elle représente les formes humaines ou animales, réelles ou supposées par la fable ou l'imagination créatrice des artistes.

Nous étudierons la statuaire ancienne des Côtes-du-Nord, de ses origines à la fin du xviii^e siècle, dans les monuments qui en demeurent : édifices religieux ou civils, monuments funéraires et statues de pierre, de métal, de stuc, de terre cuite ou de bois qui résident surtout dans nos églises.

Sur nos monuments elle apparaît dans les grotesques, caricatures expressives et géniales, souvent satyriques, les cariatides, les tenants et supports d'armoiries.

Les grotesques s'étalent dans tous les coins et sous les formes les plus diverses, dans les chapiteaux, les gargouilles, sur les rampants des pignons et des gerbières, les saillies des corniches, ou en plein champ des surfaces planes, en rompant la monotonie.

La cathédrale de Saint-Brieuc en possède un remarquable, irrévérencieusement baptisé par la gauloiserie des halles, mais qui cependant a tenté la verve délicate d'un poète local.

Des bustes s'attirent curieux, au sommet des colonnes du transept, et la satire d'un âne brayant domine le chœur vénérable des chanoines.

Les lions, les cerfs, les licornes, les lévriers, les sirènes, les sauvages, supportent ou tiennent les blasons sculptés ; les centaures, les dragons, les lièvres, les lapins, les loups, les renards, les oiseaux, les grenouilles, les reptiles et autres bêtes ou insectes fourmillent dans les feuillages des sablières.

Les gargouilles présentent une truculente anatomie, tantôt plastiques comme des modèles, tantôt tourmentées comme des caricatures. D'autres fois ce sont des personnages bibliques, de graves prédicateurs, de sévères seigneurs justiciers, de gracieuses châtelaines et gentes damoiselles, d'hilares truands et ivrognes, guerriers, amours, anges, personnages énigmatiques ou allégoriques dont nous donnerons plus loin la nomenclature.

Certaines de ces images sont vraiment gracieuses, comme la jeune fille nue tenant chastement un écusson devant elle au rampant d'un pignon de Kerlouët, en Plévin. D'autres sont expressives et vivantes comme la jeune mère de St-Gueltas, en Carnoët, allaitant son enfant, écartant vivement, en le tirant par la queue, un petit chien jaloux qui les gêne. La même chapelle de Saint-Gueltas présente une série de baigneurs prêts à plonger dans le vide du sommet de leurs pinacles.

L'église priorale de Loc'Envel abonde en sauvages, hommes et femmes, présentant les symptômes du mal de mer et pétrifiés en gargouilles. Une grosse femme, non moins gênée, se tord sur l'église de Trégrom. La mère Eve domine le vide du haut de la tour du Paradis, en Pommerit-le-Vicomte. Un ivrogne trébuchant, tenant un verre et une cruche, s'effondre au pignon nord de l'église de Kergrist-Moëlou.

Les sirènes étalent leurs charmes trompeurs sur les calvaires, les chapelles et les constructions civiles ; les centaures des deux sexes jouent dans les sablières de l'église de Plouaret, en compagnie de gazelles. Les singes grimacent à St-Houaron, en Bourbriac, et à Lannegant, en Lannrivain. Les renards guettent les poules à Grâces, près Guingamp, où les diables véhiculent les damnés dans une bronette. Les dragons se hérissent à l'entrée des porches pour en éloigner les fidèles ou se lardent aux pieds des saints qui les frappent de leurs crosses ou les écrasent en priant. Sur une maison de Lannion, les gnomes, mêlés aux bêtes et aux humains, rendent silencieusement, par leurs attitudes, l'impression d'un charivari étourdissant. En Pédernec, la grande cheminée de Kermathaman présente une chasse aux sangliers où courent des chiens de toutes races.

Parmi les allégories nous citerons, au porche de la Roche-Derrien, *l'amour sacré et l'amour profane*, figurés en bustes de

femmes d'un réalisme plus grossier que la délicate peinture de Titien. A St-Gilles-Pligeaux *le Mea culpa*, où la partenaire du coupable n'a pas l'air trop repentante. A Kermabillo, en Callac, un gendre impassible se frise la moustache entre son épouse souffrante et sa belle-mère irritée. A La Méaugon *l'homme entre les deux âges* est accosté d'une plantureuse matrone et d'une mince jouvencelle. La chaire de Lanfains, chef d'œuvre du célèbre Corlay, présente en demi-relief *la Prudence et la Cabrité*, ciselées de main de maître.

Les retables des autels reproduisent souvent les donateurs et leurs patrons ou de pieuses théories. Au Folgoët, en Pommerit-Jaudy, le Père Eternel pleure comme une Pieta sur le cadavre de son Fils, entouré d'anges et de saints personnages de l'ancien et du nouveau testament ; le patriarche Noë y promène son arche comme un panier, sur sa tête. A Pédernec c'est l'histoire, le martyre et l'apothéose de Ste-Barbe, dont le père indigne est, à son tour, livré aux supplices de l'enfer. Une sablière de Plougras reproduit des funérailles stylisées en un saisissant raccourci.

Les croix de carrefours et des cimetières, les bas-reliefs des chapelles, reproduisent les prophéties, la vie, la mort et le triomphe du Sauveur. Les boiseries aux multiples personnages retracent les scènes bibliques ou évangéliques, ou de la légende dorée, énergiquement traitées, en costumes traditionnels ou contemporains. Des grotesques, des têtes de rois, de dames, de guerriers, de gens du peuple, ornent les corbelets et les façades de la Villehassé, en Troguéry ; du prieuré des Fontaines, en Plouagat ; de la Ville-Jégu, en Le Cambout ; de Notre-Dame du Tertre, à Châtelaudren ; du Bois-Bérard, en St-Cast ; de la Soraye, en Quintenic ; de Toulborzo, en St-Péver ; de Kergras, en St-Fiacre ; de la très modeste Ville-Mérene, en Quessoy, etc...

La statuaire classique monumentale est représentée par les faunes de la grande cheminée de Perrien, en Lanrodec, les cariatides à gânes de Beaumanoir, en Eyras, datées de 1658, et de l'hôtel du Mintier, à St-Brieuc, heureusement replacées dans la boulangerie de « la duchesse de Rohan », les consoles à bustes de la cheminée du Pont, en Lanvallay.

Nous n'en finirions pas d'énumérer les traces d'effort artistique manifestées dans nos monuments du passé, allant de la perfection à la maladroite réplique, expressive quand même et non dénuée d'intérêt.

Une autre source de sculptures est celle des monuments funéraires, de valeur très inégale.

Elle touche à la perfection dans les statues d'Alain de Vitry,

dit de Dinan, mort en 1197, provenant de Beaulieu en Languedoc et transférée de cette abbaye à St-Brieuc puis à Tréguier ; Roland de Coatgoureden, sénéchal universel de Bretagne, de 1346 à 1363, à Notre-Dame de Guingamp ; d'un sire du Liscoët, son contemporain, à Boqueho ; des fils du sire de Quintin, vigoureux gaillards, tués à La Roche-Derrien en 1347, replacés dans la collégiale de Quintin ; de Tristan du Perrier, baron de Quintin, mort en 1482, actuellement conservé au Romain, en Cohiniac ; Jean de Beaumanoir, misérablement occis en 1385, à St-Magloire de Léhon ; Berthelot d'Angoulvent, Sylvestre de la Vieuville et son épouse, au musée du château de Dinan ; Geoffroy Le Voyer et Renée Madeuc, sa seconde femme, transférées de St-Georges en Trémeur à St-Malo de Dinan ; Menguy Ruffault et Tiephains de Kerhuel, à Plourivo ; monseigneur Le Porc, mort en 1632, dans sa cathédrale de St-Brieuc, Guillaume du Halgouët, évêque de Tréguier, mort en 1602, à St-Gonéry, en Plougrescant ; Guy de Rosmar et Jeanne Le Noir, à St-Jean-Kerdaniel, etc...

Ne sont pas non plus sans intérêt celles d'un chevalier du *xiii^e* siècle, à Kerhavad, en Plouzelambre, d'une dame de Gouddelin, gisant auprès d'un cercueil, à Notre-Dame de l'Isle, en cette paroisse, d'un Le Voyer et de son épouse, à Trégomar, d'une dame de la Moussaye de Kergoët, à St-Jouan-de-l'Isle, d'une dame de Plorec, en son église paroissiale, d'un seigneur et d'une dame de Kerversault, à la Roche-Derrien, etc..., intéressants documents d'habillements religieux, militaires ou civils.

D'autres monuments n'ont d'intérêt que par l'importance du personnage qu'ils représentent, tout souci de ressemblance y faisant défaut. Parmi les principaux sont ceux de Thébaud de Tanouarn, à Plérin, d'un sire de Rosmadec, à Notre-Dame de la Cour, des de Bréhand de l'Isle transférés de St-Brieuc à Tréguier, hommes d'armes en carapaces identiques fabriqués en série et se ressemblant tous.

D'autres tombes sont tellement usées que leurs détails disparaissent, estompés comme dans la nuit des temps.

Une sculpture d'exécution barbare mais d'une grande impression allégorique nous a particulièrement frappé : un cadavre en putréfaction dans un linceul, actuellement remis dans l'église d'Yvignac.

Mais la grande école de sculpture régionale fut celle des tailleurs d'images des saints et saintes de nos églises et chapelles, foule innombrable que nul ne saurait dénombrer, tant il en est d'anonymes, œuvres de pierre du pays, de marbre ou d'albâtre, de bois, de stuc, de métal ou de terre cuite peinte.

M. René Couffon, dans ses magistrales études des églises et chapelles des Côtes-du-Nord, nous a décrit les verrières splendides qui les illuminent, et dressé un catalogue approximatif des statues anciennes de saints et saintes qu'elles renferment et de ceux des artistes connus qui les sculptèrent.

Nous donnerons ici la suite alphabétique de la plupart de ces saints :

Aaron, Abibon ou Diboan, Adrien, Agathe, Agathon, Agnès, Alain, Alban, Alor ou Eloy, Ambroise, André, Anne, Antoine ermite, Antoine de Padoue, Appoline, Armel, Aubin ou Guen, Augustin, Averlin ou Livertin, Avit ou Avy, Ayde, Barbe, Barthélémy, Benoît, Bernard, Berthe, Bieuzy ou Eusèbe, Blaise, Blanche ou Guen, Bonaventure, Brandan ou Bedan, Briac, Brieuc, Brigitte, Cado, Caradec, Carné, Cast, Catherine, Cécile, Charles Borromée, Cheron, Christine, Christophe, Claire, Claude, Clément, Clet, Colomban, Colombe, Côme, Connay, Conogan, Constantin, Conval, Corentin, Cornély, Coupaña ou Pompée, Crépin, Crépinien, Cyr, Damien, David, Denis, Denys d'Ephèse, Derien, Dewy, Diboan ou Abibon, Divy, Dogmaël, Dominique, Donan, Donat, Dorothee, Efflam, Elibouhane, Elisabeth, Eloi, Elonan, Emerance, Emerantienne, Emillon, Enora ou Enora, Envel, Etienne, Eugène, Eugénie, Eusèbe ou Bieuzy, Eutrope, Event, Fabien, Fiacre, Firmin, Florent, François d'Assise, François de Sales, François-Xavier, Gabriel archange, Gal, Geneviève, Georges, Germain, Gestin, Gervais, Gildas ou Gueltas, Gilles, Gobrien, Gonéry, Gorgon, Gouesnou, Goulven, Grégoire, Guen ou Aubin, Guen ou Blanche, Guenaël, Guénolé ou Guignolst, Guiganton, Guignan, Guilheu ou Guit, Guillaume, Guirec, Guy, Helen, Hélène, Henora ou Enora, Henri, Herbot, Hernin, Hervé, Hilaire, Honarniaule, Hubert, Idunet, Ignace, Iltud, Irlu, Ismaï, Jean-Baptiste, Jean Calibray, Jean l'évangéliste, Jean d'Ephèse, Jérôme, Jessé, Jeune ou Juna, Joachim, Jorand, Joseph, Joseph d'Arimathe, Judes, Judoc, Julien, Julitte, Juna ou Jeune, Just, Juvénal, Kirio ou Quirio, Launceuc, Laurent, Lavan, Lin, Livertin ou Averlin, Louis, Loup, Lubin, Luc, Lunaire, Maden, Magdeleine, Magloire, Malo, Mamert, Marc, Marc d'Ephèse, Marcel, Marcou, Marguerite, Marien, Martin, Martinien, Mathurin, Maudan, Maudez, Maur, Maurice, Maurice d'Agune, Maximilien, Mayeux, Meaudan, Méaugou, Méen, Mélar, Melenc, Méloir, Mériadec, Méria, Michel archange, Milliau, Mutilin, Nérin, Nicodème, Nicolas, Nizier, Olivier, Oswald, Pabu ou Tugdual, Patern, Paul apôtre, Paul ermite, Pauline, Philippe, Philomène, Pierre apôtre, Pol Aurélien ou de Léon, Pompée ou

Coupaña, Potan, Protais, Quay, Queneau, Quentin, Quidic, Radégonde, Rémy, René, Richard, Rien, Riou, Roch, Roland, Samson, Sébastien, Séraphin d'Ephèse, Servais, Servan, Sieu, Siméon, Stéphane, Suliac, Suzanne, Sylvestre, Symphorien, Thècle, Théo, Théodore, Thérézien, Thomas, Thomas d'Aquin, Thuriaf ou Thurian, Trémeur, Tréphine, Tugdual ou Pabu, Tumelle, Urbain, Urielle, Ursule, Uzec, Vautron, Veran, Véronique, Vignac, Vincent de Paul, Vincent Ferrier, Yves, Zéni et autres anonymes ou problématiques rencontrés par l'infatigable pèlerin des sanctuaires de chez nous, non encore disparus, dans ces dernières années, de leurs autels et de leurs niches pour aller peupler les antres des brocanteurs.

Dominant cette longue théorie, là Très Sainte Vierge, reine des anges et des hommes, avec ses vocables divers, trône dans toutes les églises et un grand nombre de chapelles, seule ou tenant Jésus dans ses bras, enfant ou privé de vie, parfois accompagnée de sa mère sainte Anne, lui enseignant la lecture ou tenant sur ses genoux sa fille et son divin petit-fils. Parfois elle est entourée de la lignée de Jessé, couronnée par les anges ou la Trinité Sainte, ou, Mère des Douleurs, se tient en larmes, debout, avec saint Jean l'évangéliste, au pied de la Croix de son fils, sur les calvaires et les poutres de gloire.

De valeurs fort inégales, mais nombreuses, sont ces reproductions de la personne humaine dénotant l'enfance, les progrès et même la maturité de l'art dans ses ébauches et ses chefs-d'œuvre de chez nous.

Une place à part doit être faite aux statues et hauts reliefs d'albâtre, venus d'Italie ou d'Angleterre, quand les réformés d'outre-Manche jugèrent plus avantageux de vendre les statues de saints qu'ils ne reconnaissaient plus au lieu de les détruire.

De même le saint Martin de marbre de l'église Saint-Jean de Lamballe fut acheté à Marseille pour le prieuré de Saint-Martin de Lamballe.

Mais l'immense majorité des images de pierre et de bois est sortie de nos carrières et de nos arbres, et les belles statues de terre cuite des environs de Lamballe durent être modelées chez nous, probablement à la Poterie, centre de réam.

Pourquoi ces œuvres d'art sont-elles si peu connues, que notre département, riche entre les riches en ce genre, passait pour pauvre en art comme en cultures, ce que les dernières guerres ont rectifié.

La réponse sera simple : parce qu'elles étaient explorées seule-



ment par de très rares touristes et trop de brocanteurs qui les troquaient contre des plâtres banals de la rue Saint-Sulpice, aux profils mous et nuances fades, et les revendaient à prix d'or aux connaisseurs étrangers.

De louables efforts furent faits par nos éditeurs locaux de cartes postales, mais, pas plus que les vues de chapelles et de manoirs, elles n'eurent la faveur du grand public, affamé de banalités ou de fadaïses. Les collectionneurs, cependant, les recherchèrent et nous sommes heureux, pour notre part, de l'avoir fait avant que leurs éditions s'épuisent. Leurs premiers éditeurs sont morts, leur œuvre sera-t-elle jamais renouvelée ?

Nous avons cherché à savoir ce qui avait été rendu en cartes postales de cette nombreuse hagiographie. Le bilan est minime : l'Annonciation de Notre-Dame de la Clarté, en Perros-Guirec ; les Apôtres des porches de Bulat, de Lanloup et de Rostrenen ; l'Arbre de Jessé de Trédrez ; les Croix et Calvaires de la Ferrière, Kerfons, en Ploubezre, Lanrivain, Louargat, Pestivien, Pleubian, le Quillio, le Saint-Esprit, en Léhon, Senven-Léhart ; l'Hercule du Billan, en Plaintel ; le Jubé de Kerfons, en Ploubezre ; les Tombes des Beaumanoir, à Léhon ; les Retables de l'autel de l'Annonciation de la cathédrale de Saint-Brieuc, du Faouët, de Lanloup, de Prat, de Runan, de la cathédrale de Tréguier, de Saint-Magloire et de Notre-Dame du Tertre à Châteaudren ; les Statues de saint Adrien, à Saint-Adrien, de saint Alain, à Corlay, de sainte Anne du Houlin, en Plaine-Haute, de saint Antoine, à Tréguidel, de sainte Barbe, à Pédernec, de saint Eflam, à Plestin, de saint François, à Kergrist, en Plounez, de saint Gilles, à Brélévenez, de saint Houarniaule et saint Hubert, à Notre-Dame-du-haut, en Trédaniel, de saint Jacques, à Saint-Jacques, en Tréméven, de saint Livertin et saint Lubin, à Notre-Dame-du-haut, de saint Loup, à Brélévenez, de saint Malo, à Saint-Léon, en Merléac, de saint Mamert et de saint Méné, à Notre-Dame-du-haut, de sainte Marguerite, à Kergrist, en Plounez, de saint Michel, à Saint-Michel-en-Grève, de saint Roch, à Plouagat, de saint Sébastien, à Kerfons, en Ploubezre, de saint Yves, au Minihy-Tréguier, à Kerfons et à Trédarzec, cette dernière réfugiée à l'île d'Ilic depuis la destruction de sa chapelle ; et les Vierges de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Belair, en Trébry, de Bulat-Pestivien, de Cesson, de Notre-Dame du Tertre, à Châteaudren, de Kergrist, en Plounez, de Grande Puissance, à Notre-Dame de Lamballe, de la Clarté, en Perros-Guirec, de Perros-Hamon, en Ploubazlanec, de Plaine-Haute, de Pléguien, des Fontaines, à Pontrieux, de Délivrance, à Quintin, de Runan, du Ruellou, en Saint-

Nicolas-du-Pélem, de la Cherche, à la cathédrale de Saint-Brieuc, de Saint-Léon, en Merléac, de Pitié, en Saint-Quay-Portrieux, collection déjà nombreuse de statues les plus connues mais pas toujours les plus belles, soit, en tout, une soixantaine de cartes postales environ.

Nous avons dessiné plusieurs centaines de statues des Côtes-du-Nord que nous classerons par ordre :

Abbés : tombes de Beaulieu, en Languedias, actuellement conservées à Dinan et à Tréguier, et bas-relief de Bréhand-Moncontour.

Adam, père du genre humain, à la Croix-Mal, en Dolo, et à Saint-Sauveur de Dinan.

Amour sacré et Amour profane, à la Roche-Derrien.

Anges, amours ou génies : à Beauchamp, en Plélo, Beaulieu, en Languédias, Bréhand-Moncontour, Brésillet, en Trégueux, la Croix, en Haut-Corlay, Locquemeau, en Trédrez, Notre-Dame de Pitié, en Boquého, Plounévez-Quintin, Plouzélabre, la Chapelle Saint-Jean, en Merléac, Saint-Yves, en Plésidy, Seleden, en Plussulien.

Anguipède : à Plouaret.

Animaux divers : à Fontebon, en Saint-André-des-Eaux, Grâces, près Guingamp, Kermat-haman, en Pédernec, Lannezant, en Lanrivain, Lannion, Plouaret, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Houarnou, en Bourbriac, Saint-Tugdual, en Plougonver, Trégrom.

L'Annonciation : à Runan (statues improprement appelées Notre-Dame de l'Angoisse et l'Ange Gardien) et à Saint-Sauveur de Dinan.

Bénédictins à personnages : à Bonen, La Chêze, Dolo, Erquy, Guenroc, Landébia, Perrouze, en Saint-Igneuc, Pléboulle, Plounévez-Quintin, La Roche-Derrien, Saint-Cast, Saint-Germain-de-la-Mer, en Matignon, Saint-Jean-Kerandry, Trégon, Trémeur.

Cariatides : à Beaumanoir, en Evran, la Croix, en Haut-Corlay, la maison Déan (détruite) et l'hôtel du Mintier, à Saint-Brieuc, Perrien, en Lanrodec, le Pont, en Lauvallay.

Centaines : à Plouaret.

La Charité : à Lanfains.

Chemin de Croix : au cimetière de Rostrenen.

Christ adolescent : à Beauchamp, en Plélo.

Christ en gloire : à Christ, en Ploumilliau ; Croix-Mathias, à Saint-Brieuc.

Croix et Calvaires de : la Belle-Croix, en Plény, Boquého.

Bourseul, Brullic, en Plouméri, la Croix, en Trévron, la Croix-Dolo, en Saint-Julien, la Croix-Hingant, en Pommerit, la Croix-Macquerel, en Evran, la Croix du Fay, en Hillion, la Croix-Mal, à Dolo, la Croix Saint-Maudez, à Mégrit, Gurnuhuel, Hénansal, Jugon, Kerered, en Maël-Pestivien, Kerléon, en Le Moustoir, Kerléouret, en Saint-Nicolas-du-Pélem, Kermathaman, en Pédernec, Landébia, Lanrelas, Lansalaün, en Paule, Lanrivain, Le Moustoir, Louargat, Pestivien, le Plessis-Tréhen, près Landébia, Plestan, Plumaugat, Plussulien, Rudulgoat, en Le Moustoir, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Jude, en Boquého, Saint-Juvat, Saint-Maudé, Saint-Mayeux, Saint-Rieul, Saint-Thurian de Quintin, Seleden, en Plussulien, Senven-Léhart, la Touche-au-Prevost, en Plestan, Trébrivan.

Démons : à Boquého, Christ, en Ploumilliau, Grâces, près Guingamp, St-Corentin en Carnoët, Saint-Brieuc, Saint-Michel-en-Grève.

Dragons : à Fontebon, en Saint-André-des-Eaux, Grâces, près Guingamp; Lanrivain, Lannion, Pommerit-le-Vicomte, Sainte-Anne de Trébrivan, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Houarneau, en Bourbriac, Saint-Launeuc, Vieux-Bourg de Quintin.

La Mère Eve : à la Croix-Mal, en Dolo, au Paradis, en Pommerit-le-Vicomte, à Saint-Sauveur de Dinan.

Saint évêque : à Plaine-Haute.

Faunes : à Perrien, en Lanrodec.

Femmes : à la Bruyère, en Le Feül (provenant de Crenan, en la même paroisse), Kercoz, en Vieux-Marché, Kerloët, en Plévin, Kermabillo, en Callac, Saint-Gueltas, en Carnoët, Locquenvel, Saint-Ygeau, Trégram.

Gargouilles humaines et animales : à Crenan, en Le Feül, Locquenvel, Notre-Dame de l'Isle, en Goudehin, le Paradis, en Pommerit-le-Vicomte, Trégram.

Grand et belle-mère : à Kermabillo, en Callac.

Grotesques : à Beausemaine, en Ploufragan, Bonen, Fontebon, en Saint-André-des-Eaux, Heugoat, Kercoz, en Vieux-Marché, Kergrist-Moëlou, Kerlouët, en Plévin, Kermabillo, en Callac, Lannion, Mellionec, Notre-Dame de Pitié, en Boquého, Plufur, Saint-Etienne de Saint-Brieuc, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Gueltas, en Carnoët, Saint-Jean-Keraudy, Saint-Tugdual, en Plougonver, la Soraie, en Quintenic.

Du Guesclin : à Pestivien, en Trévron.

Hercule Gaulois : au Billan, en Plaintel.

L'Homme entre les deux âges : à la Méaugon.

Judith et Olopherne : à la Vile-Guyomard, en Saint-Brieuc.



Hommes : à Beausemaine, en Ploufragan, la Bruyère, en Le Faeil (provenant de Crenan), Bonen, Corlay, Kergrist-Moëlou, Kermabillo, en Callac, Lannion, Notre-Dame de Pitié, en Boquého, Plufur, Saint-Etienne de Saint-Brieuc, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Georges, en Trémeur, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Gueltas, en Carnoët, Saint-Houarnou, en Bourbriac, Saint-Jean-Keraudy, Saint-Michel-Trève, en Glomel, Saint-Tugdual, en Plougouver, Trégomar, l'hôtel Turnegoët, à Saint-Brieuc (démoli).

Jubés, tribunes et buffets d'orgues : à Kerfons, en Ploubezre, la Croix, en Plélauff, La Méaugon, Notre-Dame de Lamballe, Saint-Etienne de Saint-Brieuc.

Mascarons et uves : à Beauvois, en Bourseul, le Bois-Bérard, en Saint-Cast, Bois-Yvon, en Penvenan, la maison Déan, à Saint-Brieuc (détruite), la Croix-Mal et bénitier, à Dolo, Kergroas, en Saint-Fiacre, Notre-Dame du Tertre, à Châtaudren, Ferrouze, en Saint-Igneuc, Plaine-Haute, la Plaineville, en Ploufragan, Saint-Jagucl, en Notre-Dame-du-Guildo, Saint-Jean-Keraudy, Toulhorzo, en Saint-Péver.

Mea Culpa : à Saint-Gilles-Pligeaux.

Moines : à Beaulieu, en Languédias, Lanthenac, en La Ferrière, Saint-Georges, en Trémeur, Saint-Maudex, Saint-Nicolas de Craffault, en Plédran.

Pièrres tombales à effigies : à Beaulieu, en Languédias (transférées à Saint-Brieuc, puis Tréguier, et à Dinan), Beauport, en Kerity, la Belle-Eglise, en Plouëc, Boquého, Bourbriac, Côté-malouen, en Kerpert, Confort, en Berhet, au château et à Saint-Malo de Dinan, à Notre-Dame de Guingamp, Yffiniac (transférées à Tréguier), à Kerbavé, en Plouzélambre, à Kerbors, Langoat, Léhon, Louannec, Nazareth, en Plancoët, Notre-Dame-de-la-Cour, en Lantic, Notre-Dame-de-l'Isle, en Goudelin, Pléneuf, Plérin, Plestin, Plorec, Plouër, Plouguiel, Plourivo, Quintin, le Romain, en Cobiniac, Ruman, Saint-Bihy, en Plélo, Saint-Etienne de Saint-Brieuc, Saint-Georges, en Trémeur (transférées à Saint-Malo de Dinan), Saint-Gonéry, en Plougrescant, Saint-Jean-Kerdaniel, Saint-Jouan-de-l'Isle, Saint-Quay-Portrieux (villa de Pluvio), Trégomar, Trégon (transférées au château de Dinan), Tréguier, Yvignac.

Pieta : à Brullic en Ploumérin, Christ, en Ploumilliau, Locarn, Pleumeur-Gautier, Plussulien, Quemperven, Trébrivan, et sur de nombreux calvaires.

Poutres de gloire : à Beauchamp, en Plélo, Saint-Antoine, en Tressigneaux.

Prophètes : à Pabu, en Tréguidel, Saint-Antoine, en Tressigneaux.

Retables : au Faouët, Lanloup, Notre-Dame du Folgoët, en Pommerit-Jaudy, Notre-Dame du Tertre à Châtaudren, Péderne, Petit-Couvrant, en Plérin, Prat, Ruman, Tréguier.

Rois Mages : à Saint-Corentin, en Carnoët.

Sablères : à Craffault, en Plédran, Grâces, près Guingamp, Lannion, Plouaret, Plougras, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Emilion, en Loguivy-Plougras, Saint-Michel-Trève, en Glomel.

SAINTS ET SAINTES

Saint Abibon ou Diboan : à Saint-Abibon, en Plévin.

Sainte Agathe : à Montafilant, en Corseul (disparue).

Saint Alain : à Corlay.

Sainte Anne : au Châtelier, en Eréac, à Plérin, Pleumeur-Gautier, La Prénessaye, Ruca, Vieux-Bourg de Pléhérel.

Saints anonymes : à Beauchamp, en Plélo, Saint-René, en Evran.

Sainte Apolline : à Saint-Léon, en Merléac.

Sainte Barbe : à la Chapelle-Blanche, Christ, en Plouagat (albâtre, transférée au presbytère de Plélo), Langueux, Locmaria, en Belle-Isle-en-Terre, Péderne, Petit-Couvrant, en Plérin.

Saint Blaise : à Saint-Blaise, en Plélo, à la Méaugon.

Sainte Blanche : Chapelle Sainte-Blanche de Lanthenac, en La Ferrière.

Saint-Brandan : à Trégon.

Sainte-Catherine : à Kermaria, en Squiffec, Pommerit-le-Vicomte (albâtre), Croix de Saint-Mayeux.

Saint Corentin : à Paule, à Saint-Corentin, en Carnoët.

Sainte Coupain ou Pompée (mère de saint Tugdual) : à Langoat.

Saints Crespin et Crespicien (groupe en albâtre) : à Saint-Sébastien, en Pléhérel.

Saint Dominique : au Sépulcre, en Plérin.

Sainte Elisabeth : à Gurunhucl et à Saint-Corentin, en Carnoët.

Saint Eloi : à Notre-Dame de l'Isle, en Goudelin, à Pabu, en Tréguidel, à Saint-Eloi, en Plérin, à Saint-Michel-Trève, en Glomel.

Sainte Earielle : à Trédias.

Saint Eutrope : à Gommenech'h.

Saint Fiacre : à Sainte-Blanche de Lanthenac, en La Ferrière, au Saint-Esprit, en Plédéliac.

- Saint Firmin* : à Lanthenac, en La Ferrière.
Saint Georges : à Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Georges, en Trémear, l'hôtel Turnegoët, à Saint-Brieuc, Vieux-Bourg de Quintin.
Saint Gobrien : à Pabu, en Tréguideu.
Saint Hervé : au Faouët, à Saint-Houarnou, en Bourbriac.
Saint Irly : à Saint-Abibon, en Plévin.
Saint Jacques : au prieuré des Fontaines, en Plouagat (transféré au Musée de Saint-Brieuc), à Plouasne, Saint-Jacques, en Tréméven, au Vieux-Bourg de Pléhérel.
Saint Jean-Baptiste : à Bréhinier, en Plestan, Coatreven, Chapelle Saint-Jean, en Merléac.
Saint Jean l'Évangéliste : sur de nombreuses croix et calvaires.
Saint Jorant : à la Belle-Eglise, en Plouéc.
Saint Joseph : à Saint-Corentin, en Carnoët.
Saint Launeuc : à Saint-Launeuc.
Saint Laurent : à Saint-Launeuc, à Saint-Laurent-de-la-Mer, en Plérin.
Saint Louis : au Sépulcre, en Plérin.
Sainte Magdeleine : à Douannec, en Gommenec'h, au Parc, en Saint-Jacut-du-Mené, à Saint-André-des-Eaux.
Saint Mamert : à la Mare, en Hénon, à Notre-Dame-du-Haut, en Trédaniel.
Sainte Marguerite : à Bréhinier, en Plestan, à La Chapelle-Blanche, à Hénansal, Penvenan, Plouzélambre, Pommerit-le-Vicomte (albâtre), Sainte-Anne de Trébrivan, Saint-Judoce, Saint-Launeuc.
Saint-Martin : à Saint-Jean de Lamballe.
Saint Maudé : à Saint-Maudé.
Saint-Méen : à Sainte-Blanche de Lanthenac, en La Ferrière.
Saint Michel : calvaire de Gurunhuel, église de Saint-Michel-en-Grève, Saint-Etienne de Saint-Brieuc.
Saint Nicolas : chapelle de Craffault, en Plédran, Saint-Antoine, en Tressigneaux, Saint-Nicolas, en Camlez, Saint-Yves, en Plésidy.
Saints Pierre : à Caulnes, à la Croix-Dolo, en Saint-Julien, Malignon, Plounévez-Moëdec, Plurien.
Sainte Rompée ou Coupée : à Langoat.
Saint Rémy : à Plumieux.
Saint Roch : à Tréguideu.
Saint Sébastien : à la Baudramière, en Saint-Aaron, Boquého, Coatreven, Plouzélambre, Plurien, au Saint-Esprit, en Plédéliac, Saint-Sébastien, en Plestin.

- Saint-Siméon* : à Plouzélambre.
Saint-Sylvestre : à Plouzélambre.
Saint-Trémear : à Christ, en Ploumilliau.
Saint-Tugdual : à Langoat, à Pabu, en Tréguideu.
Saint Vincent Ferrier : à Saint-Vincent, en Runan.
Saint-Ivy : à Loguivy-lès-Lannion.
Serpent tentateur : à Boquého, Christ, en Ploumilliau, Saint-Corentin, en Carnoët, Saint-Sauveur de Dinan.
Singes : à Lannorgant, en Lanrivain, Saint-Houarnou, en Bourbriac.
Sirènes : au Chemin-Chaussée, en La Bouillie (transférée à la Coninais, en Taden), au Colombier, en Hénon, à Fontebon, en Saint-André-des-Eaux, au Fort-la-Latte ou Roche-Goyon, en Plévenon, à Lancieux, à Rudulgoat, en Le Moustoir, à l'hôtel de Rohan, à Saint-Brieuc, à Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.
Templiers : à Saint-Maudez.
Tenants d'armoiries : à Beaulieu, Bulat, Hengoat, Mellionnec, le Plessis-Bouëxière, en Plorec, Prat, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, la Ville-Chevalier, en Plouagat (provenant de Quelen, en Locarn).
Sainte Trinité : à Lanrodec (albâtre).

Les Vierges sont innombrables et plusieurs fort remarquables. Nous citerons celles de Beauchamp, en Plélo, Boquého, Bourseul, Bréhinier, en Plestan, Bulat-Pestivien, Camrel, Cesson, la Chapelle-Blanche, Christ, en Ploumilliau, Craffault, Douannec, en Gommenec'h, Gurunhuel, Hirel, à Ruca, Jugon, Kerlot, Kermaria, en Squifflec, Lanrodec (albâtre et bois), Launenn, Locarn, Locmaria, en Belle-Isle-en-Terre, Plaine-Haute, Plédéliac, Plélo (une en albâtre provenant de Saint-Bihy, en Plélo, conservée à la sacristie, et une en bois conservée au presbytère), Plérin, Plufur, Plumaudan, Plumaugat, Plurien, Plussulien, Pordic (Notre-Dame du Vaudic conservée au presbytère), Prat, Quintin, Runan, Saint-Antoine, en Tressigneaux, Sainte-Anne-du-Houlin, en Plaine-Haute, Sainte-Blanche de Lanthenac, en La Ferrière, Saint-Corentin, en Carnoët, Saint-Donan, Sainte-Croix-du-Temple, en Plébouille, Saint-Esprit, en Plédéliac, Saint-Gilles, en Saint-Julien, Saint-Jacques, en Saint-Alban, Saint-Jean de Perrien, en Lanrodec, Saint-Judoce, Saint-Launeuc, Saint-Laurent-de-la-Mer, en Plérin, Saint-Méloir, près Bourseul, Saint-Nicolas, en Camlez, Saint-Samson, le Sépulcre, en Plérin, Tréguideu, Trélat, en Taden, Trévère, Vieux-Bourg de Pléhérel, etc.

M. Couffon a donné de bonnes reproductions de statues an-

ciennes dans ses études sur Lanloup, Plouha et autres monographies. Nous en avons donné quelques-unes, tirées de nos albums, dans nos publications sur *Evran, le Pays de Lamballe, l'Iconographie des tombes et verrières de Bretagne, la Bretagne*, de M. le V^{ic} Alain du Ceuziou, *l'Histoire de Crenan*, du V^{ic} Le Noir de Tournemine, *Dom Leuduger*, par Mgr André du Bois de la Ville-Rabel, *le Pays de Dinan*, du chanoine Lemasson, *la Bretagne Touristique, Ascendances et parentés*, etc... documents sauvés de l'oubli où tombent souvent les vieilles choses.

Mais combien de disparues depuis que nous les avons dessinées : cariatides de la maison Déan, sirène de l'hôtel de Rohan, statues de l'hôtel Turnegoët, à Saint-Brieuc, sculptures de Beaumaine, en Ploufragan, de Saint-René, en Evran, de Kerfot, de Beauchamp, en Plélo, de Montafilant, des Fontaines, en Plouagat, de Kermaria, en Squiffiec, de Lanrodec, etc..., détruites accidentellement, vendues ou volées, livrées à l'ignorance et à l'incurie de gardiens qui n'en soupçonnent pas la valeur. D'autres que nous en ont aussi relevé es images, M. le capitaine Vaugarni, l'un de nos compagnons d'excursions dans les Côtes-du-Nord, en a de magnifiques aquarelles. Une artiste réfugiée du Nord de la France, établie à Saint-Brieuc pendant la guerre, s'y est aussi intéressée ; par ses études et ses gravures propagées au loin, elle fait connaître, elle aussi, la richesse artistique d'une région trop longtemps méconnue.

L'art sculptural n'est pas éteint dans les Côtes-du-Nord, il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir nos églises et nos places publiques. L'homme de chez nous sait encore dégager de la matière de belles expressions d'art.

V^{ic} FROTIER DE LA MESELIÈRE.

Saint-Brieuc, 7 juillet 1943.

Notes sur la Révolution à Lannion

LES ÉMEUTES DU 17 OCTOBRE 1789

ET DU 10 SEPTEMBRE 1792

L'histoire de nos petites villes bretonnes pendant la Révolution est surtout marquée, la flamme d'enthousiasme allumée par la convocation des Etats généraux éteinte, par les rivalités personnelles de quelques ambitieux colorées par des prétextes politiques. Envoyé à Lannion après la Torreur pour renouveler les autorités locales, le girondin Olivier Rupérou, rétabli dans ses fonctions de Procureur général syndic, concluait son rapport aux Représentant du peuple par cette observation : « Le calme renaitra à Lannion lorsqu'il n'y aura plus de places à convoiter. » (1).

Sans insister sur ces luttes et l'agitation qu'elles ont entretenue, nous croyons plus intéressant de rappeler deux des journées les plus mouvementées de l'histoire lannionnaise : L'émeute du 17 octobre 1789, dont les suites, dépassant les cadres étroits d'une province, sont à l'origine de la Fête nationale du 14 juillet, et l'insurrection des campagnes, le 10 septembre 1792, qui, bien avant la chouannerie, faillit mettre à feu et à sang Lannion et toutes les petites villes et gros bourgs du Trégor.

En 1789, Lannion malgré sa faible population, qui ne dépasse pas trois mille cinq cents âmes, est le siège d'une justice royale ou sénéchaussée et la petite capitale de la région, située entre le Léguer et le Trieux. Après les dévastations des guerres de religion, Tréguier, la ville épiscopale, a perdu son tribunal de l'Amirauté, transféré à Morlaix et son tribunal royal, transféré à Lannion ; officiellement c'est toujours la sénéchaussée de Tréguier, mais avec ce correctif : au siège de Lannion.

Il n'est peut être pas inutile de signaler l'importance de ces arrondissements judiciaires, ou sénéchaussées, comparables, bien qu'il n'y ait pas de similitude, aux ressorts de nos tribunaux de

(1) Arch. Dép. des C.-du-N. Corresp. des Procureurs généraux syndic, L. 36, f. 170, 3 feuillets III.

première instance, qui ont servi de circonscriptions électorales pour la réunion des États généraux. Leurs limites étaient bizarrement découpées et souvent assez imprécises. La sénéchaussée de Rennes, qui couvrait le tiers environ des futures Côtes-du-Nord, en profita en 1789 pour revendiquer de nombreuses paroisses des sénéchaussées de Dinan, de Saint-Brieuc et même de Tréguier qu'elle atteignait par Guingamp, elle en fut généralement pour ses frais (2). On a médité et souvent très justement des départements, un coup d'œil sur une carte administrative de la Bretagne à la veille de la Révolution suffit à réhabiliter l'œuvre des Constituants.

Lannion était aussi grâce à son port un centre commercial important, car en ces temps où les chemins étaient rares et ceux de Bretagne réputés, témoin le bon La Fontaine, pour leur état déplorable, le cabotage très actif transportait sur nos côtes à peu près tout ce que l'on confie aujourd'hui aux chemins de fer et aux camions automobiles : Vins de Bordeaux, dont nos pères faisaient une abondante consommation, graines de lin de Hollande ou des pays Baltes, sel et anchois de la Méditerranée, morues et harengs des mers du Nord, huile et savon de Marseille, denrées coloniales, arrivaient par le Léguer que bricks, goélettes, sloops, remontaient aisément avec le flot vu leur faible tonnage, et redescendaient avec le jusant, rapportant du blé, du lin en fibres, du chanvre, des cordages, des toiles à voile et autres produits de la culture et de l'industrie locale. A noter que la pomme de terre y était encore inconnue. Si dans l'évêché de Léon Mgr de la Marche en préconisait déjà la culture, d'où le surnom qui lui est resté : *escop ar patates* (3), l'évêque des pommes de terre, son introduction dans l'évêché de Tréguier, comme dans ceux de Saint-Brieuc et de Quimper, est due à la Convention.

Enfin marché agricole important, Lannion attirait les jours de foire et le jeudi de chaque semaine de nombreux cultivateurs qui, après avoir échangé ou vendu leurs denrées, se ravitaillaient dans les boutiques sombres de ses maisons en encorbellement, dont les façades, revêtue d'ardoise, semblaient vouloir se rejoindre vers le ciel au-dessus des rues étroites, et dont quelques spécimens isolés décorent encore sa principale place.

Les jours de marché et de foire étaient aussi des jours d'audience pour MM. les juges. Ceux du Tribunal royal tenaient naturellement le haut du pavé et constituaient l'élite de la bour-

(2) A. N. B. III 37. Lettre de Couppé du 15 avril 1789.

(3) L. Kerbiriou, *Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon*, in-8°, 1924, p. 105, Paris.

geoisie. Le premier juge, ou le Sénéchal, Gabriel Couppé de Kervenou, était lannionnais d'origine ; le second, ou l'alloué François-Louis-Barthélémy Cadiou de Kerdanet, était né Tréguier, et enfin le Procureur du roi, Pierre-Marie Daniel de Kerinou, était originaire de Perros, mais comme Cadiou depuis longtemps fixé à Lannion dont il était maire depuis 1784.

Autour du tribunal gravitait tout un personnel subalterne d'huissiers et de sergents, nombre d'avoués et de notaires, et un barreau plus nombreux que celui d'une grande ville actuelle. Parmi ses membres on doit au moins mentionner Jean-Marie Baudouin de Maison-Blanche, érudit cellisant, de science un peu superficielle comme ses amis Le Brigand et la Tour d'Auvergne, et par surcroît docte juriste, auteur d'un traité remarqué sur les *Institutions convenancières*, usages locaux de Basse-Bretagne aujourd'hui en voie de disparition. Né à Châtelaudren, avocat au Parlement, il s'était établi à Lannion où ses connaissances juridiques et ses talents lui avaient valu une abondante clientèle. Dénué d'ambition, il traversera la révolution sans chercher à y faire carrière et sous le Consulat il donnera sa démission de conseiller de préfecture pour se livrer entièrement à ses études celtiques (4).

Beaucoup de ces hommes de loi cumulaient avec leur office d'avocat celui de juge ou de procureur d'une ou de plusieurs seigneuries. Sous l'Ancien Régime les seigneurs étaient de droit juges des paysans qui habitaient leurs terres, leurs vassaux, pour les menues affaires, qui relèvent aujourd'hui du commissaire de police ou du juge de paix. Ces fonctions, ils ne les exerçaient pas eux-mêmes, mais les louaient à des hommes de loi et, comme les seigneureries étaient en général peu étendues, les justices et les juges seigneuriaux, sans parler de leurs acolythes, procureurs fiscaux, notaires, sergents, etc., étaient fort nombreux. Quelques-uns habitaient la campagne, mais la plupart résidaient à la ville.

Le local du Tribunal royal, l'Auditoire, comme les Halles voisines occupaient l'emplacement de la place actuelle, encadré par les deux rues parallèles, dites Souzaines des Halles. Ils formaient un élégant bâtiment comportant un rez-de-chaussée surélevé, surmonté d'un étage de combles. Faisant face aux halles, un escalier à double rampe en fer à cheval donnait accès au perron, deux

(4) Sur ces personnages v. J. B. Dummeret : *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution, 1791*, Paris, Saint-Brieuc in-8°, pp. 30, 31 en note. A. N., F. 1, b. H. C-du-N., 1, 2, 3. Sur Baudouin, Cf. L. Dubrouil : *J.-M. Baudouin de Maison-Blanche, juriste et député*, dans les *Annales de Bretagne*, 1919, T. XXIII.

pilliers supportant un balcon flanquaient l'entrée, de chaque côté de laquelle s'ouvrait une fenêtre. Le large pignon cintré qui, dissimulant la toiture, surmontait la façade, portait un lanternneau garni d'une horloge (5). C'est là également que les juges seigneuriaux tenaient leur audience et comme au moins une trentaine de juridictions seigneuriales s'exerçaient à Lannion, la justice autant que le commerce contribuait à l'animation de la ville à certains jours, et lui était également une source de profits.

Gens de justice, marchands, bourgeois nobles qui vivaient fêlés dans leur châteaux, mais l'hiver venaient résider dans leur hôtel en ville, communautés religieuses : Capucins, Augustins, Ursulines, Augustines, etc., ne constituaient pas uniquement la population lannionnaise, elle comptait encore dans ses faubourgs de nombreux artisans et journaliers. Sur la rive droite du Léguer ils peuplaient presque entièrement le quartier de Kerampont, dont les maisons s'étagaient en cascade au delà du pont Sainte-Anne, le long du chemin escarpé et rectiligne qui conduisait à Morlaix.

La convocation des Etats généraux et les élections avaient vivement excité ces petites gens par les espoirs qu'elles suscitaient. Bien qu'ils ne fussent pas électeurs (il fallait payer pour voter aux Assemblées primaires un impôt direct de la valeur de trois journées de travail, qui étaient alors en Basse-Bretagne de douze à quinze sols), ces « citoyens passifs » prenaient un ardent intérêt aux événements dont ils attendaient l'amélioration de leur sort. La récolte de 1788 avait été partout mauvaise et bien que la partie septentrionale de l'évêché de Tréguier fût un des plus gros producteurs de blé de la Basse-Bretagne, les artisans et journaliers s'en procuraient difficilement et le payaient fort cher.

Le 10 avril, les électeurs du deuxième degré, nommés par les assemblées primaires des quarante-deux paroisses de la sénéchaussée, se réunissaient dans l'église des Dames Ursulines pour rédiger leur cahier de doléances, c'est-à-dire leurs plaintes et leurs vœux et élire vingt-six délégués, qui avec les huit de la sénéchaussée de Morlaix (on avait uni ces deux sénéchaussées pour en faire une circonscription électorale) éliraient les députés aux Etats généraux. L'assemblée, assez tumultueuse, ne se termina que le lendemain à six heures du matin et fut entièrement dirigée par les robins lannionnais, malgré la violente opposition d'un notable de Brélévénec, Gabriel Le Guével. Se posant en défenseur des paysans, il demanda entre autres choses la prohibi-

(5) D'après un dessin conservé à la Chambre littéraire de Lannion.

tion absolue de l'exportation des grains, tant que chaque paroisse s'en serait pas approvisionnée pour deux ans et il accusa les gros propriétaires, sous prétexte d'envoyer du blé à Bordeaux, de l'exporter à l'étranger. Il dénonça aussi les avocats, juges et procureurs fiscaux comme les agents de la noblesse, qui usaient de leur influence pour faire élire des gens dévoués aux ordres privilégiés (6).

Les accusations de Le Guével, que dans deux mémoires adressés l'un au roi, l'autre à Necker, quelques jours après, prendra notamment à partie les deux députés de la sénéchaussée : le sénéchal Couppé et l'avocat Baudouin, se réfutent d'elles-mêmes par leur outrage, mais elles sont symptomatiques, car elles ne manifestent pas uniquement la vieille rivalité de clocher entre Brélévénec, qui fière d'une population de 3.000 âmes, ne veut pas se laisser aveugler par la petite ville qu'elle domine du haut de son pittoresque escallier, mais révèlent un ferment de division entre les paysans et les gens de justice, leurs éducateurs politiques et leurs guides, dans la lutte commune contre la Noblesse et le Clergé. En combattant la libre circulation des grains, en dénonçant les accapareurs, Le Guével ne pouvait manquer de se faire applaudir et de recueillir par surcroît, au dehors, les approbations des citoyens passifs des faubourgs. L'assemblée générale de Morlaix le 15, dans laquelle les marchands, les armateurs, les hommes de loi, tous partisans de la liberté du commerce, dominaient, fut obligée d'en tenir compte.

Tout en se déclarant, en principe, pour la libre circulation des grains, elle demanda son interdiction lorsque le blé atteindrait huit livres le quintal, ce qui était le cas, et l'obligation pour les détenteurs de fournir à la police un état de leurs réserves.

L'assemblée électorale avait aussi décidé, pour maintenir le contact entre les députés et leurs électeurs, la création de bureaux de correspondance. Celui de Lannion recevait régulièrement les lettres des deux députés de la Sénéchaussée, accompagnées de nombreux journaux, car sans attendre un décret les autorisant, les patriotes — le mot tout récent encore signifiait alors partisans des réformes — avaient, profitant de la carence du gouvernement, conquis la liberté de la presse.

Après avoir été lus au peuple les jours de courrier, ces papiers étaient transmis aux autres villes et gros bourgs de la sénéchaussée, notamment à Lézardrieux, La Roche-Derrien, Plestin, Tréguier ; en retour, le bureau adressait aux députés les réclama-

(6) A. N., B. III, 37, p. 363. — II, 119, Mémoires de Le Guével.

tions, les vœux, les mémoires et es approbations des électeurs (7). En juin, le bureau se donne un conseil directeur de quarante-deux membres, choisis pour la plupart parmi les gens de robe, prend le nom à la mode de Bureau patriotique, et ne tarde pas à éclipser en influence la municipalité, institution d'ancien régime, élue uniquement par les corporations privilégiées, composées de bourgeois. Parmi ses auditeurs, les gens des faubourgs ne sont pas les derniers et ils ne se passionnent pas moins que les citoyens actifs ou électeurs pour les travaux de l'Assemblée constituante, mais ce qui les préoccupe par-dessus tout c'est la cherté du pain.

Sous leur pression, le 13 juillet, le Bureau adresse par l'intermédiaire de Couppé une supplique au Comité de Subsistance de l'Assemblée nationale « en faveur des pauvres nécessiteux de Lannion » et en même temps écrit au député : « Nous ne vous avons envoyé ostensiblement la supplique que pour satisfaire le peuple qui proteste et à qui le clergé a fait distribuer des secours, dans un motif qui n'est pas des plus purs... Nous vous écrivons ensuite pour vous dire ce qu'il en est. Répondez-nous un mot pour le peuple et une autre lettre pour nous » (7).

Ce double jeu, expédient dangereux, était difficilement renouvelable. En lutte ouverte avec la noblesse, en rivalité secrète avec le bas-clergé, l'allié officiel, mais dont ils redoutent l'influence, les bourgeois du Bureau sont contraints à céder peu à peu aux revendications du peuple, qui devient d'autant plus exigeant qu'il prend mieux conscience de sa force.

Comme les habitants des faubourgs, les communes, comme on les appelle, ne sont pas représentés dans la municipalité, ils organisent, à l'exemple d'ailleurs des autres villes, un comité élu, et ils imposent à la municipalité et au Bureau une délégation de quatorze des leurs, et après la formation de la milice bourgeoise ou garde nationale, dont ils ont été exclus, la création en leur faveur d'une nouvelle compagnie, la cinquième (8).

La récolte de 1789, gâtée par des pluies continues, a été pire que la précédente. Le blé dont la pluie a empêché le battage se révèle d'un faible rendement et atteint le prix de dix à douze livres le boisseau, au lieu de six à sept au maximum en temps ordinaire (9). Pour calmer l'agitation populaire, le Bureau, le 4 septembre, propose la création d'un grenier public. Ce pro-

(7) Arch. de M. du Clouzon. Lettre du bureau et des patriotes lannionais à Couppé.

(8) Arch. com. Lannion, B B, 17, f. 53 et suivants.

(9) Pommeret, op. cit., p. 80.

jet indispose encore davantage les gens de la cinquième compagnie, qui y voient une tentative d'accaparement et s'élèvent en menaces contre le Bureau qui charge l'un de ses membres, le deuxième juge Cadiou, de réunir le peuple et de lui donner tous les apaisements.

Au cours d'une réunion tumultueuse, l'Assemblée des communes repousse le projet, proteste contre les accapareurs de grains, attaque la municipalité, demande à être représentée dans le bureau par les juges, c'est-à-dire par Cadiou, qui a gagné sa confiance, et enfin arrête d'interdire provisoirement l'embarquement des grains au port de Lannion. Hantés par la crainte de la disette, les faubourgs, quelques semaines après, passent à l'action directe et mettent l'embargo sur le blé et le beurre vendus au marché, que l'alloué a le plus grand mal à les faire restituer. Pour leur complaire, la municipalité, malgré son respect religieux des moindres décisions de l'Assemblée constituante, élève une protestation contre la libre circulation des grains décrétée le 20 août. Dans cette atmosphère chargée d'électricité, l'apparition, le 17 octobre, d'étrangers accompagnant un imposant convoi de treize charrettes de blé ne pourra manquer de faire éclater l'orage (10).

La ville de Brest, dépourvue d'approvisionnements, avait envoyé des commissaires dans l'évêché de Tréguier, et même au delà, pour acheter du blé, notamment à Morlaix, Tréguier, Lannion, La Roche-Derrien, Guingamp, Pontrieux, etc... Prévenus, le Bureau patriotique et la municipalité, réunis le 16, accordent aux Brestoises l'autorisation d'achat et de passage qu'ils demandent. Un convoi venant de Pontrieux passera le lendemain sous l'escorte d'un détachement de la milice de cette ville, commandé par son chef le major Chrétien.

Le convoi annoncé arriva à Lannion le 17, entre neuf et dix heures du soir, et grâce à l'heure tardive les treize charrettes traversèrent la ville sans encombre. Elles avaient déjà franchi le pont Sainte-Anne et les chevaux prenaient haleine au pied de la terrible côte qui en ligne droite conduit au sommet du plateau dominant la rive gauche du Légner, quand les habitants de Kérampont, sans doute aux aguets, lui barrent la route et inter-

(10) Sur cette affaire Cf. A. C. Lannion, B B, 17, ff. 68 et suiv.; A. C. Guingamp, B B, 17, f. 125. Arch. de M. du Clouzon. Lettres adressées à Couppé, A. N. 1411, 56. Procédure contre Cadiou, B. N. L. B. 547, 3. 500. Adresse des pauvres nécessiteux et artisans de Lannion, Tréguier, etc... Saint-Brieuc, 1789. Arch. du Clouzon. Cadiou, Le juge jugé deux fois entendu, s. d., Saint-Brieuc, in-89 de 35 p.

Voir aussi Duchâtelier, Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne, Paris, 1836, 6^e s., T. 1, p. 183 et suivantes.

disent aux conducteurs de pousser plus avant. Devant leur nombre et leur attitude résolue, les gardes nationaux de Pontrioux n'osent pas recourir à la force.

Pendant qu'on parle et qu'on discute à la lueur discrète des lanternes, les avocats Le Bricquière du Meshir, premier lieutenant du maire, remplaçant le premier magistrat absent, et l'avocat Rivoallan, tous deux membres du Bureau, accourus en toute hâte, invoquent la loi et essaient de raisonner leurs compatriotes. Peine perdue : l'heure tardive, la présence parmi les commissaires brestoises d'un marchand de grains connu dans le pays ont éveillé la méfiance du peuple qui se montre irréductible et tout prêt à la révolte. « Le convoi ne partira pas, nous ne laisserons pas les accapareurs nous réduire à la famine ». Rivoallan est insulté, le major Chrétien qui s'est interposé est bousculé, frappé et menacé de la pendaison par quelques-uns des plus excités. En désespoir de cause, Le Bricquière ordonne à la milice lannionaise alertée et conduite sur les lieux de garder le blé et d'empêcher son pillage. Le deuxième juge Cadiou, président du peuple, tente aussi de calmer les esprits, il n'est pas plus heureux malgré sa popularité. Les gars de Kérampont que des malveillants, paraît-il, auraient fait boire, ne veulent rien démordre, ils tiennent le convoi et s'opposent de toutes leurs forces à son départ.

Tout ce que ses efforts, joints à ceux des membres présents de la municipalité et du Bureau, obtiennent est la remise de l'examen de l'affaire au jugement des Communes le lendemain.

L'Assemblée qui se tint le dimanche 18 à l'auditoire, plein à craquer, fut des plus agitées. Cadiou, du perron des Ursulines et ensuite dans le cloître des Capucins, avait auparavant exhorté le peuple à obéir aux lois, il n'eut pas plus de succès que la veille. A l'auditoire, il plaça sur le bureau la loi du 20 août sur la libre circulation des grains et s'appretait à en donner la lecture quand l'arrivée imprévue des commissaires brestoises déclencha un tumulte tel qu'il ne put se faire entendre.

Pour apaiser l'assistance, les Brestoises déclarent abandonner gratuitement leur blé au peuple et renoncer à tout achat à Lannion, et demandent à passer dans la chambre du conseil pour rédiger l'acte de cession. L'alloué les suit et tentant de concilier la légalité avec l'opportunité y fait inscrire la cession du convoi à la municipalité, à charge pour elle de tenir compte du prix à la ville de Brest. La lecture de cette clause soulève une tempête de protestations, les communes exigent l'abandon gratuit et tournent leur fureur contre les commissaires. Traités de gueux, de coquins, de fraudeurs, menacés de la corde, ils durent

signer tout ce qu'on leur demandait et n'eurent la vie sauve que grâce à l'intervention courageuse du lieutenant du maire Le Bricquière et de l'avocat Deminiac qui protégèrent leur fuite.

A la nouvelle du traitement subi par les envoyés brestoises, l'indignation fut grande dans toutes les villes patriotes de Bretagne. Brest, menacée de la famine, lésée dans ses intérêts, insultée dans la personne de ses représentants, ressentit vivement l'injure et décida de reprendre de force son blé et de châtier l'insolence des Lannionais. Sans perdre un instant, elle mobilisa une petite armée de quinze cents volontaires nationaux, avec plusieurs pièces d'artillerie, et la faisait marcher sur Lannion. Un certain nombre de villes se solidarisaient avec elle : Rennes, Morlaix, Pontivy, Paimpol, Moncontour, Guingamp, Landerneau, Landivisiau, Quimperlé, Quimper, Carhaix, Lorient, etc... leur proposaient des renforts ou même lui en envoyaient sans attendre son assentiment. Grossie par ces détachements, l'armée brestoise, à son passage à Morlaix, comptait déjà plus de deux mille hommes, et son chef le major général Daniel de Colloé, pour arrêter cet afflux de renforts dont il n'avait que faire, envoyait des courriers dans toutes les directions pour inviter les gardes nationaux déjà en marche pour le rejoindre à faire demi-tour (11).

Entrés le 25 à Lannion, au milieu d'un déploiement imposant de forces, les commissaires de Brest ne parlaient rien moins que de tirer une vengeance éclatante de la ville rebelle et ils commencèrent par obliger la municipalité à inscrire sur son registre de délibération un récit des événements rédigé par eux, qui accusait formellement la garde nationale et la municipalité, à l'exception de Le Bricquière et de Deminiac qui leur avaient sauvé la vie, de connivence avec les émeutiers. Ils parlèrent et agirent en maîtres, ils avaient le nombre et la force, car le lieutenant gouverneur de la province ne disposant d'aucune troupe dans les environs se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'intervenir.

Les représentants des villes de Morlaix, Guingamp, Lorient, Pontrioux, Paimpol, Quimper, Moncontour, Tréguier, Pontivy qui les accompagnaient, ou les avaient rejoints le lendemain, s'interposèrent en conciliateurs. Se faisant les avocats des autorités lannionaises ils parvinrent à apaiser les Brestoises et à les ramener à une appréciation plus exacte des événements. Grâce

(11) Le 25 octobre, le Comité permanent de Guingamp écrit que le détachement de cent hommes annoncé au papier pas, n'avaient même pas quitté son territoire et attendait des commissaires sur la route de Lorient, pour à Carhaix, pour arrêter les groupes venant du sud de la Bretagne. A. G. Guingamp, le 25, t. 1, p. 107.

à leur médiation la paix fut signée et la municipalité ainsi que la milice déchargées de toute accusation. La réconciliation fut scellée par un pacte d'union entre les représentants des villes présentes. Comprenant tous combien le succès des idées patriotes, dont ils étaient les propagateurs et les défenseurs, dépendait étroitement de leur entente, ils prirent l'engagement « de travailler à resserrer les liens qui les unissaient et se promirent en même temps un attachement et une fidélité toujours inviolable ».

A la demande des Brestoises, le deuxième juge Cadiou, inculpé de complicité, était décrété le prix de corps, ainsi qu'une vingtaine d'artisans, par la prévôté de Saint-Brieuc, où fers aux pieds ils étaient conduits par étapes. Le 29 les troupes quittaient enfin Lannion, mais elles y laissaient une garnison de cent cinquante hommes. Il restait à payer les frais de leur entretien pendant cinq jours et qui se montait à la somme assez coquette pour l'époque de 12.195 livres 3 sols 11 deniers. Il ne semble pas que le gouvernement, à qui la municipalité en demanda le remboursement, pétition que Brest appuya, y ait jamais répondu (12). Quant aux émeutiers, près quelques mois de séjour dans les geôles briochines, ils furent relâchés en avril 1790. Cadiou, contre qui on ne put relever aucun fait précis, fut acquitté. Il semble avoir été dans la circonstance victime de l'hostilité de la bourgeoisie lannionaise qui lui reprochait de l'avoir trahie pour se mettre à la tête du peuple. Son emprisonnement ne nuira pas à sa popularité et il gardera la confiance de ses concitoyens. Malchanceux, il sera pendant la Terreur destitué, sous de futiles prétextes, de la présidence du district et condamné par le tribunal révolutionnaire de Brest à dix ans de fer ; le conventionnel Pélasse de Champeaux, après le 9 thermidor, le fera sortir du bagne, mais il survivra peu à cette dernière épreuve. Le major Chrétien ne sera pas découragé par les mauvais traitements subis à Lannion, il fera une honnête carrière dans la gendarmerie où il verra bien d'autres bagarres, dont il se tirera avec autant de bonheur. Lieutenant au moment de la prise de Saint-Brieuc par les chouans, le 27 octobre 1799, il n'y perdra que sa tabatière et sauvera sa vie.

Quant aux robins lannionais, ils gardèrent un amer souvenir de la journée du 17 octobre et de ses suites : le retour menaçant des Brestoises, la note à payer, l'humiliation de leur tribunal dés-honoré par l'arrestation de l'alloué et par-dessus tout la crainte que les villes voisines ne profitent de la circonstance pour obte-

(12) A. N. H. 525. Reg. des pièces concernant l'administration de la Bretagne. Lettres patentes du 6 juin 1790.

nir une justice royale à leur détriment. S'ils avaient pu prévoir l'avenir, un certain orgueil les aurait consolés, au moins partiellement, de ces pénibles moments, car le grand mouvement qui devait aboutir, le 14 juillet 1790, à la célébration dans un enthousiasme délirant de la Fédération nationale du Champ-de-Mars, fête éphémère de la réconciliation des Français tel un mince filet d'eau source d'un grand fleuve, venait de surgir dans leur ville natale.

Le pacte d'union contracté le 26 octobre entre Lannion et les villes bretonnes représentées par leurs délégués, sera imité dans toutes les provinces du royaume. En Bretagne où l'idée était dans l'air depuis longtemps, il fut le point de départ de congrès patriotiques entre les cités que le voisinage ou la communauté d'intérêt rapprochaient particulièrement. Cherchant toutes les occasions de resserrer leur entente contre les adversaires du nouveau régime qui s'élabore, les patriotes bretons prennent l'habitude de compléter leur échange assidu de correspondance par des réunions de commissaires ou députés. C'est ainsi que le Comité permanent de Guingamp propose à celui de Lannion, le 30 novembre, d'inviter les principales villes des évêchés de Saint-Brieuc, Tréguier et Saint-Pol-de-Léon à une assemblée pour étudier les moyens de développer la culture du lin et de la filature, questions intéressant à titre divers une bonne partie de leurs populations : importateurs de graine de lin, cultivateurs du littoral, marchands et exportateurs de toiles, tisserands et filandières du pays de la manufacture (sud de l'évêché de St-Brieuc), qui demandent au filage ou au tissage un salaire d'appoint compensant la pauvreté du sol dans leurs cantons.

La réunion proposée se tint à Lannion, le 17 décembre. Guingamp, Morlaix, Saint-Pol, Tréguier, Paimpol, Pontrieux, Châteaudren y députèrent. Au point de vue économique on n'y traita guère que des moyens d'améliorer la production linière par une surveillance sérieuse des graines, importées de Pologne et de Russie, et par l'octroi de primes aux cultivateurs qui présenteraient des semences bretonnes sélectionnées ; par contre on aborda une foule de questions politiques et avant de se séparer

(13) Déjà, le 10 août, 6 paroisses du Cap Sizun s'étaient fédérées afin « de prévenir et d'arrêter toute persécution, de prendre des résolutions utiles... »

Dans le courant de novembre, le milieu de Guingamp devint aux volontaires nationaux de la Bretagne et de l'Anjou de se réunir pour renouveler le pacte d'union et d'alliance, rédigé à Rennes au début de l'année par les étudiants en droit et les députés que plusieurs villes de la Province y avaient envoyés, à l'occasion des rixes entre milices et étudiants qui avaient marqué la dernière réunion des États de Bretagne.

E. Guéhen, *Fondry et son district pendant la Révolution, de 1789 à germinal V*, 1918, Rennes, in-8°, Thèse de doctorat, p. 55.

L'Assemblée posa le principe de réunions périodiques pour resserrer l'entente et l'uniformité de vues dans l'application et la défense des décrets de la Constituante.

La réunion suivante, fixée au 18 janvier, eut lieu à Morlaix quatre jours après, le 22, et groupa les députés de douze villes, plusieurs autres manifestèrent leurs regrets de n'avoir pas été invitées ou prévenues à temps de la date précise (14), aussi toutes les villes acceptèrent-elles avec joie l'invitation de Nantes de s'unir pour constituer une fédération générale de la Province de Bretagne.

Les jeunes gens avaient déjà précédé les villes dans cette voie, le 15 janvier ils avaient tenu à Pontivy, « centre géométrique de la Province », un congrès patriotique et signé un pacte d'union. Les municipalités les imitaient un mois plus tard, le 15 février. Il n'est pas de notre sujet de raconter ces manifestations, sur lesquelles un geste aussi bruyant que maladroit dans la circonstance avait, à la veille de cette guerre, attiré l'attention (15). La fédération bretonne du 15 février, dont le compte rendu fut envoyé à la Constituante et imprimé par son ordre, contenait une invitation aux Français à s'unir en une fédération nationale de toutes les provinces. Sur l'initiative du maire de Paris, Bailly, ce vœux était réalisé le 14 juillet suivant.

L'éclat et le retentissement de cette première fête de la Fédération lui ont valu de devenir notre fête nationale, car c'est elle, beaucoup plus que la prise de la Bastille, qu'elle a commémoré à l'origine, et il n'est pas inutile de rappeler, contrairement aux affirmations de beaucoup d'historiens, reprises dans les manuels scolaires, que le mouvement fédératif n'est pas sorti de la manifestation dauphinoise de Vizille, mais du pacte signé à Lannion, par les villes bretonnes, le 16 octobre, c'est-à-dire un mois auparavant.

L'émeute du 16 octobre, causée par la misère, eut un caractère purement économique, on ne peut en dire autant de celle du 10 septembre 1793, qui eut des motifs politiques et religieux. Avant d'en entreprendre le récit, il est utile de la situer dans le temps et dans l'espace.

(14) A. C. Lannion, B. B., t. II, pp. 100 et suiv.; Saint-Brieux, B. B., t. II, p. 51.
 (15) La destruction par des anarchistes et brutes du monument commémoratif des Fédérations de Pontivy, sur les Fédérations de Pontivy, Cf. Pommerehne, op. cit., p. 26, 26 en notes, et F. Gargue, op. cit.

Malgré les craintes de ses hommes de loi, Lannion a conservé son tribunal et est devenue un chef-lieu de district, première ébauche des arrondissements actuels, mais presque de moitié moins étendu ; ses juges, procureurs, avocats, avoués, notaires sont parvenus à peu près tous à se caser dans les nouvelles administrations et sont maintenant administrateurs du département ou du district, juges de paix, ou au tribunal de district que Cadion préside, et dont fait partie Couppé, inéligible comme tous les constituants à la Législative, dans laquelle Lannion est représentée par l'avocat Rivoallan.

La belle ardeur des débuts s'est éteinte, la Constitution qui devait « faire le bonheur de tous les Français », comme chacun le répétait trois ans auparavant, s'avère à l'usage franchement absurde, malgré ou plutôt à cause des hommes de talent qui l'ont rédigée, purs théoriciens pétris d'excellentes intentions, idologues, dira méprisant Bonaparte, tous également dépourvus d'expérience politique. Les institutions, même médiocres, peuvent à la rigueur être corrigées dans l'application par d'habiles hommes d'état, la France en manque et elle fait le dangereux apprentissage de la liberté.

Le roi est sans autorité et le gouvernement sans force, l'application de la Constitution civile du clergé, imprudemment décrétée par l'Assemblée Constituante, qui a prétendu réorganiser l'église de France sur le modèle de l'état sans tenir compte de ses chefs : les évêques et le pape, a troublé et divisé les esprits et provoque une profonde agitation. Les bourgeois Lannionais se sont faits dans leur district les défenseurs et les propagandistes de la nouvelle organisation religieuse, qu'ils regardent comme faisant partie intégrante de l'ordre nouveau, ils y ont perdu leur popularité et leur influence dans toutes les communes rurales restées attachées à leurs anciens prêtres, seules les paroisses dont les recteurs ont fait le serment et accepté la constitution civile et elles sont peu nombreuses, acceptent, et encore quand leur intérêt n'est pas en jeu, leurs conseils et leurs directives.

A force de déclamer contre les tyrans, l'Assemblée législative a, au mois d'avril, déclaré une guerre d'idéologie au roi de Hongrie et de Bohême, espérant par cette fiction diplomatique s'assurer la neutralité de l'Allemagne, dont le dit roi est aussi l'empereur, et elle s'est trouvée en face de l'Autriche et de la Prusse unies par un traité secret. Nos armées désorganisées par l'indiscipline, les mutineries continuelles depuis deux ans et non réprimées, la désertion des soldats, l'émigration des officiers, ne connaissent que des revers. La Fayette et les autres

généraux réclament impérieusement des renforts, les volontaires restent rares et plus résignés qu'enthousiastes.

Il faut tout d'abord le reconnaître, la Bretagne, pépinière inépuisable de hardis marins et d'intrépides corsaires, nourrissait, semblable en cela à la plupart des provinces françaises, un invincible éloignement pour le service militaire. Parmi les charges de l'ancien régime, une des plus odieuses dans nos cantons était la milice, ou l'obligation pour chaque paroisse de fournir, par voie de tirage au sort, un ou plusieurs miliciens soldés et équipés à ses frais. En temps de paix les miliciens n'étaient astreints qu'à des assemblées périodiques, en temps de guerre ils constituaient la dernière réserve, celle qui à Malplaquet et à Denain avaient sauvé la France. Bien que la dernière convocation de la milice remontât à 1778, l'institution demeurait très impopulaire et la plupart des cahiers de doléances rédigés à l'occasion de la réunion des Etats généraux demandent l'abolition de cette loterie de malheur, dont les citoyens sont exempts, et qui n'apporte dans les campagnes à ses malchanceux gagnants que des frais, des démarches, des voyages ruineux, l'impossibilité de se marier et par-dessus tout la menace d'un départ toujours possible pour l'armée et pour la guerre (16).

Aussi lorsque la Constituante, en 1791, eut supprimé le rachat et établi comme seul mode de recrutement les engagements volontaires, le département des Côtes-du-Nord eut le plus grand mal à fournir le contingent de gardes nationaux qui lui était réclamé. En juin 1792, il n'a mis sur pieds que deux bataillons sur les quatre qu'il doit lever, et encore les volontaires, engagés seulement pour un an, proviennent tous des villes et des gros bourgs patriotes.

L'invasion prussienne, la déclaration de la patrie en danger en juillet 1792, les pressantes adjurations des autorités constituées sont tombées dans les campagnes au milieu de l'indifférence générale. Le moment était mal choisi, l'époque de la moisson approchait, et le paysan craignait davantage la perte de ses récoltes que les Prussiens. Personnellement il n'a rien à redouter de la guerre qui se déroule au loin et il restera à ses foyers à moins qu'on ne l'en arrache de force. Non qu'il craigne la mort, et que son attachement à la vie le rende lâche, il est moins avare de son sang et de sa peine que des pauvres biens qu'il a amassés par son épargne et qu'il conserve péniblement, mais il redoute les aventures et ne comprend pas encore les nouvelles obligations qu'il a assumées en devenant citoyen et en renonçant à son particu-

(16) Poussereau, *op. cit.*, p. 21.

risme provincial, pour n'être plus qu'un membre de la grande nation française.

Néanmoins, les exhortations répétées des administrations locales auraient peut-être fini par l'éclairer sur ses devoirs et par triompher de son indifférence, si la politique religieuse suivie par la Constituante et par la Législative ne l'avait déjà transformé en un adversaire de cette révolution dont il saluait naguère les premiers pas de ses acclamations enthousiastes.

Depuis l'application de la Constitution civile, le paysan a vu toutes ses habitudes religieuses bouleversées par le départ des prêtres qui avaient sa confiance et par l'intrusion de nouveaux pasteurs dont les gardes nationales des petites villes du voisinage lui ont imposé la présence. Les chapelles rurales ont été fermées, quelquefois l'église elle-même a subi le même sort, et la paroisse a été supprimée. Dans son messianisme naïf, qu'il partageait d'ailleurs avec les citadins, il a rêvé d'un âge d'or, sans charges et sans contraintes. Il a maintenant le sentiment d'avoir été trompé, et les impôts, bien que baptisés contributions, lui paraissent d'autant plus lourds que ce n'est plus seulement le fruit de son travail, mais ses fils eux-mêmes que la Révolution réclame.

Il n'est donc pas étonnant que la levée des 2.097 hommes, chiffre auquel la loi du 22 juillet 92 sur le complément des troupes de ligne fixait le contingent des Côtes-du-Nord, ne se trouvât entravée par la mauvaise volonté de la plus grande partie de la population. En vain le Conseil général du département adresse-t-il encore le 14 août de pressants appels aux volontaires et fait miroiter à leurs yeux les avantages qui les attendent, il ne trouve guère d'échos en dehors des villes, et des paroisses rurales, peu nombreuses, sur lesquelles les curés constitutionnels ont quelque influence. Au début de septembre, le Département, en présence du petit nombre d'engagements volontaires obtenus, arrête de recourir au tirage au sort pour désigner d'office les partants et fixe l'opération au dimanche 9 septembre (17).

A Lannion, les jeunes gens du canton convoqués pour neuf heures à l'église des Augustins se rassemblent, sur un mot d'ordre donné, à l'exception de ceux de Ploubezre, sur la route

(17) *Ibidem*, p. 216.

Sur cette affaire, Cf. A. B. C.-D.-N. I. (16) 31, 32. — Trib. central. Informations contre les communes insurgées et jugements, plus liasses n. 2100 et 211, juin 92.

A. N. F. 322, 1. Mémoire du conseil général de la ville de Lannion concernant l'insurrection du 10 sept. 1792.

A. C. Pontreux, 1^{er} Reg. 2616, B. 24 et 25.

de Perros-Guirec à l'entrée de la ville. Au nombre d'un millier, armés de bâtons ferrés, ils commencent par jeter bas leurs cocardes tricolores, dont le port était alors obligatoire, et gagnent le champ de foire du Forlac'h.

L'officier municipal Deminiac se porte vers eux accompagné de la municipalité de Rospez. Entouré, injurié et menacé, il tente de leur faire entendre raison et les exhorte à obéir à la loi et à se rendre dans l'église des Augustins pour tirer au sort. Sa harangue ne suscite que des clameurs et de bruyantes protestations : « Nous ne donnerons pas un soldat à la nation. Nous ne connaissons que le roi et il est prisonnier en ce moment. Que les citoyens marchent à la frontière, nous ne sommes pas citoyens. Nous descendrons avec nos armes dans la ville, ou bien on dissoudra la garde nationale. Vous avez emprisonné plusieurs de nos camarades, rendez-les nous ! »

Deminiac, qui vainement s'efforce de réfuter à leurs griefs, consent dans un but d'apaisement à l'envoi de deux de leurs délégués à la municipalité, pour lui demander la permission d'entrer en ville avec leurs bâtons sous l'engagement de n'y commettre aucun dégrat. Peu rassuré et manquant de confiance dans leurs promesses, celle-ci refuse et les invite à rentrer paisiblement dans leurs paroisses avec leurs compagnons. Après de nouvelles palabres et de nouvelles exhortations, les conscrits finissent par obéir et par se disperser, mais en promettant de revenir.

Pendant ce temps, à Perros, les jeunes gens du canton rassemblés par paroisses dans le cimetière à l'issue de la grand'messe, ne montrent pas, à l'exception de ceux de Trébeurden et de Pleumeur, de meilleures dispositions. Ceux de Kermaria-Sulard tombent à bras raccourcis sur deux individus qui ont manifesté l'intention de s'engager et les rossent d'importance ; ceux de Saint-Quay s'armant de pierres lapident le vicaire-jureur Le Roux, qui les exhorte à se soumettre à la loi, et l'obligent à se réfugier chez le curé constitutionnel de Perros, puis tournant leur colère contre les commissaires du district, ils les contraignent à remonter précipitamment à cheval et à reprendre au galop de leur monture la route de Lannion.

Dans le canton de Prat, rassemblés dans chaque paroisse au son du tocsin, qui dès six heures du matin s'est fait entendre, les conscrits parcourent les fermes, obligent les hommes à les suivre au chef-lieu où ils arrivent un peu avant l'heure de la grand'messe. Justement alarmé de cette affluence, le maire de Prat les harangue et leur conseille vainement à retourner chez eux : à bout d'arguments, il les invite à assister à la grand'messe

qui va commencer dans un instant, et suivant son exemple ils entrent dans l'église. Plus calmes à la sortie, ils finissent pas se laisser convaincre et consentent à se disperser, mais à condition qu'on rende à leurs paroisses les prêtres emprisonnés. Du tirage au sort il n'est naturellement plus question et les commissaires du district se retirent prudemment sans insister.

À Tréguier, ce fut pire. Convoqués à neuf heures du matin dans l'ancienne église de Notre-Dame de Coat-Colvezon, les jeunes gens des communes rurales du canton s'attroupent devant la porte, qui est fermée car les conscrits de la ville et du Minihy y tirent au sort, et essaient de l'enfoncer. Au tapage qu'ils font, la municipalité de Plouguicel sort pour les inviter au calme et à la patience. « Nous ne sommes pas pressés, répondent-ils ironiquement, car nous ne voulons pas tirer au sort », puis pénétrant de force dans l'église par la porte ouverte, ils se répandent en injures et en menaces contre les autorités présentes. Un officier municipal de Tréguier essaie de leur tenir tête, ils lui arrachent sa perruque et l'en souffletent. A coups de bâtons ils expulsent les autorités et les gardes nationaux, qu'ils désarment et qu'ils dépouillent de leurs cocardes. Pendant que les représentants de la loi s'enfuient précipitamment par une porte donnant sur le cloître de la cathédrale, ils démolissent dans leur rage, trois fusils, deux baïonnettes et un tambour, puis en bande, précédés d'un tambour de la garde nationale qu'ils ont fait prisonnier et contraint à marcher avec eux en battant la caisse, ils se promènent pendant une heure dans la ville pour célébrer leur victoire.

Dans l'après-midi, une partie d'entre eux des paroisses de Plouguicel, Camlez, Le Minihy, se portent sur Penvenan où le tirage va commencer, envahissent la maison commune, renversent tables et chaises, arrachent leur cocarde aux citoyens de Penvenan, les dispersent et rendent le tirage impossible.

Portée par les vainqueurs eux-mêmes et grossie par la voix publique, la nouvelle de leurs hauts faits se répand rapidement dans toutes les paroisses situées entre le Trioux et le Léguer, car c'est le dimanche et les auberges regorgent de clients. Il ne faut pas s'arrêter en si beau chemin, mais profiter des circonstances pour mettre à la raison les bourgeois des chefs-lieux de district et des petites villes, qui, appuyés sur leurs gardes nationales, terrorisent les campagnes, destituent les municipalités, arrêtent les bons prêtres, emprisonnent leurs partisans et contraignent à payer les contributions.

Le 10 au matin le tocsin sonne dans tous les clochers ; à l'est,

l'ouest du Trieux, les jeunes gens de Plœzal, Troguéry, Hengoat, Pouldouran, Le Minihy, Runan, armés de bâtons, de fusils de chasse, de couteaux à pressoir, entrent à La Roche-Derrien vers une heure de l'après-midi, enlèvent ses armes et ses munitions à la garde nationale et obligent les Rochois à marcher avec eux sur Pontrieux, où ils arrivent vers quatre heures. La population alertée est sur ses gardes, et tous les hommes valides sont venus renforcer la garde nationale.

Sur la tour flotte un drapeau rouge, signal d'alarme, annonçant que la loi martiale est proclamée et que la garde nationale s'apprête à user de ses armes. Deux canons sont mis en batterie aux entrées de la ville, l'un, « rue des Galeries », menace la route de Plœzal, l'autre, près la chapelle Saint-Yves, rue des Bouchers, fait face à la route de Runan. Le maire, Le Gorrec, et son adjoint, Jean-Marie Rolland, s'avancent sur la route de Plœzal au-devant des émeutiers pour leur faire les sommations d'usage et les inviter à se retirer. Ils n'en ont pas le temps et sont accueillis par un coup de fusil, auquel la garde nationale riposte par une décharge. S'abritant dans les fossés et derrière les talus, les paysans rechargent leurs armes et redoublent leurs clameurs. De peur d'atteindre les habitants de la Roche, reconnus parmi les rebelles, les Pontrieviens n'osent pas se servir du canon, mais, aidés par leurs femmes qui leur apportent des munitions, rechargent leurs fusils et font même le coup de feu à leurs côtés, ils parviennent, après plus de deux heures de combat, à repousser la cohue des assaillants qui lût en retraite, laissant sur place huit tués et de nombreux blessés. Quant aux bourgeois leurs pertes se montaient à quelques blessés légers, sauf un tambour qui mourut quelques jours après de ses blessures. Toute la nuit la ville resta en alerte, parcourue par des patrouilles, et éclairée par les luminons que par ordre de la municipalité les habitants allumèrent à leurs fenêtres (18).

De son côté, presque à la même heure, Lannion était assailli par plusieurs milliers de paysans accourus de Rospez, Quemperven, Langost, Costreven, Berhet, Prat, Cavan, Trézény, Tonquédec, Mantallot, Camlez, etc. La ville « était dans la sécurité la plus parfaite », les incidents de la veille, jugés sans grande conséquence, étaient presque oubliés : tôt ou tard les récalcitrants seraient obligés d'obéir, quand, vers une heure de l'après-midi,

(18) La municipalité désigna une couronne civique à une des citoyennes qui s'étaient particulièrement distinguées.

Pour mieux la ville à l'abri d'une surprise française par l'obscurité et fêter la déesse que cet entretien de chandelles coûtait aux habitants, elle ordonna le 19, l'éthal de St. Elisabeth. A. C. » *Reg.* II, pp. 100.

un patriote de Tonquédec, le citoyen Le Cunder, vient jeter l'alarme dans la municipalité. Le tocsin sonne dans les campagnes, des attroupements se forment de tous côtés et marchent sur Lannion, leur but est de prendre la ville, de la désarmer et de délivrer les prêtres insermentés qui y sont emprisonnés.

Sur l'ordre du maire, Baudouin, un crieur public portant un drapeau rouge déployé fait le tour de la ville et des faubourgs pour y proclamer la loi martiale ; des émissaires sont dépêchés aux villes et bourgs patriotes du voisinage pour réclamer leur aide ; le tambour bat la générale, les gardes nationaux s'arment en toute hâte et prennent position aux principales entrées, notamment à Saint-Nicolas où un canon est mis en batterie.

Les insurgés, quatre mille hommes au moins ont dit les témoins, mais il se peut que la peur ait grossi leur nombre, au lieu d'attaquer immédiatement et de profiter de la surprise, se divisent en deux bandes qui prennent position, l'une auprès de la chapelle de Saint-Elivel, sur la route de Guingamp, l'autre à la Villeblanche, sur la route de Tréguier, et, sans doute faute de chefs, y perdent un temps précieux.

Cependant, à l'approche de la nuit, vers six heures, les paysans s'ébranlent sur la route de Guingamp et s'avancent jusqu'à l'entrée du faubourg Saint-Nicolas. Baudouin et l'officier municipal Geoffroy, qui s'y sont portés, essaient de parlementer, montrent le drapeau rouge, signe de danger. « Rendez-nous nos prêtres, crient les uns. — Plus de tirage au sort. Remettez le roi sur le trône », crient les autres. Un des plus excités, Le Cam, de Tonquédec, réclame le sang d'un intrus et d'un citoyen.

Le maire alors, au nom de la loi, les somme de se disperser, sinon la troupe usera de ses armes. Des coups de fusil lui répondent. Les gardes nationaux reposent par quelques décharges et par deux coups de canon. Surpris par cette défense, les insurgés s'enfuient, pris de panique, abandonnant leurs armes : fusils, bâtons, fourches, etc. pour mieux courir et laissant sur le carreau un mort et cinq blessés graves, dont une femme, qui, recueillie par les Lannionais, furent soignés à l'hôpital Sainte-Anne. Au bruit du canon et de la fusillade, l'attroupement de la Villeblanche se dispersait de lui-même. Sur tout le front l'ennemi était en déroute, la ville était dégagée, mais l'alerte avait été chaude.

Comme à Pontrieux, toute la nuit se passa encore sous les armes et jusqu'au jour des patrouilles circulèrent dans les rues, éclairées par le soin des habitants, à qui la municipalité avait enjoint d'illuminer leurs maisons pour parer à une attaque noc-

turne. Les rebelles n'y songeaient guère. Le lendemain arrivaient plus d'un millier de gardes nationaux accourus de Morlaix, Lannour, Plestin, Ploumiliau, Plouzélambre, Saint-Michel-en-Grève, Penvenan et Guingamp. Les Guingampais qui venaient de Pontrieux dispersèrent au passage un petit attroupement à Pont-Loquet. Un autre, à Crec'h-an-lan, en Brélévenez, se dissipa de lui-même.

La répression fut prompte. Des détachements de volontaires visitèrent les paroisses insurgées, qui frappées d'amende, menacées de châtimement pires encore, offrirent spontanément de fournir leur contingent de recrues et de livrer les principaux meneurs. Des quarante-quatre inculpés de la rébellion de Pontrieux, jugés à Saint-Brieuc, le 19 mars 1793, huit furent condamnés à mort, dont deux par coutumace, les six autres furent exécutés successivement dans les six chefs-lieux de district de Saint-Brieuc, Pontrieux, Broons, Dinan, Loudéac et Rostrenen, où la guillotine fut promenée dans le but de frapper les esprits au moment où Boishardy tentait de soulever la région de Lamballe. Les inculpés de Lannion, jugés le 28 juin à Lannion même où s'était transporté le Tribunal criminel des Côtes-du-Nord, bénéficièrent, l'ordre rétabli dans le Trégor, des circonstances : vingt-sept furent acquittés. Un des plus compromis, Yves Le Pennou, de Perros-Guirec, qui avait fait une bannière le 7 septembre pour inviter ses camarades à la résistance, s'en tira avec six ans de « gêne » ; un seul fut condamné à mort, Guillaume Le Cam, de Tonquédec, celui-là même qui réclamait le sang d'un intrus et d'un citoyen, mais comme il était en fuite et qu'on ne fit pas de grands efforts pour découvrir sa retraite, la guillotine n'eut pas, pour cette fois, à fonctionner à Lannion.

Tel fut l'épilogue du premier tirage au sort dans le Trégor. Le souvenir de la levée d'armes auquel il donna lieu a été longtemps conservé par la tradition qui a baptisé l'année 1792 : *Blavez an taoliou-va*, l'année des coups de bâton. Lannion ignorera la chouannerie ; jusqu'à l'établissement du régime consulaire elle sera agitée à plusieurs reprises par les querelles politiques et les rivalités personnelles de quelques ambitieux remuants, notamment pendant la réaction thermidorienne, mais en dépit de la violence des passions, l'ordre ne sera plus troublé dans ses rues, ni dans ses alentours immédiats.

Hervé POMMIER.

Les Bretons à la Grande Aumônerie

SOUS LA RESTAURATION

La Grande Aumônerie des Rois de France, institution d'origine royale comme l'indique son nom, avait été naturellement supprimée par la Révolution en 1780. Rétablie par Napoléon, en faveur de son oncle, le mi-frère de sa mère, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, qui eut déjà dans ce poste, comme secrétaire, un Breton, le jeune abbé de Quélen (1), elle fut maintenue par la Restauration.

C'est Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims avant la Révolution, que Louis XVIII — dont il avait été pendant son séjour en Russie, à Mitau, l'un des conseillers intimes comme ministre d'Etat — revêtit de cette dignité. Dès 1814, il recueillit donc ces hautes fonctions en attendant de recevoir le chapeau de cardinal en 1818, et de devenir, la même année, archevêque de Paris. Sachant de quelle efficacité avait été pour son prédécesseur le concours de l'abbé de Quélen, le nouveau Grand Aumônier, qui était en même temps directeur des affaires ecclésiastiques, s'empressa de se l'attacher comme vicaire général avant d'en faire, comme archevêque de Paris, son coadjuteur quand l'abbé de Quélen aura été lui-même sacré évêque en 1818 sous le titre d'évêque de Samosate, ancienne ville du nord de la Syrie.

La charge de grand aumônier était d'une importance considérable. C'est lui qui, depuis le concordat de François I^{er}, tenait la feuille des bénéfices, autrement dit avait seul le droit de présentation à tous les sièges épiscopaux ; par ailleurs, sans être très nettement déterminées, ses attributions étaient les plus diverses. Le grand aumônier nommait les aumôniers militaires, les chapelains des maisons royales, telles que les grandes maisons d'éducation de la Légion d'honneur, Saint-Denis, Ecouen et

(1) Hyacinthe-Louis, comte de Quélen (1758-1826), avant d'être ordonné prêtre, avait été subordonné à Saint-Sulpice. Il prononça l'oraison funèbre de Louis XVI en juin 1793. Vicaire général, puis coadjuteur en 1807 du cardinal de Périgord, il fut également chargé de prononcer l'oraison funèbre du duc de Berry le jour de son assassinat, le 20 mars 1820. Archevêque de Paris en 1821, appelé à la Chambre des Pairs en 1823, il entra à l'Académie Française en 1824 pour y occuper le fauteuil du cardinal de Fesch. Son frère, Alphonse, qui devint en 1827 docteur ès lettres des Côtes-du-Nord, habita le château de la Ville-Chevaller au Ponthou.

autres. Sa juridiction s'exerçait ainsi loin du diocèse de Paris, et, sous le cardinal Fesch, oncle de l'Empereur, nul ne songeait à se plaindre de l'étendue de ses pouvoirs : pour le diocèse de Paris, tant que les fonctions d'archevêque et de grand aumônier furent réunies sur la tête de Mgr de Périgord, il ne pouvait y avoir de conflit de juridiction.

Mais il n'en fut pas de même à sa mort, en 1821. Tandis que Mgr de Quélen, coadjuteur de l'archevêque de Paris, devenait titulaire de ce poste, le prince de Croy, évêque de Strasbourg, était nommé grand aumônier. Le dédoublement de ces charges devait avoir pour conséquence inévitable de faire naître des difficultés au point de vue des attributions de chacun des nouveaux promus : elles ne se firent pas attendre. Le prince de Croy entendait maintenir ses pouvoirs, tels que les exerçait s'étendant à plusieurs diocèses, le cardinal de Périgord ; à plus forte raison considérait-il comme un privilège de sa charge, la nomination des aumôniers et chapelains dans les maisons royales. Aussi, à l'approche du conflit, deux prêtres de la grande aumônerie, les abbés Feutrier et Gallard, qui avaient été très liés avec Mgr de Quélen, abandonnèrent-ils leurs fonctions : l'abbé Feutrier devait devenir curé de la Madeleine, puis évêque de Beauvais, et enfin succéder à Mgr Frayssinous comme ministre des Affaires Ecclésiastiques ; et l'abbé Gallard, après avoir été curé de la Madeleine, puis grand vicaire du diocèse de Paris, devait être nommé à l'évêché de Meaux, puis coadjuteur de l'archevêque de Reims pour y mourir.

Ce fut alors, en novembre 1822, que l'abbé Jean-Marie de la Mennais vint à Paris comme vicaire général de la Grande Aumônerie. On sait que l'abbé J.-M. de la Mennais, le frère aîné de Féli, originaire comme lui du diocèse de Rennes — puisqu'ils étaient de Saint-Malo — qui fut d'abord vicaire dans sa ville natale, puis secrétaire de Mgr Caffarelli, évêque de St-Brieuc, à la mort duquel il devenait vicaire capitulaire pendant la vacance du siège qui dura 4 ans, du 11 janvier 1815 à avril 1819, fut enfin grand vicaire de son successeur Mgr le Groing de la Romagère ; malheureusement, par suite de l'originalité et des bizarreries de caractère de ce vénérable prélat, il dut donner sa démission au début de 1821, et quitter Saint-Brieuc, où il habitait une petite maison rue Saint-Gilles, pour se retirer auprès de son frère à la Chénaie. Il y vécut deux années presque entières, donnant tous ses soins à la direction des œuvres qu'il avait fondées : la communauté des Sœurs de la Providence de Saint-Brieuc, et plus particulièrement l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, dits Frères de Ploërmel, ou mieux encore Frères de la Mennais,

et se livrant à de longues méditations d'où devaient sortir, avec ses admirables réflexions, les premières éditions de *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Par suite de quelles circonstances, Jean-Marie de la Mennais, abandonna-t-il sa solitude pour venir, lui si plein d'humilité, occuper la situation si enviable, si recherchée entre toutes semblait-il, de vicaire général du Grand Aumônier ? Ordre de Louis XVIII sans doute, mais quelles raisons de son choix ? L'abbé Lesage, le dernier religieux de l'abbaye de Beauport, devenu chanoine titulaire de la Cathédrale, auteur de curieux mémoires manuscrits conservés à l'évêché, prétend savoir que le poste de vicaire général du Grand Aumônier, fut d'abord offert à Féli, déjà célèbre par son beau livre, *Essai sur l'Indifférence en matière de Religion*, mais il ajoute que, ce dernier, s'étant récusé, proposa son frère qui fut accepté. Or, comme le fait remarquer le P. Laveille, qui a consacré deux beaux volumes à l'abbé Jean-Marie et publié, dans un 3^e volume, *Un Lannennais Inconnu*, la correspondance de Féli avec Benoît d'Azy, cette explication ne peut subsister après la lecture d'une des lettres publiées : « Il est vrai, écrit-il à son ami, que mon frère est nommé vicaire général de la Grande Aumônerie : il part cette semaine et te dira les détails. Quant à moi, il n'a sûrement pas été question de me nommer à rien, et mon entrée dans le Drapeau Blanc n'en fera pas naître l'idée. » On a pu dire aussi que l'affection qu'avait pour Jean-Marie un autre de ses compatriotes du diocèse de Rennes qui avait été à Londres la providence des Emigrés, le saint abbé Carron de la Carrière, ami personnel de M. Jourdan, le directeur des Cultes, contribua à lui faire rendre justice en le portant à ces hautes fonctions (1). Enfin, comme vicaire capitulaire à la mort de Mgr Caffarelli, l'abbé de la Mennais avait eu de fréquentes occasions d'écrire directement à la Grande Aumônerie, et on pourrait encore penser qu'il s'y était fait remarquer tout particulièrement par son esprit d'ordre, ses qualités d'initiative et ses observations judicieuses. Mais il y a une explication beaucoup plus simple et plus logique de cette nomination : c'est l'amitié du nouvel archevêque de Paris, son compatriote. Nous sommes en 1822, et les relations de Mgr de Quélen avec l'abbé Jean-Marie de la Mennais dataient de loin :

(1) L'abbé Carron de la Carrière, né à Rennes en 1756, député à Jersey, puis passé à Londres, y fut la providence des Emigrés, Directeur d'un collège, il y fut aussi l'aumônier d'un pensionnat tenu par Mlle de Louville, de Tréanton et de Villiers. Rendu en France, il vint à Paris, impasse des Feuillantes, sous le nom de ses trois vieilles demoiselles qu'on nomma les Providence, un établissement pour des jeunes filles de familles riches ruinées par la Révolution, et où il mourut en 1822.

d'un premier séjour des deux frères à Paris en 1806 auprès de M. Emery, directeur du Séminaire des Missions étrangères. Voici en quels termes l'abbé Jean-Marie, en écrivant à Saint-Malo, parlait du jeune séminariste breton qu'ils avaient rencontré et tout de suite apprécié pour sa distinction et aussi sa grande piété : « J'assistai hier à la première communion de Saint-Sulpice. L'après-midi, l'abbé de Quélen, simple tonsuré, prêcha la rénovation des vœux du baptême, et il s'en tira à merveille. Celui-là a des entrailles, chose très rare à Paris. »

Bien que né à Paris en octobre 1778, l'abbé de Quélen appartenait comme toute sa famille au diocèse de Saint-Brieuc. Aussi, après avoir terminé à Paris ses études de théologie, fut-il réclamé par son évêque, et vint-il à Saint-Brieuc, tandis que l'abbé de la Mennais reprenait son poste de professeur au Collège de Saint-Malo. Les deux jeunes bretons qui s'étaient sentis attirés l'un vers l'autre par des aspirations communes n'en continuèrent pas moins de correspondre et, lorsque Mgr Caffarelli eut décidé de conférer le sacerdoce à l'abbé de Quélen dans la chapelle de Notre-Dame d'Espérance le 14 mars 1807, le futur prêtre écrivit à son ami pour l'inviter à être témoin de son bonheur : « Mon seigneur, lui disait-il, me charge de vous offrir l'hospitalité épiscopale. Vous occuperez l'appartement de M. Lesage qui dans ce moment prêche le carême à Nantes. » L'abbé Jean-Marie accepta certainement cette offre, et c'est alors, en 1807, que s'établirent entre lui et Mgr Caffarelli les relations qu devaient le ramener à Saint-Brieuc, en 1814, comme secrétaire de cet évêque. Et naturellement quelques années plus tard, bien que devenu vicaire général puis coadjuteur de Mgr de Périgord, il n'en resta pas moins lié avec celui dont il avait réclamé l'assistance au jour de son ordination. Il n'ignorait donc pas la position difficile que lui était faite par le nouvel évêque dans un diocèse qu'il avait si remarquablement administré pendant quatre ans comme vicaire capitulaire.

Loin de moi l'idée de porter atteinte à la dignité de ce prélat qui était entouré de la vénération de tous ses paroissiens. Mgr le Groing de la Romagère — dont l'image souriante, que l'on admire sur son tombeau à la Cathédrale dans la chapelle du Saint-Sacrement, reflète la bonté — nous venait du diocèse de Moulins (on voit encore à Montluçon un bel hôtel familial qui porte ce nom). Il était un des rares survivants du régime des privations endurées sur les pontons de Rochefort : et j'entends encore mon père qui avait reçu de lui le sacrement de confirmation et qui possédait son médaillon en plâtre que je conserve, dire, d'après la rumeur publique, qu'il portait encore aux pieds

les traces des fers qui l'avaient rivé à cette prison flottante, et aussi parler du dévouement qu'il prodigua dans son diocèse en 1832, au cours d'une épidémie de choléra. Mais il n'en est pas moins vrai que Mgr de la Romagère était original et qu'il semblait parfois dépourvu de certaines qualités requises pour l'épiscopat. Je n'en veux pour témoignages que deux textes : le premier est une lettre, datée de 1819, de Féli à son frère :

« M. de la Romagère est venu me voir, écrivait-il à Jean ; il attend ses bulles avec impatience. Pour moi je redoute le moment où il entrera dans son diocèse. Ce n'est pas qu'il n'ait de la piété et du zèle à sa façon, mais quel pauvre homme ! qu'il est ennuyeux ! Il fait des vers, les récite et les chante même volontiers. A la Mission de Clermont, quoi que puissent dire les missionnaires, il s'obstina, jusqu'au bout, à déployer ses talents. Pendant la communion générale des hommes, le voilà qui entonne au milieu du chœur, d'une voix rauque et chevrotante :

*Ce n'est pas petite affaire
De chanter la communion.*

« Juge de l'effet. L'abbé Frayssinous, qui n'est pas suspect, avoue que c'est un original fiéffé — au reste, il m'a dit pour toi des choses flatteuses, mais sans les chanter, en sorte que je ne sais pas si c'est bien sérieux. »

De l'ouvrage si intéressant du vicomte de la Villerabel, *A travers le vieux Saint-Brieuc*, je détache aussi ces quelques lignes :

« Il y avait en ce temps-là un vénérable évêque de Saint-Brieuc aussi pieux que diffus dans ses homélies qu'il lisait lui-même du haut de la chaire de sa cathédrale. On raconte qu'un beau jour, Sa Grandeur y oubliâ son manuscrit revêtu à la première page de son nom de baptême, suivant les rubriques. Par malheur il s'appelait Mathias, hélas ! Passa un malin, un chanoine, dit-on (horresco referens) qui, ce voyant, ne put résister à la tentation d'ajouter le mot gall devant le nom de Mathias. C'est du nom de cet évêque, en effet, qu'on appelle la Croix Mathias la croix qu'il fit rétablir au haut du boulevard Charner. »

On conçoit ce qu'il y eut de déconcertant pour l'administrateur avisé qu'était l'abbé Jean dans la tournure d'esprit et les extrava-

gances de son évêque. Il lui avait donc fallu s'éloigner, et Mgr de Quélen comprenant mieux que tout autre la situation qui lui avait été faite, il lui parut sans doute tout indiqué de désigner son ami à l'autorité royale pour le faire associer aux travaux de la Grande Aumônerie. La venue auprès du Grand Aumônier d'un ami personnel de l'archevêque pouvait aussi offrir quelques chances d'apaiser le conflit qui menaçait de s'aggraver.

Voici donc l'abbé Jean-Marie de la Mennais à Paris et dans les honneurs de la Cour. Quel changement de vie et quelle métamorphose il lui fallut subir ! Loin d'avoir jamais eu des idées de coquetterie, on le disait au contraire d'une tenue parfois trop négligée, se ressentant de l'activité qui, pendant plusieurs années, l'avait porté, pour parcourir son diocèse, à circuler à pied dans les chemins creux de nos campagnes ! A Paris, il était descendu impasse des Feuillantines, dans une petite communauté fondée par l'abbé Carron.

Et voici comment une des Feuillantines, Mlle de Lucinière, faisait part à Féli de l'arrivée de son frère : « Je m'empresse, mon excellent ami, de vous annoncer l'heureuse arrivée du cher abbé Jean, mercredi à neuf heures du matin. A dix, tout était en activité pour son accoutrement : tailleurs, chapeliers, cordonniers, marchands de bas. Enfin, à deux heures, la métamorphose a été complète, et l'abbé Jean nous est apparu pimpant, sémillant, élégant et riant aux éclats ainsi que nous. Ce sera réellement une chose amusante que de le voir en habit de beau drap doublé de soie, façon à la Française, c'est-à-dire en habit de cour. Aujourd'hui le tailleur reçoit des ordres pour une soutanelle. Je ne sais quelle nouveauté la journée de demain enfantera. Le Grand Aumônier a reçu son grand vicaire avec toutes les démonstrations de la joie, et le grand vicaire paraît très satisfait du Grand Aumônier. » (Le R. P. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais*).

La nouvelle situation de l'abbé de la Mennais convenait merveilleusement à son esprit d'ordre et d'initiative ainsi qu'à ses hautes qualités d'administrateur qui ne devaient pas tarder à faire de lui le collaborateur indispensable du Grand Aumônier. A son arrivée, par suite de l'abandon dans lequel avaient été laissées les affaires ecclésiastiques, dix-sept évêchés étaient va-

cants (3). La première pensée du nouveau grand vicaire fut d'user de son influence en faveur de quelques prêtres bretons qu'il connaissait depuis longtemps pour les avoir vus à l'œuvre. C'est ainsi que, sur sa recommandation, furent présentés par le Grand Aumônier : pour le siège de Nevers, M. Millaux, grand vicaire de l'évêque de Rennes ; pour le siège d'Aix, M. Le Pape, de Trévern, vicaire général de Langres avant la Révolution, futur évêque de Strasbourg ; enfin pour le siège de Beauvais, M. de Lesquen, chanoine honoraire de Saint-Brieuc, qui sera appelé en 1825 à gouverner le diocèse de Rennes et se retira à Dinan en 1841 pour y mourir en 1856.

Pour l'aider dans sa tâche, l'abbé de la Mennais sentit bientôt la nécessité de s'entourer d'auxiliaires sûrs et dévoués. Il se souvint alors d'anciens collaborateurs dont il avait éprouvé le zèle dans le diocèse de Saint-Brieuc. Les premiers qui furent appelés auprès de lui furent les abbés Botrel et Jean-Marie Martin. L'abbé Botrel, né à Saint-Alban, le 23 septembre 1797, ordonné prêtre le 23 décembre 1820 — un de ses anciens secrétaires à l'évêché de Saint-Brieuc depuis le 1^{er} avril 1817, — avait eu, lui aussi, à souffrir des brusqueries de Mgr de la Romagère qui l'avait relégué dans une paroisse de campagne. Il devint, dans les bureaux de la Grande Aumônerie, secrétaire de M. de la Mennais et attaché au service de la Chapelle Expiatoire. Quant à l'abbé Jean-Marie Martin, ce n'était pas, comme le dit le P. Laveille, un ancien professeur du Collège de Saint-Malo, mais un professeur au Séminaire de Saint-Brieuc. Dans les correspondances de Féli de la Mennais figurent deux lettres écrites en 1813 à l'adresse : l'une du préfet d'Ille-et-Vilaine, l'autre du ministre de l'Intérieur, au nom de Madame Martin, veuve d'un médecin de Saint-Malo, qui succomba au cours d'une épidémie. Mme Martin parle dans ses lettres de ses trois enfants, et, le 31 juin 1814, Féli, s'adressant à son frère, l'intéresse à l'éducation de l'un d'eux, Auguste. Son avis est que, si l'abbé Jean, déjà grand vicaire à Saint-Brieuc, peut obtenir l'autorisation de créer des écoles ecclésiastiques dans son diocèse, il pourrait y faire venir Auguste Martin. Enfin dans une lettre du 17 juin 1817, Féli, s'adressant à l'abbé Jean toujours à Saint-Brieuc, dit : « J'embrasse de tout cœur Jean-Marie et son frère », et une note de Blaize, fils d'une

(3) C'est ce qui permit de dire qu'il refusa dix-sept fois d'être évêque, car l'un après l'autre tous les postes vacants lui furent offerts, mais en vain, par le Grand Aumônier. Et c'est avec raison qu'en 1856 — alors que l'abbé de la Mennais avait 77 ans — Mgr de Breuille, évêque de Grenoble, pouvait dire en parlant de lui : « M. de la Mennais qui devrait être aujourd'hui l'un des plus anciens cardinaux de France. »

la Mennais, dit qu'il s'agit de Jean-Marie et Auguste Martin, fils de Mme Martin dont il a été parlé plus haut. Ils sont donc venus au Collège de Saint-Brieuc. Nous avons des lettres de Jean-Marie écrivain en 1815 et 1816 à un de ses anciens condisciples alors à Ploërmel : il n'avait pas encore la vocation sacerdotale puisqu'il dit qu'après avoir pensé à la carrière militaire, il croit qu'il se décidera pour la médecine. Et nous le retrouvons en novembre 1822 professeur au Grand Séminaire de Saint-Brieuc, sous la direction de l'abbé Vielle (4).

C'est en février ou mars 1823 que les abbés Botrel et Jean-Marie Martin arrivèrent à Paris dans les bureaux de la Grande Aumônerie, 2, rue de Bourbon, où résidait l'abbé de la Mennais ; et c'est sans doute lors d'un premier voyage que ce dernier fit à Saint-Brieuc, pour venir prêcher le 2 février à la Providence, qu'il emmena ses anciens élèves. L'abbé Perrot, le successeur de M. Botrel comme secrétaire à l'évêché de Saint-Brieuc, ne tarda pas non plus à se décourager de ses fonctions : l'abbé de la Mennais le fit venir à Paris, ce qui fit l'objet d'une réclamation de Mgr de la Romagère au Grand Aumônier, réclamation restée sans suite, le prince de Croÿ estimant que son grand vicaire devait avoir le libre choix de ses collaborateurs. Mais ce n'est pas, comme le dit le P. Laveille, pour compléter le personnel des bureaux que l'abbé Perrot fut appelé à Paris : il fut pourvu d'un emploi dans une des maisons royales dépendant de la Grande Aumônerie, comme devait l'être quelques mois plus tard l'abbé Le Mée, le successeur de l'abbé de la Mennais comme vicaire général de Saint-Brieuc qui, lui-même, cherchait une autre place.

On sait que Napoléon avait institué des maisons de la Légion d'honneur pour l'éducation des filles de légionnaires. Celle d'Écouen, établie en 1807 sous la direction de Mme Campan, dans le château des Condé, disparut avec la Restauration qui rendit le château à ses anciens propriétaires. Après la mort du dernier Condé il redevenait propriété de l'État pour être de nouveau affecté à la Légion d'honneur par Napoléon III. Mais les autres maisons subsistaient sous Louis XVIII et Charles X : celle de Saint-Denis pour laquelle avaient été aménagés en 1809 les bâti-

(4) L'abbé Vielle, originaire du diocèse de Soyon qu'il avait quitté sous la Terreur pour venir à Saint-Malo, y avait été l'instituteur de M. de la Mennais aux études théologiques. Fondateur et supérieur du Collège de Saint-Malo, il dut le quitter lors de la suppression, sous l'Empire, des collèges ecclésiastiques. C'est alors qu'il fut réclamé par Mgr Caffarelli pour supérieur de son séminaire. Et c'est lui qui fit appeler, par son évêque, l'abbé de la Mennais, déjà nommé par l'abbé de Quélen. L'abbé Vielle vécut jusqu'en 1857 ; il mourut dans sa 82^e année, rue Vicarie, dans l'hôtel de la famille de Béthizet qui lui avait offert son appartement.

ments conventuels de l'ancienne abbaye fondée par le roi Dagobert ; celle des Loges qui s'était installée en 1811 dans l'ancien couvent d'Augustins déchaussés, édifié en pleine forêt de Saint-Germain par Anne d'Autriche ; enfin celle des Barbaux qui tirait son nom d'une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, et avait été transportée à Paris, en 1811 également, dans l'hôtel de Courbexon, rue Barbette.

Saint-Denis recevait les filles de légionnaires officiers supérieurs ; les Loges, les filles d'officiers subalternes ou même de simples soldats ; la maison de la rue Barbette était réservée aux orphelines.

L'abbé Perrot entra aux Loges comme troisième aumônier. Cette maison royale faisait partie du diocèse de Versailles ; les aumôniers pouvaient donc y vivre tranquilles, à l'abri des désagréments causés par la querelle sévissant alors dans toute son acuité, entre le Grand Aumônier et l'archevêque de Paris qui refusait tout pouvoir aux prêtres de la Grande Aumônerie. Mais l'abbé Le Mée, arrivé en octobre 1823, à qui avait été réservé la place de premier aumônier de la communauté des dames qui dirigeaient l'orphelinat de la rue Barbette, se vit interdire tout pouvoir dans la maison où il était nommé et était obligé d'aller dire sa messe à l'hospice des Quinze-Vingts exempt de la juridiction de l'archevêque (5), aussi, se trouvant à Paris dans une situation peut-être encore plus fautive que celle qu'il avait quittée à Saint-Brieuc, se décida-t-il, moins de six mois après son arrivée, à rentrer en Bretagne ; il se fixa momentanément à Dinan.

Le groupe des prêtres bretons dans la capitale s'était encore, en novembre 1823, renforcé de deux nouvelles recrues : les abbés Auguste Martin, frère de Jean-Marie, et Luzière (6), tous deux placés comme professeurs au Petit Séminaire de Saint-Denis. Il en était un autre, mais celui-là attaché à la personne de Mgr de Quélen ; l'abbé Tresvaux d'abord vicaire à Tréguier en 1816, puis

(5) C'est ce que nous apprend une lettre inédite de l'abbé Perrot, datée du 20 décembre 1823 : « Le pauvre Le Mée est loin d'être à l'aise. Il a été dérangé à des désagréments que pour tomber dans d'autres, à son entrée dans la rue Barbette, l'usage qui se maintenait depuis longtemps entre l'archevêché et la Grande Aumônerie a été aboli. Il a été et est interdit de toute fonction dans la maison où il est nommé. D'après cela, il est l'aumônier de la maison royale, rue la Botte, et ne fait rien. Il va dire la messe aux Quinze-Vingts. Il s'agissait de se dispenser de demander une autre place puisqu'il est inutile pour celle qu'il a été nommé. L'affaire a été soumise au roi et aux ministres qui l'ont décidé. C'est qu'il paraît, l'archevêque de Paris dans ses prétentions sur les maisons royales. Mais il n'y a encore rien d'arrêté entre les hautes parties législatives. »

(6) L'abbé Luzière était sans doute la fille d'un ancien chef d'institution de Saint-Malo qui donna beaucoup l'abbé de la Mennais en chef et son successeur, le P. Laveille, 1, p. 113 et suiv.

sur la proposition de M. de la Mennais, curé-doyen de la Roche-Derrien (7).

Enfin, dans une correspondance de l'époque, nous trouvons les noms de l'abbé Brajeul et de l'abbé Renault, de Ploubalay, qui résidaient à Paris.

Mais un orage allait s'abattre sur les bureaux de la Grande Aumônerie. Le 6 mars 1824 devaient avoir lieu les élections générales, la Chambre ayant été dissoute par ordonnance du 24 décembre 1823. « La ville de Saint-Brieuc, dit M. Lamare dans son *Histoire de Saint-Brieuc*, vit passer avec calme les élections de 1824. » Jamais au contraire, semble-t-il, luttas ne furent plus ardentes, car elles mettaient aux prises deux candidats royalistes connus et très estimés, MM. Jacques Sébert, de St-Brieuc, et de Kerjégu, maire de Moncontour, l'un soutenu par le parti religieux, l'autre candidat officiel et recommandé aux suffrages des électeurs par le Ministère. L'abbé de la Mennais, adversaire comme son frère de MM. de Villèle et Corbière à qui il reprochait une tolérance excessive à l'égard des ennemis de la Religion, se fit un cas de conscience d'user de l'influence qu'il avait acquise dans les Côtes-du-Nord pour faire triompher le candidat catholique, qui était un de ses amis intimes, l'ayant aidé à fonder la Providence comme plus tard il aidera mon oncle, l'abbé Jules Collin, à construire la chapelle Saint-Guillaume. Il fit même le voyage de Saint-Brieuc, mais en pure perte ; la victoire appartint au maire de Moncontour. Et, quand il rentra à Paris, ce fut pour apprendre qu'il n'était plus vicaire général du grand aumônier ; le ministre l'avait destitué.

Il s'y attendait et éprouva un véritable soulagement à la pensée qu'il allait pouvoir regagner la Bretagne et se consacrer entièrement à ses Petits frères. Mais le prince de Croÿ, qui, tout en conservant sa charge de grand aumônier venait d'être promu archevêque de Rouen, avait trop apprécié son collaborateur pour s'en séparer. Il le garda donc près de lui comme vicaire général de son nouveau diocèse. En fait, depuis sa disgrâce rien n'était changé dans sa position, et il pouvait écrire : « Je n'avais d'autre désir et d'autre ambition que de m'en retourner au plus vite en Bretagne et de redevenir petit Jean comme devant, mais le grand aumônier m'ayant donné le titre de grand vicaire de Rouen, il en résulte que je suis vicaire général de Mgr l'archevêque de Rouen, grand aumônier de France, au lieu de l'être de Mgr le grand aumônier de France, archevêque de

(7) L'abbé Trouvain mourut chanoine de la métropole de Paris, laissant une *histoire de la Persécution Religieuse en Bretagne*.

« Rouen. » C'est dire qu'il était resté dans les mêmes fonctions ; en l'absence du grand aumônier, c'est l'abbé de la Mennais qui dirigeait tous les services.

Pourtant un événement imprévu n'allait pas tarder à lui rendre sa liberté. Le 26 avril 1824, un décret instituait un ministère des affaires ecclésiastiques en y nommant Mgr de Frayssinous, évêque d'Hermopolis à qui désormais il appartenait de faire agréer les évêques ; Mgr de Croÿ recevait en échange le chapeau de cardinal.

La création de ce ministère, en allégeant les charges du grand aumônier, rendait inutile la présence à ses côtés de l'abbé de la Mennais dont le poste devenait une sinécure. Alors, plus que jamais animé du désir de propager l'enseignement chrétien, il revint définitivement en Bretagne pour ne plus songer qu'au développement de ses instituts religieux. On sait la fécondité de cet apostolat qu'il poursuivit jusqu'à sa mort, parcourant d'un bout à l'autre la Bretagne pour y prêcher des missions, y organiser des retraites, multipliant les maisons des congrégations qu'il avait fondées ; celle des Filles de la Providence et surtout celle des Frères de l'Instruction chrétienne dont l'action bienfaisante se répandit non seulement en Bretagne et dans toute la France, mais encore dans toutes nos colonies, les Antilles, le Sénégal, Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane. Pour services rendus à l'Etat, l'abbé de la Mennais reçut en 1846 la Croix de la Légion d'honneur.

Depuis sa mort (décembre 1860) beaucoup d'autres hommages lui ont été rendus. Ce fut d'abord, à Ploërmel, au service du 30^e jour après son décès, son oraison funèbre prononcée dans la chapelle de la Maison principale des Frères par l'abbé de Léséleuc, alors chanoine théologal et vicaire général de Quimper, devenu évêque d'Autun, qui, plein d'admiration pour tout ce que l'abbé de la Mennais avait accompli, put s'écrier : « Il fallait que le Vicaire capitulaire de Saint-Brieuc fût à la fois un grand missionnaire et un grand évêque. En vérité, j'oserai dire que Jean de la Mennais fut l'un et l'autre. Et j'ai la conscience que ni l'église de St-Brieuc, ni l'histoire ne me démentiront. »

Après Ploërmel, c'est Saint-Brieuc qui consacre sa gloire par l'inauguration de sa statue le 24 juillet 1892 à la Maison Mère des Filles de la Providence. Cette statue, œuvre de notre compatriote Elie Le Goff, était la première de l'abbé de la Mennais dans le diocèse mais dans le diocèse seulement, car Ploërmel avait déjà sa sienne par Léofanti depuis 1826.

Enfin d'autres monuments, mais littéraires ceux-là, lui ont été élevés, le premier par Sigismond Ropartz qui a écrit *La Vie et les*

œuvres de Jean-Marie de la Mennais ; les derniers par le R. P. Lavieille, prêtre de l'oratoire, deux volumes publiés en 1903 et le frère Symphorien-Auguste : *A travers la correspondance de l'abbé J.-M. de la Mennais*, 3 volumes, 1937, 1938 et 1939. Je ne puis non plus passer sous silence des études sur les deux frères du Vie du Bois de la Villeraïel dont la Société d'Emulation a eu la primeur. Mais c'est de Rome que religieux et religieuses attendent au cours de ce siècle la glorification qu'ils sollicitent pour leur fondateur.

Que devinrent les autres bretons de la Grande Aumônerie ? On sait tout d'abord que le premier d'entre eux qui s'y fit remarquer, celui qui en avait ouvert les portes à l'abbé J.-M. de la Mennais, Hyacinthe-Louis comte de Quélen, archevêque de Paris depuis 1821, fut appelé à la Chambre des Pairs en 1822. Entré à l'Académie Française en 1824 pour y occuper le fauteuil du cardinal de Bausset, il eut l'honneur de sacrer Charles X à Reims, et la consolation, avant sa mort qui eut lieu à Paris le 31 décembre 1839, de réconcilier avec l'église l'évêque d'Autun, c'est-à-dire Talleyrand, par l'intermédiaire de l'abbé Dupanloup, le futur évêque d'Orléans.

Mais, au départ de l'abbé de la Mennais, qu'advint-il de ses collaborateurs ? Les abbés Botrel et Jean-Marie Martin restèrent à la Grande Aumônerie sans doute jusqu'à sa suppression, c'est-à-dire jusqu'en 1830 — car elle disparut avec la monarchie de juillet pour être reconstituée par Napoléon III en 1857 et ne pas survivre à l'Empire — ils y étaient encore du moins en 1847. Sous l'épiscopat de Mgr de Lesquen, l'abbé Botrel fut nommé vicaire général de Rennes, mais, lors de la démission de ce dernier qui se retira à Dinan, il retourna à Paris où il exerça son ministère dans des communautés religieuses. C'est là qu'il s'éteignit en juin 1885 dans sa 88^e année, nous apprend une note de *La Semaine Religieuse* de notre diocèse en date du 25 juin.

L'abbé J.-M. Martin qui, appelé à remplacer un de ses confrères plus anciens, était devenu un des plus précieux auxiliaires du grand aumônier, s'empressa, à la suppression de cette administration, de regagner le diocèse de Rennes d'où il était originaire. Successivement recteur de Bléruais, puis de Vern, il se fit missionnaire, et mourut à la fin de 1876 ou au commencement de 1877, évêque de Natchitoches (Louisiane).

Nous ne savons rien ni de son frère, ni de l'abbé Luzière depuis leur arrivée comme professeurs au Petit Séminaire de Saint-Denis.

L'abbé Perrot resta longtemps aumônier des Loges. Il se trouva

mêlé aux sombres incidents de 1848, étant aux côtés de Mgr Affre sur les barricades quand ce saint prélat tomba mortellement frappé. C'est là un détail qui fut donné dans son oraison funèbre prononcée par le chanoine Gancel, recteur de Pordic : peut-être était-il enfant du pays.

Peut-être n'était-il venu dans cette paroisse que pour y finir ses jours auprès de son ami Renaut. L'abbé Renaut, ancien secrétaire de l'Evêché avec l'abbé de la Mennais, nommé recteur de Pordic par lui quand il fut vicaire capitulaire à la mort de Mgr Caffarelli, fut installé le 4 mai 1817. En octobre 1851, nommé à la cure de Saint-Michel de Saint-Brieuc, il n'y passa qu'un an et quelques mois. Revenu à Pordic, il y vécut dans la famille Corbel. Trois vénérables chanoines s'y trouvaient réunis : l'abbé Corbel, prédicateur distingué, l'abbé Renaut, l'abbé Perrot, ancien aumônier des Loges. On peut lire sur la tombe de ce dernier : « Ici repose dans la paix du Seigneur vénérable et discret Messire Jean-Baptiste Perrot, chanoine honoraire de Nancy, ancien aumônier des Loges, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Pordic, le 10 septembre 1883, dans sa 93^e année » (8).

Quant à l'abbé Le Mée, natif d'Yffiniac, qui n'avait fait qu'un séjour de six mois à la rue Barbette, nous l'avons vu se fixer à Dinan dès avril 1824. Des démarches ne tardèrent pas être faites auprès de lui de la part de Mgr de la Romagère pour lui faire reprendre ses anciennes fonctions de vicaire général. Il céda aux instances de son évêque qui, si original qu'il fut, n'en était pas moins vénérable pour ses hautes vertus sacerdotales. Et, à la mort du vieux prélat en 1841, c'est son vicaire général qui lui succéda sur le siège épiscopal de Saint-Brieuc. Mgr Le Mée devint l'occuper pendant quinze ans : il mourut le 31 juillet 1856 laissant à la génération qui le vit disparaître, en même temps que le souvenir d'un administrateur de premier ordre, celui d'un pasteur plein de zèle dont l'ardente charité donna tant d'essor aux œuvres de son diocèse.

SULLIAN COLLIN.

(8) A ces trois noms de prêtres distingués inhérents dans la paroisse de Pordic il faut ajouter, depuis mai 1843, celui d'un quatrième, enfant du pays : le chanoine Duchesne qui ne fut que sept ans curé-archiprêtre de notre localité cathédrale, mais dont la mort si prématurée, à l'âge de 36 ans, mit en deuil non seulement toute sa paroisse, mais encore le diocèse tout entier.

Les Maisons hantées

Naguère parut sous ce titre un ouvrage de Flammarion. Ce livre est une collection de faits étranges, bouleversants. Ces phénomènes sont connus à vrai dire depuis toujours mais Flammarion a choisi parmi eux les plus surprenants ; il en a ajouté d'autres, tout à fait modernes et inédits ; tous bien propres à exciter au plus haut degré notre curiosité et à poser devant notre esprit des points d'interrogation formidables. On y lit, entre autres, l'histoire très authentique de ce qui se passa dans un château normand en 1875, le château des Noyers, commune du Tourneur, Calvados. Bruits terrifiants, déplacements et disparition d'objets, rien n'y manqua, à tel point que le propriétaire, marquis Lescaudry de Manneville, dut vendre son château et s'en aller ailleurs. Il a été établi depuis que des médiums, appartenant à la domesticité ou même à la famille des châtelains, avaient servi d'intermédiaires, ainsi que le mot médium l'indique. Quantité d'autres faits aussi extraordinaires et inexplicables à première vue sont rapportés dans l'ouvrage de Flammarion.

Loin de moi la pensée de vouloir rivaliser avec l'illustre écrivain. Mon but, en étudiant les phénomènes de hantise, d'une façon aussi objective que possible, est de déceler leur origine et de démasquer leurs auteurs dont les principaux et les plus coupables sont des matres incomparables dans l'art de la dissimulation et du camouflage le plus savant, comme on dirait aujourd'hui. — Ce que Flammarion n'a pas voulu ou pu dire, pour des raisons dont je n'ai pas à connaître ici.

En 1873, j'avais 8 ans 1/2. Pour des raisons de famille j'étais élevé par une tante et vivaient avec nous mon grand-père, ma grand-mère et une sœur de celle-ci. Nous habitions à Saint-Ideuc, délicieux village aux environs de Saint-Malo. Une nuit de décembre, alors que ma tante veillait sa mère, gravement malade, voici que sonnent les douze coups de minuit. Aussitôt après, voici qu'elle entend trois autres coups, sourds ceux-là, mais fort nets, frappés dans la maison, au rez-de-chaussée, semblait-il. La nuit suivante, même chose et encore le lendemain. Emoi de la maisonnée. Tout le monde décide de veiller jusqu'à l'heure fatidique et moi-même, vivement intéressé, j'obtins de participer à la

veillée. Minuit approche. Tout le monde sur le pont, comme dirait un marin ; le pont, c'est le palier du premier. Grand-père est armé de son revolver, petite arme de bazar, excellente pour tuer des mouches à bout portant, sans plus. Grand-père est descendu au rez-de-chaussée, où couche sa belle-sœur. Au clochet, minuit a fini de tinter. Les trois coups sont frappés. Tous, nous les entendons distinctement, moi, ma tante et la bonne. Pour nous, les auditeurs du premier, c'est en bas qu'on a frappé. Grand-père, lui aussi, les a parfaitement entendus, mais pour lui le son venait du haut de l'escalier, au second. — C'est fini, nous allons tous nous coucher. Quelques jours plus tard, ma tante, veillant auprès de grand-mère, à son habitude, entend gratter à la porte de la chambre. Pensant que c'était sa chatte favorite, elle s'approche et, sans ouvrir, appelle : Minette ! Minette !... aucun miaulement ne vient en réponse. Mais voici que la porte craque, comme si, d'une poussée violente, quelqu'un, derrière, tentait de l'enfoncer. Terrifiée, ma tante appelle. Grand-père couchait dans la chambre voisine. En toute hâte, le voici qui paraît sur le palier, bougeoir d'une main, revolver de l'autre... rien. Ma tante ouvre alors sa porte et constate, elle aussi qu'il n'y a personne.

L'immeuble contigu au nôtre était une belle maison servant de résidence d'été à une famille malouine, les Moreau. Une nuit, à travers le mur, ma tante entend du bruit. Déplacements de meubles, coups, heurts, bruits de voix ; un grand tapage. Grand-père arrive. On tient conseil... Cela ne peut être que des cambrioleurs... Mais la prudence prédomine. On décide de ne pas intervenir et on va se coucher. Dès le matin, les voisins sont alertés. Un d'eux, ayant les clefs de la maison Moreau, y va voir. Tout est en ordre. Traces d'une quelconque visite nocturne ? pas l'ombre.

De temps à autre, chez nous, les trois coups continuaient à se faire entendre. Grand sujet de conversation. Plusieurs hypothèses se présentent : artisans travaillant la nuit, faux monnayeurs, etc. rien ne tient, aucune ne s'avère valable. Alors ma tante se plaint au propriétaire, un Malouin. Il fait l'étonné. « Comment, vous ne saviez pas ? En vous louant, j'étais persuadé du contraire. » Tout le monde sait ça, dans le pays. C'est « la maison du diable », dit-on. Et ce que vous avez entendu n'est pas grand chose auprès du tintamarre qui y retentissait naguère, la nuit.

Nous quittâmes la maison à la fin de l'année. Des religieuses nous remplacèrent et furent ennuyées, elles aussi. Puis on n'en parla plus. Antérieurement, cette maison avait servi de logis aux

francs-maçons de Saint-Malo. Y avait-il là une relation de cause à effet ?

Ce genre de manifestations, coups sur les murs, les planchers, etc., est fort banal ; on en pourrait citer des milliers de cas, bien constatés. Des faits d'un genre différent, et ce assez fréquemment, s'observent aussi, surtout à la campagne. Cela consiste principalement en des projections de cailloux, sans que jamais on puisse découvrir le point de départ des projectiles. En 1892, à Quimper, où j'étais alors en garnison, un phénomène de cette sorte intrigua et fit jaser tout le pays. Les gendarmes furent appelés, s'évertuèrent à dénicher le coupable ; en vain, et pour cause. Quand ils étaient à l'ouest de la maison, les cailloux, survolant le toit, venaient de l'est, et inversement. L'autorité, bien entendu, ne pensait pas que l'origine du phénomène put être autre chose qu'une main humaine. Elle doutait même, officiellement, de la réalité des jets de cailloux. La consigne était de se taire et de n'avoir pas vu les cailloux tomber. Un brave pandore dont le bicorne avait été frôlé de près ne put s'empêcher de parler et... récolta huit jours de prison. Ah ! mais !... Inutile d'ajouter qu'aucun lanceur de cailloux ne fut pris.

Après les coups, manifestations auditives et les jets de cailloux, les plus fréquentes sont les déplacements d'objets. Par exemple, une potiche, placée sur une console se met à filer en l'air pour aller se jucher, sans dommage, sur la cheminée, à l'autre bout de la pièce. Il arrive aussi que le voyage, moins long, se termine plus mal, sur le sol, où on n'a plus qu'à ramasser les morceaux de la potiche. Parfois un vacarme nocturne est entendu dans la cuisine. Il y a, jurerait-on, un énorme remue-ménage. Les casseroles dansent la sarabande, les grils, les écumeurs trépiègnent sur le fourneau, en compagnie des marmites. Pelles et pincettes sonnent sur le carrelage. Si on y va voir, aucune cause de désordre n'est visible, rien n'a été dérangé. Les tracasseries peuvent être aussi plus anodines. Dans une maison de Quimper, vous ne pouviez franchir l'extrémité d'un couloir sans que fut éteinte, d'un souffle mystérieux la lumière que vous portiez. C'était invariable et aucune action de courant d'air naturel ne pouvait être invoquée.

Il y a bien des genres de hantise, réels ou non. Voici un certain nombre d'années (retrouver la date exacte serait facile), ici, à St-Brieuc, à son domicile familial de la rue Notre-Dame, un jeune homme, M. Geslin de Bourgogne, meurt subitement, tué, dans son jardin, par un chasseur maladroit. Peu de jours après, un soir, sa sœur entend marcher à l'étage supérieur dans la

chambre qu'occupait naguère le défunt. Elle reconnaît le pas de son frère et, très courageuse, elle monte, entre dans la chambre et... ne voit rien, n'entend rien. Comme cela se renouvelait les jours suivants, Mlle Geslin de Bourgogne écrit à son frère aîné, curé de Notre-Dame de Paris. Celui-ci accourt, puis, à l'heure où les pas s'entendent, monte dans la chambre hantée. Après y être resté un certain temps, il redescend auprès de sa sœur et lui dit : C'était bien notre frère. Je l'ai questionné et il m'a répondu. Surpris inopinément par la mort, il n'a pu s'acquitter de certaine obligation d'ordre spirituel contractée par lui. — Je vais m'en charger en son lieu et place. Cela fut fait et aucun bruit ne fut plus entendu. Voilà un cas de hantise réel.

Un tout autre genre très fréquent au commencement du siècle passé est illustré par les deux exemples suivants. Bien des fois, jadis, j'ai entendu mon grand-père raconter une histoire, une histoire de sa jeunesse. En 1820, son pays natal, la petite ville de Beaumont-le-Vicomte (aujourd'hui Beaumont-sur-Sarthe), était positivement terrifiée. Le château était hanté ; vieux château, veuf de ses maîtres disparus pendant l'émigration. A minuit, un fantôme y paraissait. Le fantôme classique, comme à l'opéra. Long vêtement blanc, chaînes agitées, gémissements lugubres, rien n'y manquait. On voyait errer le spectre, un cierge à la main, au travers des pièces vides. Parfois il paraissait dehors, faisait le tour du château ; le tour du propriétaire évidemment, mais d'un propriétaire passé dans l'autre monde... on frissonnait... hrrrou. — Mais pas tout le monde. Une belle nuit, mon grand-père, gaillard décidé, s'embusquait auprès du château avec quelques autres lurons de sa trempe, chacun muni d'une bonne trique. Quand, l'heure venue, le spectre descendit le peron, en faisant toutes ses simagrées, la troupe s'élança et le long suaire blanc commença à être épousseté avec vigueur et des supplications éperdues remplacèrent illico les gémissements : « Ah ! mes amis, mes bons amis, ne me tuez pas, ne me faites pas de mal, c'est moi, un tel, c'est pour rire, que je faisais ça... »

Les triques s'abaissèrent et l'individu, conduit à la mairie, fut reconnu. C'était un homme du pays. Il cherchait à déprécier le château et ses dépendances pour, lors d'une mise en vente prévue, s'en rendre acquéreur à bon compte.

Voici plus de cent ans, est-il écrit dans les chroniques du pays briochin, il y avait aux environs de Pléneuf un endroit maudit, dangereux. La nuit venue, malheur à qui s'y hasardait, voulait y passer. Il était assailli pas des fantômes, battu, rossé. On en-

tendait des bruits étranges, des lueurs sinistres perçaient les ténèbres. Qu'était-ce, au juste ? Les chroniques ne le disent point. Dans d'autre pays, des phénomènes tout à fait semblables, dûment élucidés, ont révélé qu'il s'agissait simplement de malfaiteurs, contrebandiers, faux monnayeurs et autres ayant trouvé un bon moyen d'écarter les importuns et les gens trop curieux.

Sans doute qu'à Pléneuf il en était ainsi, car les vrais fantômes, esprits, âmes en peine, etc., n'ont point accoutumé de manier la trique.

De nombreux cas de hantise, d'une authenticité vraiment incontestable ont été longuement étudiés voici 20 ans dans une revue fort sérieuse : « The Month », organe des PP. Jésuites anglais. En voici un où le pittoresque se joint au dramatique.

Dans une ville de l'Inde, un magistrat indigène mais catholique de religion qui, en plus de sa situation officielle jouissait d'une belle situation de fortune, se vit devenir l'objet d'une véritable persécution. De telles vexations lui furent prodiguées par des êtres invisibles qu'il dut, de guerre lasse, ayant épuisé tous les moyens de défense, y compris les exorcismes, qu'il dut finalement abandonner sa demeure, devenue inhabitable. Il alla se loger, lui et les siens, dans une autre maison où les vexations continuèrent, mais avec une moindre intensité.

Au début ce furent des coups, plus ou moins violents mais répétés, souvent en série, de jour et de nuit, de sorte que le repos nocturne devint impossible. Il y eut des déplacements d'objets ; beaucoup furent brisés. Des pierres, couramment, surtout pendant les repas, passèrent à travers les fenêtres pour s'abattre sur la table ou le plancher. Pendant un repas, un domestique se présente affolé et annonce que, dans le vestibule, les vêtements suspendus au porte-manteau sont en feu. On courtut l'éteindre, mais les vêtements étaient perdus. On eût à subir aussi des projections d'ordures et d'immondices. Les tuiles du toit, un beau jour, partirent en voyage.

Dès que commencèrent ces sévices, une inscription au crayon dans le genre de la suivante put se lire sur le mur de la salle de bains : « Tu nous dégoûte et nous embête ; on va le prouver ; ça ne fait d'ailleurs que commencer et tu vas voir ce qui va t'arriver, espèce de... etc., etc. » L'inscription fut immédiatement effacée, mais le lendemain une autre la remplaça, renouvelant injures et menaces. Effacement renouvelé ; puis le lendemain, réapparition d'un autre message et ainsi de suite. Tout cela devint vite intolérable, d'autant que les auteurs de ces méfaits demeuraient invisibles.

Aussi, pour les saisir, tous les moyens de justice et de police furent mis en œuvre. Vainement. Le général anglais commandant la garnison envoya des soldats. Patrouilles, factionnaires placés autour de la maison ou à l'intérieur, ne purent, comme tout le monde que constater les faits. Quant à découvrir la cause ou en surprendre les auteurs, les plus malins y perdirent leur... hindou.

Comme le maître de la maison était excellent catholique, il recourut très vite, aux prières de l'Eglise. L'évêque, même, procéda à un exorcisme en règle. Ces moyens parurent gêner un peu les malfaiteurs insaisissables, amenèrent une accalmie mais qui fut de courte durée. L'inscription de la salle de bains annonça que ça allait recommencer et de plus belle. Et l'effet suivit la menace. Enfin, de guerre lasse, il fallut déménager. Dans la nouvelle résidence, continuation des hostilités, pourtant un peu atténuées. C'est alors que le magistrat eût l'idée de faire une neuvaine à Saint Joseph. Aussitôt, la salle de bains baissa de ton ; avoua qu'on avait trouvé le bon moyen et que l'on capitulait — ce qui arriva.

La véracité de ce récit est indéniable jusque dans tous les détails et je n'en ai donné qu'un pâle résumé. Toute la ville, théâtre de ces faits, fut emplie de leur rumeur. Des procès-verbaux existent, émanant de toutes les autorités, civiles, militaires, religieuses.

Toujours des mêmes numéros du « Month », j'extrai encore le récit de l'aventure suivante. L'intérêt en est fortement accru, puisqu'il s'y mêle une action humaine, d'un caractère très particulier quoique banal, du moins dans l'Inde, celle des sorciers.

Un ingénieur anglais se trouvait en butte à une persécution semblable à celle qui assaillit le magistrat hindou. Tourmenté jour et nuit, privé de repos et quasi de sommeil, il se demandait comment y porter remède. N'ayant pas les scrupules religieux du magistrat, il n'hésita pas à recourir aux services d'un sorcier indigène. Questionné par celui-ci, il lui déclara que, peu suppliant et pour de bonnes raisons, il avait à coups de cravache administré une correction assez sévère à un de ses ouvriers. — « Je vois ce que c'est, répliqua immédiatement le sorcier ; c'est une vengeance. Je puis tout arrêter et vous rendre votre tranquillité si vous consentez à me payer ce que cela vaut. » L'ingénieur acquiesça sans hésiter et le sorcier se mit à l'œuvre. Je n'entrerai pas dans le détail, trop long à relater, de ses démarches et opérations. Je n'en retiendrai qu'une. Dans la maison hantée, le sorcier traça sur le sol un cercle. Il se plaça à

l'intérieur pour y sacrifier une poule et se livrer à des incantations variées. Il avait, au préalable formellement averti l'ingénieur que nul ne se hasardât à mettre le pied à l'intérieur du cercle ; il y avait danger de mort. Ensuite, tous les rites magiques ayant été accomplis et le sorcier ayant palpé, en bonnes roupies, la somme convenue, tout, dans la maison de l'ingénieur rentra dans l'ordre et celui-ci recouvra et sa tranquillité et son repos nocturne. De ces deux histoires, vraiment typiques, je vous laisse le soin de tirer la conclusion.

Il y a peu d'années, à Vire, M. le Colonel de St-Pierre faisait une conférence sur ce même sujet : les maisons hantées. A l'issue de la réunion, comme plusieurs ecclésiastiques, bons normands, s'étaient montrés quelque peu sceptiques, un religieux étranger leur dit : « Messieurs, vous avez tort de sou-
« rire. Je suis missionnaire dans le Nord-Canada. Depuis long-
« temps je vis parmi les tribus païennes et je connais à fond
« leur genre d'existence. Vous paraissez surpris par les faits
« extraordinaires, troublants, énigmatiques, qui ont fait le sujet
« de la conférence. Or je puis vous affirmer que ces faits sont
« bien anodins, sont peu de chose, vraiment, comparés à ceux
« dont je suis souvent témoin. Vous ne vous doutez pas de ce
« qu'on peut observer et constater dans les pays païens. »

Ceci, n'est-ce pas, corrobore singulièrement la véracité des rédacteurs de : « The Month ».

Souvent les imaginations sont mises en branle et les sensibilités goûtent des effets de terreur d'une autre manière. Généralement, c'est dans les greniers que ça se passe, parfois dans des escaliers peu ou pas fréquentés, dans des placards. La plupart du temps, c'est nocturne. Quand on va au fond des choses, on y trouve des animaux, rongeurs, chats, hiboux, fouines ou bien vermine de toute sorte.

Il y a aussi les farceurs. Que de bonnes blagues, avec scénarios parfois compliqués, ont été réalisés ! Quand il s'en trouve de particulièrement réussies, on en rit durant des générations.

Il faut faire entrer en ligne de compte les hallucinations, la suggestion, l'auto-suggestion. Que de « hantises » existant seulement sous le plafond des têtes faibles, amies du merveilleux, des maniaques, demi-fous et menteurs de tout poil, hâbleurs de tout acabit !

Ces trois genres de « hantises » sont bien connus, vu leur fréquence, mais leur notion, bien établie, ne doit en rien être préjudiciable à une étude raisonnée des autres genres.

Ajoutons un mot au sujet de certaines hantises spécifiquement

occidentales, aristocratiques, pourrait-on dire, hantises de palais ou de châteaux. Qui ne connaît l'histoire de la dame plus ou moins blanche qui erre au clair de lune dans les galeries ou qui apparaît derrière les vitraux des grandes salles quand un événement grave, généralement un décès, doit se produire dans l'illustré famille propriétaire du château ? Ou bien ce sont des fantômes variés, s'exhibant à heure fixe ou dans des circonstances spéciales. Souvent ce sont personnages historiques, ils ont un état civil.

Personnellement, si le narrateur est loyal, il avouera qu'il ne les a jamais vus ; mais il en a tant entendu parler par ses grands-parents qui connaissaient des gens ayant vu les fantômes, eux !

Et puis, tout le pays sait ça ; on en a toujours parlé, etc., etc... Les Anglais sont excessivement friands de ce genre d'histoires. Mgr Hugues Benson raconte que quelques-uns de ses amis et lui décidèrent un jour de jurer de la vue, sinon de la conversation d'un revenant réputé. C'était un revenant très ponctuel, affirmait les gens, quelque chose comme un bon figurant pour agence Cook. Un soir donc, nos jeunes gens s'installent confortablement, en hons anglais, dans la chambre seigneuriale réservée au revenant et attendent patiemment l'heure de minuit, celle de tous les revenants qui se respectent. Les douze coups d'une horloge, sonores et majestueux, se font entendre... et la compagnie ne vit rien, n'entendit rien... absolument rien.

Expérience facilement renouvelable et donnant toujours avec précision le même résultat. Badauderie, tout simplement ; contes de nourrice, si vous voulez. Bobards, billevesées de guides ou de gardiens en quête d'un pourboire.

En traitant ce sujet : les maisons hantées, quelques écrivains, hommes de grande valeur, estiment que l'on doit tenir grand compte du rôle des médiums, rôle conscient ou inconscient. Mais, dit l'un d'eux, on ne fait ainsi que reculer le problème. De quelle force, naturelle ou surnaturelle, le médium (employons ce pléonasme) est-il l'intermédiaire ? quand il y a médium. Pour ces écrivains la question est pour le moment tout à fait insoluble. Ce n'est pas mon avis. Médiums ? oui, et l'expérience l'a prouvé. Oui, dans le cas le plus fréquent, le plus banal pour nous, celui dont maintes fermes françaises ont été le théâtre. Des pierres tombent, sans qu'on puisse déceler leur point de départ. Des bruits étranges, saugrenus, troublent et affolent les gens ; la nuit, les portes sont ouvertes, même verrouillées ou fermées à clef, les bestiaux s'échappent et vont courir les champs. Du fumier, des immondices sont projetés sur les murs et les personnes. Tous

ces méfaits ont certainement des auteurs. Ces derniers sont toujours invisibles, mais il y en a. Or leurs actions, que sont-elles ? bienveillantes, utiles ou bienfaitantes ? jamais. Toujours, dans tous les cas, leur marque c'est le bas, l'ignoble, le malveillant, le répugnant ou au moins le puéril, le bête ou la méchanceté toute gratuite. De toute évidence, les auteurs sont des esprits dégradés, immondes, foncièrement méchants. Or, ces caractéristiques, à qui s'appliquent-elles à la perfection ? Aux démons, aux mauvais anges. Ne craignons pas de l'affirmer. Les deux cas hindous en sont une preuve qui me semble péremptoire.

Il y a bien aussi, pourra-t-on objecter, les spirites, les tables tournantes, la nécromancie, etc. Le sujet est trop vaste, trop complexe, je n'en saurais parler ici.

Sous le vocable adopté : maisons hantées, nous pouvons légitimement grouper six catégories :

1° Les manifestations démoniaques. Cette explication doit pleinement satisfaire toute personne sensée, dénuée de préjugés et possédant quelques notions de démonologie. Je n'hésite pas à rapporter à ce chef les faits dont je fus le témoin dans mon enfance, à St-Ideuc :

2° Les manifestations dues à des âmes en peine, réclamant du secours, tel, le cas Geslin de Bourgogne ;

3° Les manifestations dues à des âmes damnées. Relisons les pages consacrées par Flammarion à l'histoire du château normand et nous pourrions envisager cette hypothèse. Celle-ci serait certes confirmée par l'étude de la « hantise » de certains lieux où furent commis des crimes, meurtres, suicides ;

4° Les hallucinations, racontars, etc. ;

5° Les malfaiteurs ;

6° Les farceurs.

Enfin, dirons-nous en terminant, à cette classification sommaire, nul doute que pourront un jour être ajoutés des développements importants dus à cette science encore en enfance : la Métapsychique.

L. VAUCARNI.

Chant des Pennillion

(ou chant avec les cordes)

Définition. — Le chant des « pennillion » ou, suivant l'expression consacrée, la manière de « chanter avec les cordes » (canu gyda'r tannau) est une méthode de chant particulière aux Gallois ; de nos jours ils l'appliquent surtout aux chants familiers.

Il y a deux exécutants : un harpiste et un chanteur. Le harpiste exécute une mélodie ; en même temps le chanteur chante une sorte de mélodie s'harmonisant avec la harpe. Tandis que dans la méthode ordinaire, l'air est exécuté par le chanteur pendant que l'instrument donne l'accompagnement, ici c'est plutôt la voix qui accompagne la mélodie, exécutée par l'instrument lui-même.

On peut à la rigueur remplacer la harpe par le piano ; mais pour apprécier pleinement le chant des pennillion, il faut employer l'instrument traditionnel, la harpe, sur lequel cette méthode est fondée.

Les airs sont souvent interchangeable, c'est-à-dire que pour une poésie donnée, le harpiste peut choisir un ou plusieurs airs de son répertoire ; de même et plus encore les poésies sont interchangeables ; c'est-à-dire qu'à un air donné on peut adapter plusieurs poésies ; et même des vers de longueurs différentes, car la mélodie suit l'air d'une façon assez libre ; un certain nombre de mesures étant exécutées par la harpe seule, les intervalles vides permettent une grande variété d'adaptation des paroles.

C'est là un caractère curieux de la méthode, qui permet de formuler des hypothèses intéressantes sur le chant des anciennes poésies galloises, comme nous le verrons plus loin.

AIRS EMPLOYÉS POUR LE CHANT DES PENNILLION

Ils sont nombreux ; l'abondante collection des mélodies traditionnelles du Pays de Galles forme un immense stock d'airs presque toujours anonymes, d'âge et d'origine variés ; beaucoup sont du xviii^e, xvii^e et xvi^e siècles ; quelques-uns semblent remonter au xv^e, xiv^e siècles, peut-être au delà, mais plus ou moins déformés par la transmission ; à l'époque de la musique classique (à partir du xviii^e siècle), on a voulu faire cadrer de force des mélodies anciennes avec le système modal nouveau, à grand renfort de notes sensibles et accidents variés, ce qui a défiguré nombre de vieux airs et il est impossible de fixer une origine précise à des mélodies remontant parfois à une époque assez reculée.

Grâce à la liberté d'adaptation des rythmes dont j'ai parlé plus haut, on pourrait à la rigueur chanter des pennillion sur presque toutes ces mélodies ; dans bien des cas l'effet produit serait mauvais.

Les mélodies lentes et à notes prolongées s'y adaptent généralement mal ; on préférera celles qui ont une allure franche et plutôt rapide, une grande amplitude, qui peuvent comporter des arpèges et se prêtent aux variations, en un mot les pièces musicales qui dans leur facture présentent bien les caractères d'un morceau pour harpe.

POÉSIES EMPLOYÉES POUR LES CHANTS DU PENNILLION

Le mot gallois de « pennill » désigne un court morceau poétique ; on pourrait le traduire par couplet. Chanter des « pennillion » s'emploie particulièrement quand il s'agit de la méthode qui nous occupe en ce moment.

Le couplet énonce une courte pensée poétique ou philosophique, une maxime d'amour, parfois une épigramme malicieuse ; et l'on a pris l'habitude de considérer le chant avec les cordes comme spécialement affecté aux effusions de cette humble muse familière. Cette habitude est vraisemblablement de date assez ancienne.

La forme métrique est naturellement très simple ; il n'est pas question de métrique stricte ni de « Kengauz ». Ce sont en général des couplets de quatre vers de huit syllabes rimant deux

à deux ; le nombre de syllabes est quelquefois porté de huit à neuf, surtout quand la première n'est pas accentuée.

On peut varier à l'infini le contenu de ces couplets et le chant des pennillion s'applique aisément à la poésie de circonstance et même à l'improvisation.

Mais il peut aussi mettre en valeur des poésies plus littéraires et plus compliquées.

Tout d'abord de nombreuses pièces écrites en métrique dite « libre » s'accordent très bien avec le chant des « pennillion ». Le chant du coucou à Mériconez est une poésie de ce type de Lewis Morris (xviii^e).

On allonge souvent le couplet qui au lieu de comporter 4 vers de 8 (ou 9) syllabes, en contient 6.

Le vers de 11 syllabes formé de deux hémistiches, l'un de 6 et l'autre de 5, s'emploie fréquemment dans le chant des pennillion ; soit seul, soit associé à un vers plus court et modifié par des différences de temps fort.

De nombreuses pièces du vieux barde Huw Moruss (xvii^e siècle) sont établies de cette façon (métrique dite intermédiaire par Loth). Mais outre ces formes plus ou moins libres, le chant de pennillion peut employer les poésies bâties suivant les règles de la métrique dite « Stricte ». On sait que les bardes très formalistes du moyen âge, codifiant (xv^e siècle) les usages anciens, ont divisé les diverses formes de strophes employées par les poètes, en trois catégories principales, les cywydd, les englynys et les odes, comportant de nombreuses variétés et formant, en tout, les fameuses « vingt-quatre mesures » de l'art poétique, ou cerdd dafod — cerdd dafod veut dire musique de la langue, ou poésie, par rapport à cerdd dant — musique des cordes, musique instrumentale.

Les variétés de la métrique stricte peuvent se chanter en pennillion ; soit les formes plus simples des différents « Hupant » et variétés analogues, qui rappellent les vers à rimes internes du moyen-breton ; soit les Cywydd, usités par David ab Gwilym au xiv^e siècle et repris au xviii^e par Gor. Owen ; les vers de ce type peuvent être considérés comme une suite indéterminée de courts pennillion de deux vers chacun. Même l'ancienne forme à trois vers, ou triplet, usitée aux âges les plus reculés de la poésie galloise s'adapte au chant de pennillion.

MANIÈRE SUIVANT LAQUELLE ON SUPERPOSE LA POÉSIE
A LA MÉLODIE-DANS LE CHANT DES PENNILLION

C'est ici que l'on voit l'originalité de la méthode : dans le chant ordinaire la mélodie et la poésie débent ensemble, coïncident à chaque instant et s'arrêtent en même temps, puisque c'est la même voix qui les émet, l'accompagnement ne jouant qu'un rôle passif.

Dans le cas présent la mélodie et la poésie évoluent séparément et ne sont astreintes qu'à une condition : elles doivent se superposer harmonieusement.

La mélodie exécutée à la harpe, débute seule et dirige le mouvement d'un bout à l'autre ; le chanteur laisse passer quelques mesures, puis il commence à l'endroit voulu, comme on engrène sur une machine déjà mise en mouvement.

Ce point de départ n'est pas arbitraire.

« Ainsi, dit John Jones, les chanteurs ont différentes façons de commencer sur un même air, suivant la poésie qu'ils déclament ; et chaque pennillion a son endroit propre pour commencer. »

De même au cours du morceau et surtout à la fin des vers, la voix peut avoir à se reposer pendant quelques mesures ou fractions de mesure.

C'est ce qui permet de chanter sur un même air des vers de mètres très différents.

L'art de chanter des pennillions consiste avant tout à bien savoir « asseoir son chant sur les cordes » suivant l'expression usuelle qui fait image : commencer au bon endroit, régler ses pauses — et d'un bout à l'autre régler son débit de façon à finir en temps voulu, et à ce qu'à chaque instant la note chantée s'harmonise avec le jeu de la harpe. — Parfois les paroles suivent presque exactement les mélodies de la harpe : on chante alors « Syllabe pour corde », « Silf am dant » ; il en est ainsi sur presque toute la longueur du morceau dans les airs dits « airs courants », « tonau rhedeg » ; d'autres fois les paroles se précipitent ou au contraire se ralentissent ou restent suspendues.

Dans bien des cas le rythme de la mélodie et la cadence des vers vont de pair ; mais d'après les explications que je viens de donner, on conçoit qu'il soit possible d'accoupler une mélodie et une poésie de cadences différentes ; des airs à trois et quatre temps par exemple se retrouvent en concordance après douze temps, plus petit commun multiple entre trois et quatre ; mais

on ne peut donner à cette méthode une précision mathématique ; il faut un sens musical très délicat pour accoupler une mélodie et une mélodie de mètres différents faisant un ensemble harmonieux.

L'exécution est difficile, mais l'effet peut être très réussi : par exemple, il existe de nombreuses et belles mélodies galloises à trois temps que l'on associe à des vers de diverses tailles.

L'air de Farewell Phylip Ystwyth cité en exemple, est à trois temps, et associée à lui, une poésie en métrique libre : Maenghriad i'n fenws... couplets en vers de onze syllabes très usités en métrique galloise.

Une autre particularité du chant des pennillions, est qu'il permet de mettre en évidence et de faire ressortir les mots « cyrch » usités dans la métrique et particulièrement la vieille métrique galloise ; voici en quoi cela consiste : après un vers et sa rime finale on ajoute un ou plusieurs mots, qui sont en dehors de la cadence du vers ; parfois la fin des mots « cyrch » forme avec le milieu du vers suivant une rime interne.

Ce mot ou groupe de mots heurte le rythme : on dit qu'il monte à l'assaut, c'est le sens de « cyrch ».

Rapportons-nous à l'air « Conset y siri ». Le premier mètre noté est un pennill à quatre vers de l'espèce la plus simple.

Le deuxième est un pennill en métrique libre, dont les derniers vers plus longs, comportent des rimes internes : L on voit comment les soupirs du premier chant sont remplacés par des notes répétées, de façon à insérer cette poésie plus longue, dans le même air que précédemment.

Enfin le troisième vers est un englyn régulier de métrique stricte. Remarquer le début du chant, les mots « cyrch », « y delyn » et leur place, ainsi que la fin du chant.

On voit ainsi l'adaptation, sur un même air traditionnel, de trois poésies différentes, dont la dernière est composée suivant les règles strictes de l'ancien « englyn ».

CONCLUSION

Ce que nous venons de voir montre que la méthode de chant « avec les cordes » est digne d'intérêt. Ce chant bien exécuté doit donner l'impression de quelque chose de très réussi au point de vue esthétique, et en même temps de curieux et d'original. Il

vaut d'être étudié pour lui-même. De plus il s'adapte bien à une forme de poésie ancienne et par là nous intéresse encore.

Pourtant la méthode elle-même est-elle très ancienne ?

Les mélodies employées remontent au XVIII^e et XVII^e siècle, un certain nombre au XVI^e, XV^e peut-être XIV^e siècle.

Les poésies usitées sont surtout des poésies familières, populaires, assez modernes, elles aussi, et l'on tendrait à penser que le chant des pennillion est assez moderne lui-même et ne remonterait guère qu'au XV^e siècle ; un des auteurs que je cite, Ernest David, écrit (page 168) que ce genre de musique et de poésie n'a guère été introduit dans les Galles qu'au milieu du XV^e siècle. E. David était un érudit français consciencieux, étranger au pays, ne sachant d'ailleurs que peu de Gallois ; il s'est placé surtout au point de vue musical, et sa critique est en général justifiée et prudente. D'autre part le gallois John Jones, traitant particulièrement du chant des pennillion, voit en lui le chant racial par excellence et le fait remonter aux plus anciens bardes.

John Jones était chanteur lui-même, praticien consommé de cette méthode et les détails qu'il en donne sont supérieurs à ceux du précédent. Il connaît à fond le sujet tant musical que poétique ; mais au point de vue critique et historique, il laisse beaucoup à désirer et peut s'être laissé emporter par son sentiment patriotique.

Il me semble que l'examen du « Chant des pennillion » est de nature à nous donner des vues, ou du moins à nous permettre de formuler des hypothèses intéressantes sur l'histoire lyrique des Gallois.

Que l'on puisse selon cette méthode « asseoir sur les cordes » les strophes de poésie galloise ancienne, cela ne prouverait pas qu'on l'ait fait depuis des temps anciens. Cette méthode d'ailleurs consiste à faire cadrer des airs et des vers de formes très diverses, et l'on pourrait à la rigueur « asseoir sur les cordes » n'importe quoi.

On remarque cependant que cette manière de chanter met étonnamment bien en relief la poésie galloise de règles si compliquées : les mots « cyrch » qui suivant bien des rythmes, seraient gênants, sont au contraire mis en vedette ; le chanteur peut librement dans sa mélodie faire ressortir les allitérations, les combinaisons de son, en un mot les règles poétiques de la « Ken-ganez » et depuis plusieurs siècles les gallois appliquent à ce chant des vers de construction savante. Ces remarques nous font penser que le chant des pennillion tel qu'on le pratique de nos

jours, peut être le reflet d'une manière très ancienne de déclamer les vers gallois.

Il ne faut rien exagérer ; cela aurait été une des parties d'un art musical qui en comportait d'autres ; aujourd'hui, concurremment avec cette méthode, on emploie le chant ordinaire et la plupart des mélodies que j'ai citées plus haut : Llwyn On, Merch Megan, Pant Corlan yv Wyn, etc... servent à chanter, en chant vocal ordinaire, des poésies réputées.

Il n'est pas douteux que dès les temps anciens, on se soit servi simultanément de plusieurs méthodes ; par exemple le chant vocal ordinaire, ainsi que le chant en parties.

D'autre part l'expression ancienne « canu cywydd ac accennu » (chanter le cywydd à quatre et accentuer) paraît s'appliquer à un chant mélodique à quatre voix.

Tout nous conduit à supposer qu'en Galles, les paroles ont toujours été intimement liées à la mélodie.

Mais nous avons peine à imaginer comment l'on pouvait mettre en musique ces vers compliqués dont la cadence semble s'y prêter mal ; par exemple les élégants et interminables cywydd nous font l'effet, d'après notre goût moderne, de récits littéraires délicats mais étrangers à la musique.

Or la méthode que nous venons d'étudier, nous laisse entrevoir un moyen de mise en valeur musicale de ces diverses poésies ; et nous pouvons supposer qu'une façon de chanter plus ou moins analogue au « chant avec les cordes » et dont ce dernier serait le dérivé, aurait été employé, même très anciennement, par les bardes. Des savants d'une critique habituellement sévère l'ont pensé et Loth (Annales de Bretagne, IX) se demande si telle n'aurait pas été la façon de débiter les « lais bretons » si fameux au moyen âge.

Il y aurait là une intéressante hypothèse sur la déclamation des plus vieux chants ; elle s'étendrait même à d'autres peuples, y compris les Grecs dont les pièces lyriques et l'épopée devaient se déclamer avec la cithare ou la lyre, fort analogue à la harpe ; à la condition toutefois qu'on ne parle pas d'une méthode précise, mais d'un ordre d'idées très général.

Il serait donc curieux de scruter autant que possible l'histoire et l'origine du Chant des Pennillion chez les Gallois.

Depuis longtemps il est considéré surtout comme un chant familier propre aux improvisations et à toutes les fantaisies de la jeunesse ; peut-être a-t-il donné lieu à quelques désordres ; aussi était-il vu avec méfiance par le clergé puritain, ce qui a probablement accentué sa défaveur et contribué à abaisser son ni-

veau ; ce n'est qu'à une époque moderne que, se plaçant à un point de vue rétrospectif, les Gallois, y compris les méthodistes, s'y sont intéressés.

Les poètes et les musiciens du moyen âge formaient deux catégories distinctes. Les documents anciens parlent du harpiste, du violoniste et d'un chanteur qu'il nomme le « datciniad ». Qu'était au juste ce chanteur ? John Jones suppose que « datganu » consistait dès l'origine à chanter suivant la méthode des « Pennillion ». Le sens historique de ce mot « datganu » serait important à préciser. (Cf. en français le « déchant »).

D'autre part cette étude ne pourrait se passer d'une comparaison avec l'art poétique et musical des Gaëls qui, croit-on, a influé fortement sur la musique galloise ; la tradition fait remonter cette influence au temps du roi gallois Griffith ab Conan (XII^e siècle).

D'une façon générale, les auteurs connus de moi qui ont étudié la poésie galloise semblent n'avoir pas assez tenu compte de ce chant « avec les cordes ».

Son origine, le rôle et la nature des chanteurs dits « datciniad », la nature des vingt-quatre mesures et de l'art de Cerdd dant, leurs rapports avec la Cerdd Dafod, sont autant de questions qui se tiennent et ne doivent pas être séparées de l'étude littéraire.

REMARQUES (3-4-43)

Le chant de pennillion semble particulièrement intéressant en ce qu'il permet de se faire une idée, quoique bien vague, d'une méthode qui a pu être analogue à celle qu'ont employée les chanteurs de psalmodies de tous les temps, notamment les rhapsodes qui débitaient les vers grecs de l'Iliade et de l'Odyssée, et de bien d'autres poèmes grecs peut-être. On pourrait considérer l'opuscule de John Jones comme un essai de théorie de la rhapsodie.

BIBLIOGRAPHIE

- JOHN JONES. — *An essay on Pennillion Singing* (en gallois).
Cyranner, septembre 1885.
ERNEST DAVID. — *Poésie et Musique de la Cambrie*. Paris, Imprimerie Nationale, 1884.
LOTU (au sujet de J. Jones susdit) dans les *Annales de Bretagne*, IX.

Yves LEVOT-BÉCOT.

TABLE

	Pages
Liste des Membres de la Société d'Emulation	xii
Contribution à l'étude des voies romaines des Côtes-du-Nord. (R. COUFFON).....	1
Un précurseur morlaisien du Kreisker (R. COUFFON).....	18
La statue ancienne dans les Côtes-du-Nord (V ^e FROTIER DE LA MESSELIÈRE).....	24
Notes sur la Révolution à Lannion (H. POMMERET).....	41
Les Bretons à la grande aumônerie sous la Restauration (Sullian COLLIN).....	61
Les maisons hantées (L. VAUGARNI).....	74
Chant des Pennillion (Yves LEVOT-BÉCOT).....	83

